



ESSO S.A.F.

Rapport Annuel 2018

Rapport de gestion

- Rapport d'activité
- Rapport RSE

Rapport financier

- Comptes consolidés
- Comptes annuels



Sommaire

Rapport de gestion

04

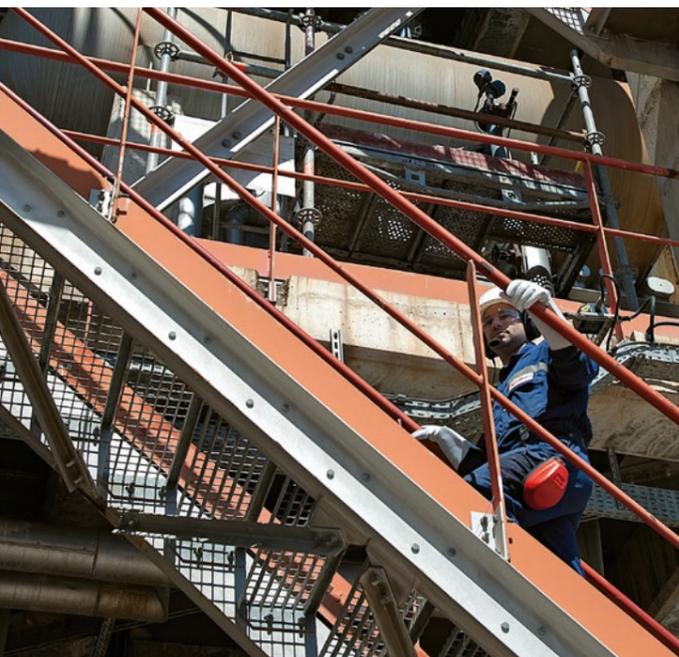
Modèle
d'affaires

06

Entretien
avec Antoine du Guerny

08

Faits marquants
et chiffres clés



10
Rapport d'activité

12
Conjoncture et contexte pétrolier

16
Carburants et combustibles

25
Lubrifiants et spécialités

30
Principaux facteurs de risques &
principes de contrôle du groupe
Esso S.A.F.

38
Rapport sur le gouvernement
d'entreprise



52
Rapport RSE

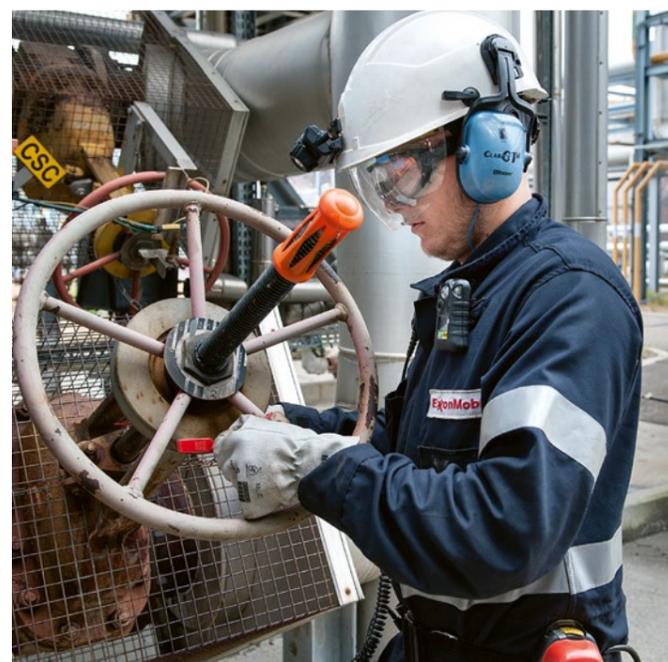
54
Données sécurité et santé

58
Données sociales et sociétales

68
Données environnementales

76
Tableau de synthèse
des indicateurs de performance
extra-financière

 Le rapport RSE du groupe Esso constitue sa Déclaration de performance extra-financière. Elle expose ses politiques et présente ses performances déclinées par indicateurs-clés.



Rapport financier

82

Résultats et données financières
du groupe Esso S.A.F.

86

Résultats et données financières
de la société Esso S.A.F.

88

Événements significatifs de
l'année 2018 et perspectives

90
Comptes consolidés
du groupe Esso S.A.F.

91
Compte de résultat consolidé

92
Bilan consolidé

93
Tableau de variation
des capitaux propres consolidés

94
Tableau des flux de trésorerie

95
Notes annexes
aux comptes consolidés



124
Comptes annuels
de la société Esso S.A.F.

124
Bilan au 31 décembre 2018

126
Compte de résultat
de l'exercice 2018

127
Tableau de financement
de l'exercice 2018

128
Annexe au bilan
et au compte de résultat

 Ce rapport annuel est disponible en version digitale sur : rapportannuel.esso.fr/2018





Rapport de gestion

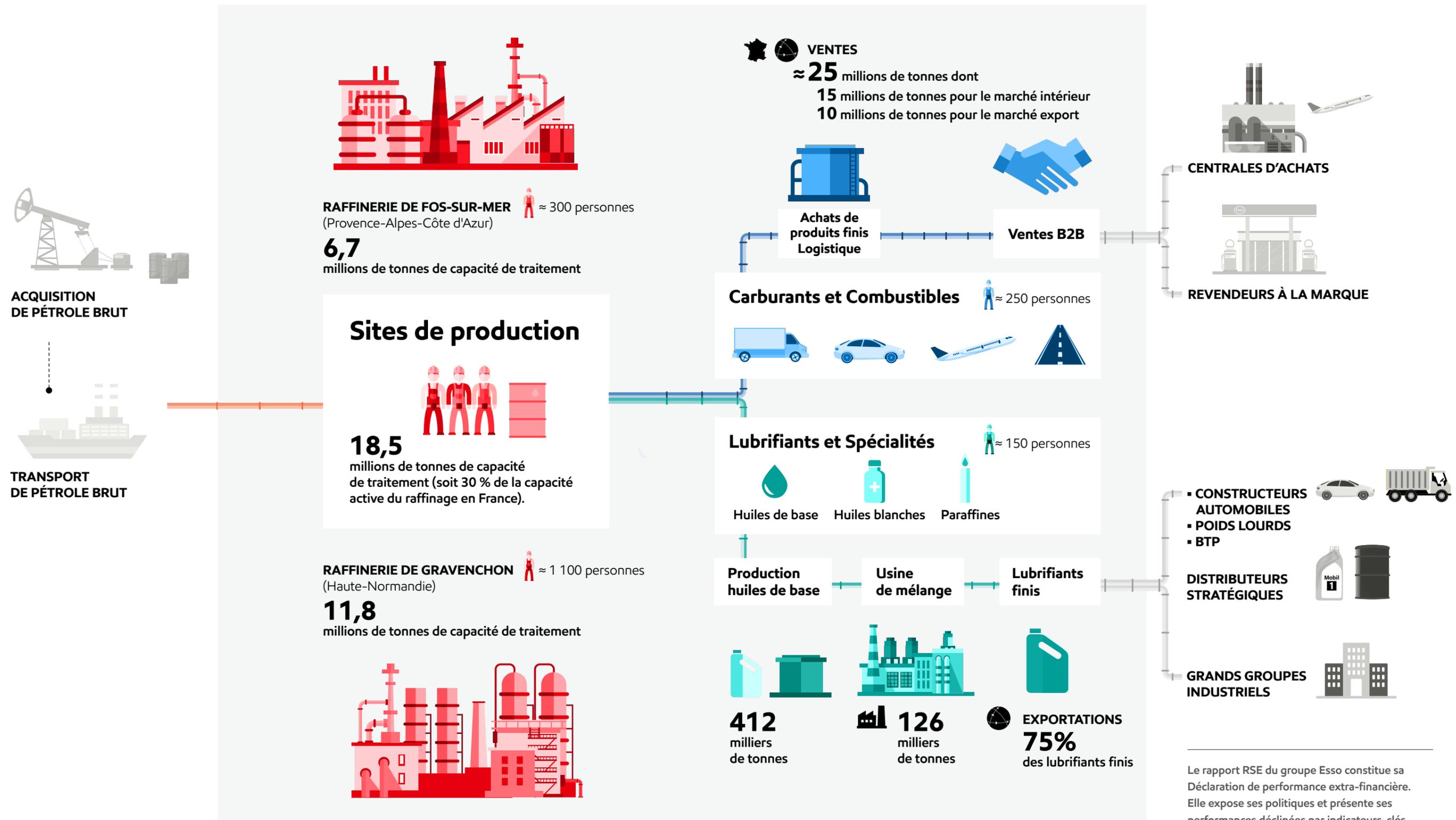
10	Rapport d'activité	52	Rapport RSE
12	Conjoncture et contexte pétrolier	54	Données sécurité et santé
16	Carburants et combustibles	58	Données sociales et sociétales
25	Lubrifiants et spécialités	68	Données environnementales
38	Gouvernance		

Société de référence de l'industrie du raffinage avec 30 % de la capacité active en France, le groupe Esso achète du pétrole brut sur le marché international, le transforme dans ses deux sites en une large gamme de produits pétroliers distribués et commercialisés à travers ses différents réseaux. Avec des résultats sécurité et environnement parmi les meilleurs du secteur, le groupe opère de façon responsable. Il s'inscrit dans le débat énergétique et se positionne comme un acteur de la transition.



Modèle d'affaires du groupe Esso S.A.F.

Produire et distribuer une énergie bon marché, pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement – y compris les risques liés au changement climatique – est le double défi que nous devons relever.



Le rapport RSE du groupe Esso constitue sa Déclaration de performance extra-financière. Elle expose ses politiques et présente ses performances déclinées par indicateurs-clés.

Nos fondamentaux

Sécurité
 Excellence opérationnelle
 Pages 54 à 56

Rigueur
 de gestion
 Pages 35 à 39

Innovation
 et Technologie
 Pages 72 à 75

Efficacité
 Énergétique
 Pages 74 et 75

Engagement
 du personnel
 Pages 58 à 62

Éthique
 des affaires
 Pages 65 à 67

Intégration
 au sein
 du groupe ExxonMobil
 Tout au long du rapport

« Notre société doit relever le double défi de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement. »



Antoine du Guerny président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

Quels ont été pour votre société les principaux faits marquants en 2018 ?

L'année a été marquée par la détérioration des marges brutes de raffinage à 28 €/tonne en moyenne en 2018 contre 34 €/tonne l'année dernière, et notre raffinerie de Gravenchon a été arrêtée pour un grand arrêt planifié, chantier gigantesque qui a mobilisé plus de 2 000 personnes. Cela a bien entendu pesé sur nos résultats financiers mais je voudrais aussi souligner la remarquable performance du site de Fos-sur-Mer et la progression de nos ventes sur le marché intérieur, tant pour les carburants et combustibles que les lubrifiants finis.

Quelle analyse faites-vous des résultats financiers ?

Compte tenu du contexte que nous venons d'évoquer, le résultat net est en perte de 127 millions d'euros et comprend des effets stocks négatifs pour 40 millions d'euros. Ce résultat décevant a poussé votre conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2018. Point plus positif, notre résultat opérationnel ajusté, en perte de 112 millions d'euros est en augmentation de 20 millions d'euros au second semestre, après le redémarrage de la raffinerie de Gravenchon, alors que la perte opérationnelle ajustée s'élevait à 132 millions d'euros au 30 juin 2018.

Comment voyez-vous l'avenir des produits pétroliers dans les prochaines années ?

La transition énergétique a été lancée par les pouvoirs publics avec des objectifs très ambitieux en matière de décarbonisation de l'économie. Il s'agit d'un processus au long cours où les différentes sources d'énergie

ne doivent pas être opposées entre elles mais, au contraire, considérées comme complémentaires. Nous pensons que les besoins de la pétrochimie et les carburants liquides, difficilement substituables pour certains usages comme le transport commercial, conserveront une place importante dans le futur. Notre société doit donc relever le double défi de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement. Elle compte rester un acteur majeur pour accompagner la transition à venir et garder sa place dans le débat énergétique, en s'appuyant pour le futur sur la recherche du groupe ExxonMobil dans les biocarburants de dernière génération ou encore le captage de carbone. La production sur une échelle industrielle de biodiesel à base d'algues permettrait, par rapport à la plupart des biocarburants actuels, d'émettre beaucoup moins de gaz à effet de serre tout en évitant d'utiliser les terres agricoles et les ressources en eau.

Dans un marché du raffinage très compétitif, quels sont vos atouts ?

J'en citerai au moins trois qui me paraissent essentiels. Tout d'abord, notre personnel, compétent et motivé, qui s'est engagé dans la transformation de notre culture d'entreprise : orientation client, attitudes gagnantes ou encore développement du numérique. Ensuite, notre outil industriel, avec deux raffineries, bien positionnées et complémentaires. Enfin, notre appartenance au groupe ExxonMobil, avec sa capacité d'innovation, son expertise technologique et les économies d'échelle qui en découlent.

Comment s'exprime la dimension RSE dans vos activités ?

Dans ce domaine, nous avons le devoir d'être exemplaires. La façon d'atteindre les résultats opérationnels est aussi importante que les résultats eux-mêmes ! Notre démarche d'entreprise responsable commence par la sécurité qui, depuis toujours, est au centre de nos engagements et au cœur de nos valeurs. Viennent ensuite le respect de l'environnement avec la réduction de l'impact de nos opérations et l'efficacité énergétique de nos installations. Les produits de haute qualité que nous commercialisons intègrent aussi cette dimension, en permettant de réduire les consommations de carburants et donc les émissions. Concernant les enjeux sociaux et sociétaux, le dialogue avec les parties prenantes, notre intégration dans les territoires ou encore le respect de la diversité sont autant d'autres priorités.

Quelle stratégie soutient votre position d'acteur majeur de l'industrie pétrolière ?

Notre stratégie s'appuie sur quatre priorités : D'abord et avant tout, l'excellence opérationnelle : la sécurité des personnes, de nos installations, de nos



« La façon d'atteindre les résultats opérationnels est aussi importante que les résultats eux-mêmes. »

procédés industriels et la fiabilité de nos unités. Renforcer notre compétitivité ensuite, par l'amélioration continue de nos installations et une meilleure valorisation de notre production. Nous entendons poursuivre nos investissements en ce sens. Mais pour cela, des conditions économiques, fiscales et réglementaires favorables, et surtout prévisibles, sont essentielles. Notre développement commercial sur le marché intérieur, avec une organisation plus conquérante au cœur de la stratégie d'intégration des chaînes de valeur, pour toujours mieux satisfaire la demande de nos clients, est le troisième pilier de notre stratégie. Enfin, la transformation de notre entreprise est en cours, en nous appuyant sur l'innovation, la technologie, le « digital manufacturing » et une organisation plus flexible et gagnante. Le déménagement début 2020 de notre siège social dans l'ouest parisien, avec un environnement de travail réinventé, participera à cette transformation.



Pour prolonger l'entretien, rendez-vous :
rapportannuel.esso.fr/2018

Faits marquants 2018



Le gigantesque chantier du grand arrêt de Gravenchon

À la raffinerie de Gravenchon, l'année 2018 a été celle du grand arrêt programmé. Ce vaste chantier d'entretien, de nettoyage, d'inspection et de réparation sur des équipements normalement en service a concerné 70 % des unités du site, représentant au total presque 1,2 million d'heures travaillées et près de 2000 intervenants mobilisés en pointe journalière. Ce grand arrêt réussi avec un bilan sécurité largement positif a permis au site de gagner en efficacité énergétique et en performance opérationnelle.

L'augmentation de 3,8 % des ventes sur le marché intérieur

Alors que le marché français a baissé de 1,7 % par rapport à 2017, les ventes totales de carburants et combustibles du groupe Esso ont augmenté de près de 4 % sur le marché intérieur. Ce résultat témoigne de la performance des équipes commerciales qui ont su répondre à la demande des clients dans un marché en tension, perturbé notamment par la hausse de la fiscalité sur les carburants, l'augmentation de l'obligation des CEE (Certificats d'économie d'énergie) et les mouvements sociaux de fin d'année.

La performance exceptionnelle du site de Fos-sur-Mer

Après une année 2017 marquée par le grand arrêt technique programmé, la raffinerie de Fos-sur-Mer a retrouvé son plein rendement pour réaliser en 2018 sa meilleure performance depuis 2013, avec près de 6 millions de tonnes de brut traité – soit plus de 15 % par rapport à l'année précédente, avec un taux record d'utilisation à 85,3 %. Un résultat rendu possible grâce au travail exemplaire sur la fiabilité opérationnelle des unités et l'implication de toutes les équipes pour opérer les installations de façon optimale.

La forte hausse des ventes de lubrifiants sur le marché intérieur

Avec une augmentation de +16 % dans un marché pourtant en léger repli, le groupe enregistre un résultat remarquable pour la vente des lubrifiants finis. Il s'explique par les nombreux efforts menés pour rendre l'usine de lubrifiants de Gravenchon toujours plus compétitive, comme par exemple l'aménagement du travail en 3x8 discontinu.



Chiffres clés

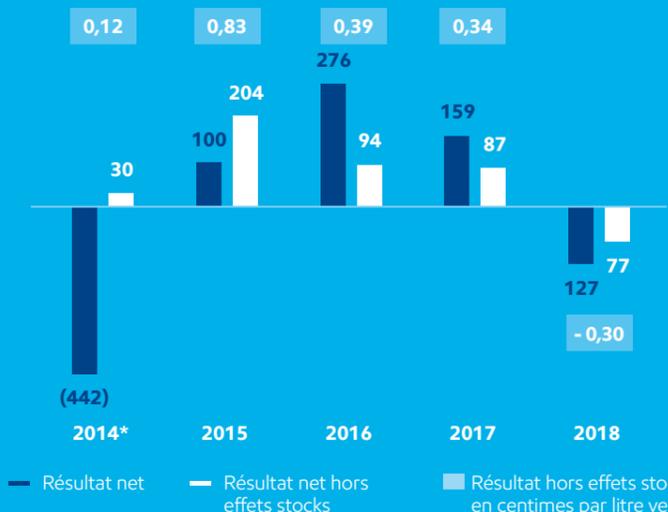
Résultats opérationnels

18,5 millions de tonnes de capacité de raffinage

15,3 millions de tonnes de pétrole brut traité

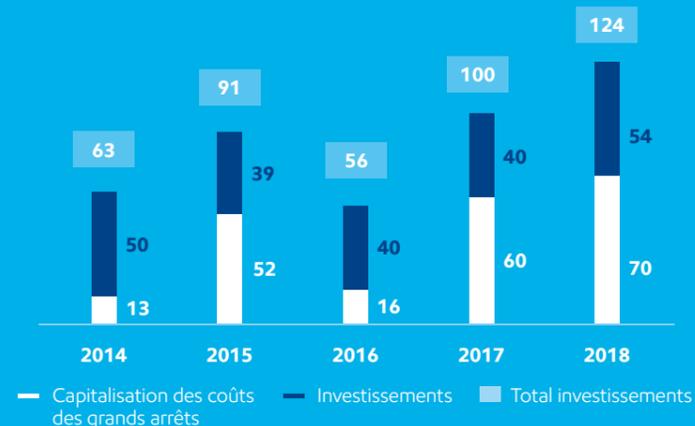
14,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Résultats financiers (en millions d'euros)



* Les résultats 2014 ont été retraités à des fins de comparabilité pour tenir compte de l'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 de l'interprétation IFRIC 21 sur le fait générateur des passifs relatif à des taxes autres que les impôts sur le résultat ou les cotisations sociales.

Investissements (en millions d'euros)



RSE : indicateurs de performance

452* millions d'euros dédiés à l'emploi et au développement économique régional

+ de 7 200** emplois liés aux activités du groupe

-18 %*** émissions de CO₂/tonne de brut traité

* Somme des investissements, taxes et impôts, salaires, dividendes.

** 2 410 emplois directs et indirects + 4 820 emplois induits (selon l'usage dans l'industrie, un emploi direct en production correspond à deux emplois induits).

*** Par rapport à 2006.

Rapport d'activité



En 2018, le groupe Esso a poursuivi ses investissements pour gagner encore en performance opérationnelle et efficacité énergétique. Si la production a été ralentie par le grand arrêt programmé d'une partie de la raffinerie de Gravenchon, le site de Fos-sur-Mer enregistre des records en matière de production et de fiabilité. Dans un marché international très compétitif, le groupe assure son développement en proposant des produits à haute valeur ajoutée, toujours plus respectueux de l'environnement.

Le prix du Brent en moyenne mensuelle depuis 2014 ①

Source UFIP (Union française des industries pétrolières)

\$/bbl €/bbl



Conjoncture et contexte pétrolier

Entre les stocks de produits toujours élevés, la hausse du prix du brut, une production mondiale record et le déséquilibre persistant entre le diesel et l'essence, l'année 2018 a été marquée par des mouvements parfois contradictoires qui ont contribué à la diminution des marges de raffinage.

28 €/t

Marge brute de raffinage moyenne en 2018

Source DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat)

Un marché sensible à la géopolitique internationale

Une demande mondiale toujours en hausse

Selon l'AIE (Agence internationale de l'énergie), la demande mondiale de pétrole a atteint 99,2 millions de barils par jour en moyenne en 2018, soit une hausse de 1,3 million de barils par jour par rapport à 2017. Cette demande a progressé tout au long de l'année, soutenue notamment par la croissance économique. Pour 2019, les prévisions de l'AIE restent à la hausse malgré le contexte d'un ralentissement potentiel de la croissance mondiale en 2019.

Une année de production inédite

Le prix du baril de pétrole brut a progressé au cours de l'année pour atteindre un cours à 85 dollars le baril le 7 octobre 2018, le plus haut niveau depuis novembre 2014. Cette hausse de prix s'explique en grande partie par la réduction de la production décidée par les pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) auxquels se sont joints un certain nombre de pays non membres dont la Russie. D'autres facteurs viennent s'ajouter à cette baisse de production comme le rétablissement des sanctions contre l'Iran annoncé au mois de mai par les États-Unis ou les difficultés de certains pays producteurs comme le Venezuela ou la Libye à maintenir leur niveau de production.

À partir du 8 octobre 2018, les cours se sont nettement repliés pour atteindre 52 dollars le baril le 28 décembre 2018, le prix le plus bas depuis novembre 2017. Ce retournement de tendance peut s'expliquer par les exemptions accordées par les États-Unis à huit pays importateurs de pétrole iranien, dont la Chine et l'Inde, par la hausse plus importante que prévu de la production du pétrole de schiste aux États-Unis, et par les craintes d'un ralentissement de la croissance mondiale. Le prix du baril de Brent s'est ainsi élevé en moyenne à 71 dollars (60 euros) contre 54 dollars (48 euros) en 2017, soit une hausse d'environ 32 %. Concernant la production, l'année 2018 a été marquée par un record à 99,9 millions de barils par jour, soit 2,5 millions de barils par jour en plus par rapport à 2017. Grâce à la production de pétrole non conventionnel, les États-Unis sont devenus le premier producteur mondial de pétrole brut en 2018.

Le raffinage, une industrie stratégique confrontée à de nombreux défis

Le raffinage, un secteur stratégique pour l'Europe

Le raffinage est un secteur qui reste stratégique non seulement pour la France mais aussi pour l'Europe. Ce rôle majeur a été rappelé lors de la 9^e édition du Forum du raffinage de l'Union

européenne qui s'est tenu en décembre 2018. Dans sa vision à long terme, la Commission européenne a mis en avant l'importance des carburants liquides dans le mix énergétique. On compte 80 raffineries dans l'Union européenne qui emploient environ 120 000 salariés et sous-traitants directs, sans oublier les 1,2 million d'emplois indirects, souvent très qualifiés. Le raffinage européen contribue à la prospérité économique du continent en garantissant l'approvisionnement énergétique indispensable pour le transport et la mobilité. Il aide aussi à maintenir une autonomie énergétique et une plus grande flexibilité de choix pour l'Europe en limitant sa dépendance aux importations de produits finis. Employeur d'une main-d'œuvre très qualifiée, l'industrie du raffinage est détentrice d'un précieux savoir-faire technologique et participe de manière constante à la recherche et au développement face aux enjeux d'efficacité énergétique, tout en réduisant simultanément les émissions des raffineries. Ses investissements sont importants pour développer des produits toujours plus performants et plus respectueux de l'environnement. Des résultats prometteurs ont déjà été obtenus avec les avancées sur le développement de biocarburants de dernière génération.

Le raffinage français, une industrie qui doit rester compétitive

Le raffinage est confronté à des obligations réglementaires, des normes techniques ou environnementales (tant de source européenne que nationale), et des différences de fiscalité qui peuvent pénaliser l'industrie face à la concurrence étrangère et aux produits importés. Pour rester compétitive, l'industrie doit investir régulièrement dans ses sites afin d'améliorer leur efficacité énergétique, optimiser leur rendement et développer continuellement la qualité de ses produits pour permettre également à ses clients de limiter leurs émissions.

Le marché des produits pétroliers en France

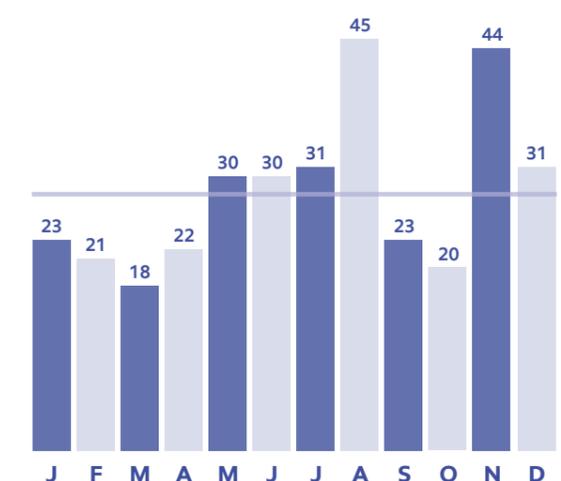
Une consommation en baisse

D'après le CPDP (Comité professionnel du pétrole), la consommation de produits pétroliers a atteint 73,9 millions de tonnes en 2018, en baisse de 1,7 % par rapport à 2017. La demande en carburants routiers a également diminué de 1,7 % par rapport à 2017, avec une évolution très contrastée selon les produits. Ainsi, sur l'année 2018, le marché des supercarburants est en hausse de 3,9 %, tandis que celui du gazole baisse de 3,1 %. Le gazole représente toujours, malgré cette diminution, plus de 80 % des livraisons de carburants routiers. ² Toutefois, la consommation de gazole devrait continuer à décliner compte tenu de l'évolution du parc automobile : selon le CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles), 2 173 481 immatriculations de voitures particulières neuves ont été enregistrées en 2018, →



Marges brutes de raffinage en 2018 en euros

Moyenne 2018 : 28 €/t
Source DGEC





soit une hausse de 3 % par rapport à 2017. La part du diesel dans les ventes de voitures particulières neuves poursuit sa baisse et s'est établie à 39 % en 2018 contre 57 % en 2015, et 73 % en 2012, année record. ③

Les livraisons de fioul domestique ont baissé de 9,1 % par rapport à celles de 2017 confirmant, au-delà des aléas de variation des températures, la poursuite de la baisse de l'utilisation de cette énergie comme mode de chauffage en France. Depuis 2012, les livraisons de fioul ont diminué de 26,6 %.

Enfin, les ventes de carburateurs ont progressé de 3,6 %, ce qui reflète le dynamisme du trafic aérien sur les grands aéroports français.

Une pause de la fiscalité sur les carburants pour 2019

La mise en œuvre de la convergence de la fiscalité du gazole vers celle de l'essence s'est traduite par une nouvelle augmentation des taxes sur les carburants au 1^{er} janvier 2018, avec une hausse de la TICPE (Taxe intérieure de consommation

sur les produits énergétiques) et de la taxe carbone. Selon l'UFIP (Union française des industries pétrolières), la hausse moyenne du prix du gazole a été de 7,6 centimes le litre, et de 3,9 centimes pour le litre d'essence. À cela s'ajoutent les coûts engendrés par le dispositif des CEE (Certificats d'économie d'énergie) qui sont estimés entre 3 et 6 centimes le litre de carburant (source UFIP) pour 2018.

La poursuite du rééquilibrage de la fiscalité et de la hausse de la taxe carbone qui étaient prévus pour inciter à réduire la consommation de gazole dans le cadre de la transition énergétique a été gelée fin 2018 à la suite de mouvements sociaux. Sans cette décision, la hausse des taxes aurait été de 2,9 centimes par litre d'essence et de 6,5 centimes par litre de gazole, selon le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Accompagner la transition énergétique

L'industrie du raffinage est consciente des enjeux climatiques et du rôle important qu'elle a à jouer dans le cadre de la transition énergétique, en particulier pour réduire l'impact

de ses activités sur l'environnement et sa consommation d'énergie. Elle développe également de nouvelles technologies pour fabriquer des carburants moins carbonés et plus performants. Dans le cadre de cette transition, le pétrole devrait progressivement être affecté aux usages pour lesquels il constitue aujourd'hui l'énergie ou la matière première la plus efficiente, en particulier le transport et la pétrochimie. À ce jour, le pétrole fournit plus de 90 % des besoins énergétiques du transport en France. Il est important de ne pas opposer les énergies entre elles, mais au contraire de les associer, car toutes les sources d'énergie seront nécessaires et complémentaires pour satisfaire la demande.

L'Europe et notamment la France se sont fixé des objectifs très ambitieux en matière de décarbonisation de l'économie. En France, ces ambitions se retrouvent dans la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie), document qui décrit les mesures qui devront être prises sous l'impulsion des pouvoirs publics d'ici 2028 pour que le pays puisse envisager d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Parmi les objectifs de la PPE figure la réduction de la consommation d'énergies fossiles. Le remplacement des produits pétroliers reste cependant difficile, notamment comme alimentation de l'industrie chimique et dans le secteur du transport. Pour ce dernier, les carburants liquides issus du raffinage de pétrole restent aujourd'hui l'énergie accessible au plus grand nombre, au meilleur coût hors taxe. Leur densité énergétique et leur sécurité d'utilisation restent inégalées pour le transport commercial et l'aviation.

Un double défi à relever

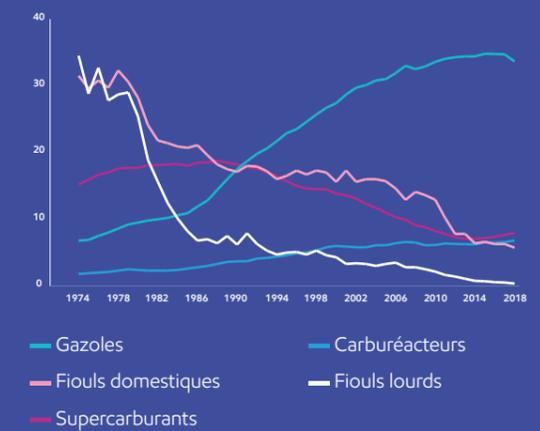
À plus long terme, l'industrie du raffinage pourrait contribuer à la transition énergétique en recherchant des sources d'alimentation moins carbonées, en réduisant ses consommations et ses émissions afin de répondre aux besoins du marché en carburants liquides bas carbone. Ainsi, le raffinage pourra continuer à relever le double défi de fournir des sources d'énergie fiables, abordables et à haut rendement, en maîtrisant les risques liés au changement climatique.

C'est dans cette perspective que Fuels Europe (qui réunit les principaux acteurs du raffinage en Europe)* a développé une vision de l'industrie du raffinage à l'horizon 2050 au cœur de plateformes industrielles. Une telle vision, qui reste encore théorique, et la transformation industrielle qui en résulterait ne peuvent être envisagées sans un cadre réglementaire et fiscal stable, et une politique industrielle d'accompagnement respectant la neutralité technologique et la réalité des choix économiques.

* Voir : « Perspectives pour l'industrie du raffinage et des carburants liquides », FuelsEurope/UFIP.

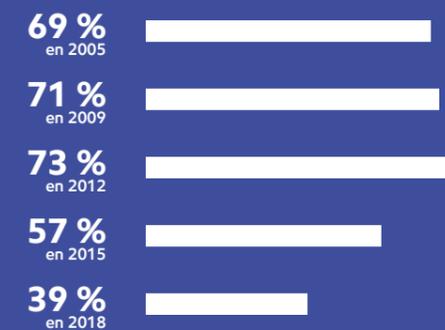
Consommation française par produit ②

en millions de tonnes
Source CPDP



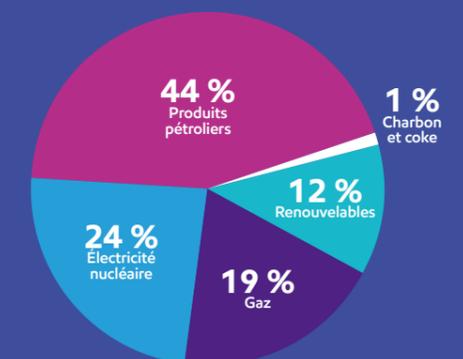
Part du diesel dans les véhicules neufs vendus en France ③

en %
Source Figaro du 17 janvier 2019



Consommation finale d'énergies en 2017 en France

Source ministère de la Transition énergétique et solidaire



Carburants et combustibles

Représentant 30 % de la capacité de raffinage nationale, les raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer produisent des carburants et combustibles performants, adaptés aux évolutions du marché et toujours plus respectueux de l'environnement. En 2018, la production de Gravenchon a été affectée par le grand arrêt programmé d'une partie du site et Fos-sur-Mer a battu des records en matière de performance opérationnelle.

Des sites performants

Malgré des chiffres en léger recul (15,3 millions de tonnes de brut traité contre 16,1 millions de tonnes en 2017), les deux raffineries du groupe Esso ont connu une année 2018 très productive. Le grand arrêt technique planifié de Gravenchon a impacté les résultats, ajouté à quelques incidents techniques qui ont perturbé la production. Malgré tout, la quantité de brut traité au cours de l'année reflète une bonne utilisation des capacités : Fos-sur-Mer a traité 17,6 % de plus de pétrole brut qu'en 2017 (après un grand arrêt réussi au cours de la même année). Il s'agit d'une performance record sur les cinq dernières années.

En 2018, les sites du groupe Esso ont su aussi diversifier leur ardoise de pétrole brut afin d'utiliser au mieux l'outil de raffinage et dégager une profitabilité accrue.

Ce sont pas moins de seize nouveaux pétroles bruts qui ont été traités pour toujours mieux répondre à la demande des clients. Ces bruts proviennent en majorité de Russie et de la CEI (Communauté des États Indépendants), du Moyen-Orient et d'Afrique. ¹

Un marché international avec une forte concurrence

L'objectif du groupe Esso est de rester compétitif. Ses raffineries sont en concurrence, aujourd'hui, avec d'autres sites non seulement en Europe mais aussi sur d'autres

continents. Dans les pays émergents, les raffineurs disposent d'outils de plus en plus modernes, accèdent à une énergie bon marché et souvent ne sont pas tenus aux mêmes contraintes environnementales et sociales, bénéficiant généralement d'une main-d'œuvre moins coûteuse. Finalement, leurs coûts de production sont plus faibles.

Le rééquilibrage qui s'opère entre les consommations d'essence et de gazole est favorable au raffinage français. En effet, la production nationale actuelle de gazole ne suffit pas à répondre à la demande des véhicules diesel. Elle est évaluée à 40 milliards de litres/an, dont près de 50 % doivent être importés. Cette situation invite donc à la poursuite des efforts sur le long terme afin d'augmenter la production de distillats (gazole et fioul domestique).

Pour faire face à tous ces enjeux et gagner en compétitivité, Esso poursuit sa logique d'intégration au sein du groupe ExxonMobil, afin de bénéficier pleinement des innovations du groupe et des synergies. C'est particulièrement le cas sur le site de Gravenchon, qui représente l'une des plus importantes plateformes pétrochimiques en Europe.

En France, accompagner la mobilité et la sécurité énergétique

Fort d'une capacité de raffinage de près de 18,5 millions de tonnes, le groupe Esso est le deuxième raffineur

de l'Hexagone. Il joue un rôle clé pour l'activité économique, la sécurité et l'autonomie énergétique du pays. En produisant sur le territoire des carburants et combustibles répondant aux spécifications nationales et européennes les plus sévères, le groupe est en mesure de fournir aux consommateurs des produits compétitifs, performants et toujours plus respectueux de l'environnement.

Les grands arrêts planifiés dans les raffineries du groupe Esso permettent d'améliorer l'efficacité énergétique en s'appuyant sur la recherche et le développement du groupe ExxonMobil. Cela est d'autant plus important que l'amélioration continue des produits nécessite de plus grandes quantités d'énergie.

Une production en phase avec les besoins du marché

Bien situées en Normandie (marché région parisienne/nord de la France) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (marché du Grand Sud), les deux raffineries du groupe assurent un approvisionnement équilibré du pays. Elles sont organisées pour répondre à la demande du marché national avec des produits de qualité, une logistique fiable et une stratégie commerciale adaptée aux besoins des clients. ²

Elles poursuivent des objectifs communs :

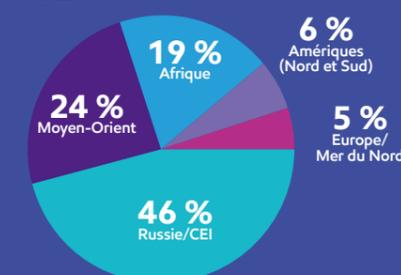
- **optimiser** la valorisation de chaque molécule pour proposer plus de produits à forte valeur ajoutée, en réduisant la production de fiouls lourds dont la demande est en baisse en France et en Europe, et en proposant à des prix abordables des produits performants de haute qualité ;
- **maximiser** la production de distillats (gazole et fioul domestique) qui ont représenté 45,53 % des productions totales hors lubrifiants et spécialités en 2018, afin de répondre à une demande toujours importante et réduire ainsi les importations ;
- **limiter** les exportations d'essences en optimisant les productions et les ventes sur le marché français ;
- **continuer d'améliorer** l'efficacité énergétique des sites industriels, et réduire ainsi leurs coûts totaux d'exploitation, car la consommation d'énergie représente une part très importante de ceux-ci, tout en réduisant de même leurs émissions.

Des investissements toujours élevés

Les investissements dans le raffinage ont toujours été continus. Ils se sont élevés à 115 millions d'euros en 2018, soit 24 millions de plus par rapport à 2017. Portant sur la fiabilité opérationnelle des sites industriels et leur efficacité énergétique, ils ont permis, cette année, de financer des projets liés au grand arrêt planifié 2018/2019 de Gravenchon ainsi que des projets plus spécifiques de réduction d'émissions de dioxyde de soufre (SO₂) sur les sites. ³

Origine du pétrole brut traité par Esso Raffinage ¹

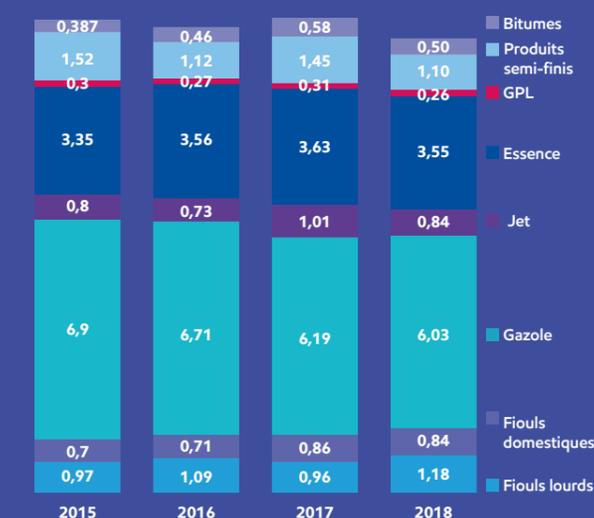
en 2018



Production d'Esso Raffinage en carburants, combustibles, bitumes et produits semi-finis hors lubrifiants ²

en millions de tonnes

14 305



Investissements d'Esso Raffinage ³

en millions d'euros



■ Investissements dans les raffineries
■ Capitalisation coûts des grands arrêts

Gravenchon

Un site majeur de l'approvisionnement énergétique en France



Avec une capacité de traitement de 12 millions de tonnes de brut par an, soit 20 % de la capacité nationale, la raffinerie de Gravenchon est un site de toute première importance. Il bénéficie de son intégration au sein du complexe pétrochimique avec ExxonMobil Chemical France. En 2018, les chiffres de production ont été en baisse du fait du grand arrêt planifié d'une grande partie des unités.

20 %
de la capacité française de raffinage

Un grand arrêt avec près de **1,2 million** d'heures travaillées

Une performance opérationnelle réduite

Afin de garantir sa productivité et sa compétitivité sur le long terme, la raffinerie de Gravenchon a réalisé en 2018 un grand arrêt planifié pour entretien et maintenance sur près de 70 % de son site. La durée plus longue que prévu de ce chantier ainsi que des incidents opérationnels au cours de l'année ont réduit le taux d'utilisation à 72,2 %, contre 83,6 % en 2017. Les productions de carburants et combustibles ont été inférieures de 15,6 % par rapport à 2017, tandis que les productions d'huiles de base et de paraffines ont été en baisse de 32 % par rapport à 2017.

Néanmoins, le grand arrêt de Gravenchon a permis de renforcer la performance opérationnelle de la raffinerie : au dernier trimestre 2018, le taux d'utilisation a atteint 85,1 %, avec aussi des records de distillation de pétrole brut enregistrés durant la même période.

L'implication du personnel, élément clé du succès du grand arrêt

Préparées plus de deux années en amont, les différentes interventions réalisées durant le grand arrêt de Gravenchon ont généré quelque 1,2 million d'heures travaillées. Au plus fort de l'activité, elles ont mobilisé près de 2000 intervenants. Cet arrêt très complexe a concerné la distillation, la conversion et les unités de production d'huiles, avec un bilan sécurité largement positif (sans aucun accident majeur). De multiples opérations de maintenance, nettoyage et remise en état des équipements ont pu être réalisées. La raffinerie a aussi profité du grand arrêt pour mettre en place de nouveaux projets portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du site et sa performance opérationnelle. L'ampleur des travaux effectués a été considérable, relevant pour certains de la prouesse technique. Au fil des inspections, des réparations supplémentaires se sont révélées nécessaires, notamment sur le bloc principal de distillation. Chaque fois, les équipes ont relevé le défi en déployant les plans d'action adaptés. Si ces interventions complémentaires ont forcément impacté la durée et les coûts de l'arrêt, elles se révèlent essentielles pour assurer la pérennité et la compétitivité du site. Les travaux effectués ont permis à l'ensemble des unités concernées de repartir sereinement pour un nouveau cycle.

Toujours optimiser les achats de pétrole brut

En 2018, la raffinerie a accru sa capacité de stockage dans le port du Havre pour bénéficier de plus de flexibilité afin d'améliorer ses capacités logistiques et diversifier l'ardoise de matières premières. Cette capacité est réservée à des bruts à haute valeur ajoutée. Cette initiative fait ainsi progresser la compétitivité de la raffinerie.

Renforcer l'intégration entre chimie et raffinage

La raffinerie de Gravenchon continue de réaliser des travaux d'intégration avec le site d'ExxonMobil Chemical France

(le plus important site pétrochimique du groupe en Europe). En 2018, une nouvelle ligne raccordant l'unité de désulfuration des gazoles (le GOfiner) vers le vapocraqueur (unité essentielle du complexe pétrochimique) a été installée. Ce projet innovant conduit à une plus grande intégration avec la chimie et une meilleure valorisation des molécules.

Vers le « digital manufacturing » ou la transformation numérique des processus de travail

De nouvelles applications sont actuellement développées afin d'intégrer des nouvelles technologies numériques dans les opérations de la raffinerie. Une infrastructure WIFI importante a été déployée à Gravenchon autour des salles de contrôle et des équipements critiques. Grâce à ce maillage, la saisie de données peut être effectuée en temps réel via l'usage de tablettes numériques, simplifiant les processus de travail et renforçant l'efficacité opérationnelle. Des innovations telles que des caméras infrarouges, 3D, ultrasoniques sont régulièrement testées pour effectuer des diagnostics toujours plus rapides et précis.

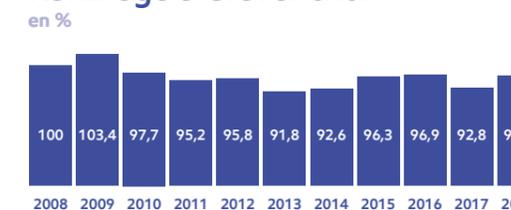
Préparation de l'arrêt planifié de 2019

2018 a été aussi une année de préparation pour l'arrêt de maintenance prévu en 2019. Planifié pour démarrer au premier trimestre, cet arrêt concernera la partie restante qui n'a pas été inspectée en 2018 durant le grand arrêt. Cette nouvelle opération sera l'opportunité de déployer des projets d'amélioration comme le dégoullottage de l'unité de polyalphaoléfinés et l'amélioration des performances des unités de distillation, extraction, désulfuration et reformage.

Taux d'utilisation d'Esso Raffinage à Gravenchon



Gain d'efficacité énergétique d'Esso Raffinage à Gravenchon



Fos-sur-Mer

Des performances exceptionnelles en 2018

La raffinerie de Fos-sur-Mer s'est imposée depuis plusieurs années comme un site de référence en termes de fiabilité et d'efficacité énergétique. Idéalement située au cœur de la zone méditerranéenne, cette raffinerie à taille humaine, agile et flexible bénéficie d'une grande réactivité pour approvisionner le marché intérieur. En 2018, ses excellents résultats opérationnels lui ont permis d'augmenter ses productions et traitements de plus de 15 % par rapport à 2017.

10 %
de la capacité de raffinage nationale

85,3 %
d'utilisation des capacités

Des résultats partout en hausse

2018 a été une année excellente pour la raffinerie de Fos-sur-Mer. Qu'il s'agisse des performances opérationnelles ou des résultats environnementaux, le site affiche de très bons résultats avec un taux d'utilisation élevé à 85,3 % des capacités, contre 73 % en 2017, année impactée, il est vrai, par un grand arrêt pour maintenance planifié. De même, avec 5,9 millions de tonnes de productions et traitements en 2018 contre 5,1 millions de tonnes en 2017, de nombreux records de production ont été battus. En 2018, la raffinerie a réussi à commercialiser l'intégralité de sa production d'essence et de diesel sur le territoire français, évitant d'avoir à l'exporter. De ce fait, les ventes par voie ferrée et camionnage ont augmenté elles aussi de manière substantielle. Par ailleurs, la raffinerie a continué à diversifier ses alimentations avec la distillation de nouveaux bruts attractifs. La production de propylène, ingrédient de base pour la chimie, a également fortement augmenté, contribuant aussi à ces bons résultats. Ces résultats sont dus à l'engagement exemplaire de toutes les équipes assurant la réactivité et la flexibilité optimales du site, avec une attention constante pour la sécurité. Au sein du groupe ExxonMobil, la fiabilité et la performance opérationnelle de la raffinerie de Fos-sur-Mer en font l'une des meilleures dans le monde. Le groupe ExxonMobil a d'ailleurs décerné trois récompenses à la raffinerie de Fos-sur-Mer, lui reconnaissant la meilleure performance dans les catégories « sécurité du personnel », « sécurité des procédés » et « fiabilité » sur l'année 2018.

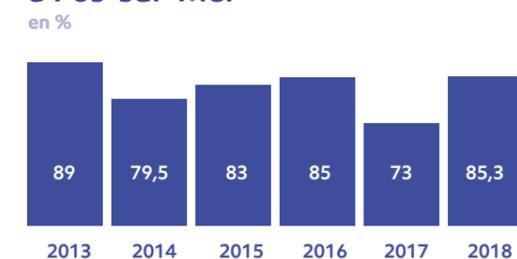
Des projets pour adapter l'outil industriel au marché

Dans un secteur du raffinage en pleine transformation, la raffinerie continue à adapter son outil industriel pour ajuster sa production à la demande du marché et anticiper les changements réglementaires. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2020, de nouvelles réglementations décidées par l'OMI (Organisation maritime internationale) vont entrer en vigueur : elles limiteront la teneur maximale en soufre autorisée dans les carburants des navires à 0,5 % (contre 3,5 % aujourd'hui, hors zones SECA). Cette nouvelle réglementation représente un défi sans précédent pour le raffinage, avec la nécessité de produire des carburants moins soufrés. La raffinerie de Fos-sur-Mer anticipe la production de ces nouveaux carburants marins et poursuit l'effort de réduction de sa production de fiouls lourds. Le projet de reconfiguration de la raffinerie se poursuit, par ailleurs, pour continuer à adapter la production et inscrire sa stratégie sur le long terme.

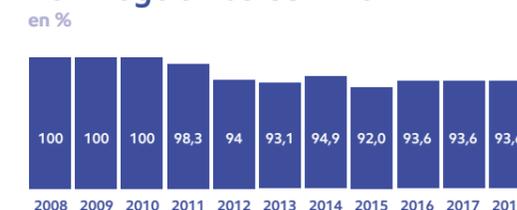
Une empreinte environnementale maîtrisée

Associés à la performance opérationnelle, les résultats environnementaux de la raffinerie de Fos-sur-Mer en 2018 sont aussi très positifs : comme détaillé dans le rapport RSE pages 70 et 71, les émissions d'effluents dans l'air ou dans l'eau ont été réduites, les déversements accidentels évités et la gestion des déchets optimisée, avec un taux de recyclage ou de valorisation proche de 90 %. Avec l'installation de nombreux analyseurs environnementaux, la raffinerie de Fos-sur-Mer continue aussi d'améliorer le contrôle de ses émissions. Les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et celui d'intégration thermique du naphta-hydrofiner (unité de désulfuration des distillats) réalisés pendant le grand arrêt planifié de 2017 ont permis de réduire les consommations d'énergie en 2018 de 2,5 % par tonne de brut traité par rapport à 2017.

Taux d'utilisation d'Esso Raffinage à Fos-sur-Mer



Gain d'efficacité énergétique d'Esso Raffinage à Fos-sur-Mer



Une logistique adaptée au marché

La direction logistique constitue un maillon essentiel entre la production des raffineries, les importations de produits finis et les besoins des clients. Son activité se situe au cœur de la stratégie d'intégration de la chaîne de valeur des carburants et combustibles. En 2018, tous les acteurs de la chaîne logistique ont travaillé en étroite collaboration avec les équipes de vente pour assurer l'excellence opérationnelle des approvisionnements.

S'adapter au marché et à ses évolutions

Dans un marché ouvert et très compétitif, la direction logistique ajuste son activité en permanence. Elle veille à sécuriser la distribution des productions des raffineries du groupe, tout en s'adaptant aux mouvements d'importation de produits pétroliers. Elle organise les approvisionnements en offrant aux clients une chaîne logistique fiable, performante et adaptée à leurs besoins, se devant aussi de prendre en compte le déséquilibre structurel entre l'offre en essences et la demande en gazoles ou en biocarburants. En 2018, le groupe a renforcé l'activité de ses propres terminaux et a continué à consolider les ventes par rail et camionnage depuis ses dépôts.

La satisfaction des clients comme objectif

Dans la stratégie commerciale du groupe Esso, les dépôts pétroliers constituent la dernière interface avec ses clients, dont les revendeurs à la marque. De ce fait, leur satisfaction est un enjeu majeur, avec des équipes logistique et approvisionnement professionnelles et flexibles, entièrement dédiées à cet objectif. En 2018, des améliorations ont ainsi été effectuées pour permettre aux clients de gagner du temps et charger plus rapidement, comme le remplacement du système de gestion automatique des postes de chargement du dépôt de Fos-sur-Mer et la reconfiguration du poste de chargement au dépôt de Toulouse.

Cultiver l'excellence et la sécurité

Garantir la sécurité des approvisionnements nécessite le maintien d'une chaîne logistique pétrolière complète et performante, de l'approvisionnement du raffinage en pétrole brut jusqu'à la livraison au client. Pour assurer cette mission, la direction logistique cultive le plus haut niveau de sûreté, de sécurité, de fiabilité et de respect de l'environnement dans toutes ses opérations.

Nos clients au cœur de la stratégie commerciale

Depuis quelques années, le groupe se recentre sur son cœur de métier du raffinage et des ventes à des grands groupes : centrales d'achats de la grande distribution, revendeurs indépendants et opérateurs de stations-service. Ainsi, il confie la commercialisation de ses carburants et combustibles à des professionnels de la distribution de produits pétroliers à qui il assure la fiabilité des approvisionnements. Ce sont autant d'ambassadeurs auxquels le groupe Esso réserve des produits performants et une offre marketing adaptée.

Une demande de carburants en repli

En 2018, la consommation de carburants routiers en France a diminué de 1,7 % par rapport à 2017*. Cette baisse est attribuable à plusieurs facteurs dont, en particulier, la hausse de la fiscalité sur les carburants en début d'année mais aussi l'augmentation de l'obligation des CEE (Certificats d'économie d'énergie) ainsi que les mouvements sociaux de fin d'année, avec une baisse importante (-9,1 %) de la consommation constatée au mois de décembre. De plus, la consommation de gazole est en baisse de 3,1 %, en lien avec la réduction du nombre de nouvelles immatriculations de véhicules à motorisation diesel : ils ne représentent plus que 39 % des ventes de véhicules particuliers neufs, contre 47 % en 2017 (et 73 % des ventes si l'on remonte à 2012). Conséquence de la convergence fiscale de l'essence et du gazole, cette baisse de consommation du gazole a été néanmoins en partie compensée par la hausse toujours soutenue des supercarburants, en progression de 3,9 % sur l'année. L'introduction progressive des véhicules électriques a aussi contribué au recul des carburants routiers, même si l'impact de l'électrification du parc automobile sur la consommation de carburants liquides demeure à ce jour limité. Dans ce contexte de marché baissier, les ventes totales de carburants et combustibles du groupe Esso ont augmenté de près de 4 % sur le marché intérieur. Ce résultat témoigne de la performance des équipes commerciales qui ont su répondre à la demande des clients dans un marché tendu.

Une chaîne de valeur intégrée

La direction des ventes occupe une place centrale dans l'activité carburants et combustibles. Cette chaîne de valeur intégrée optimise ainsi la commercialisation des deux raffineries du groupe Esso, mais surtout satisfait la demande des clients en s'appuyant sur les services approvisionnement du groupe ExxonMobil. Le travail commun mis en œuvre avec les équipes des ventes, logistique et production a permis en 2018 d'assurer une continuité d'approvisionnement et de minimiser l'impact des perturbations sociales externes.

Dans ce contexte tendu, le professionnalisme des équipes commerciales Esso et leur capacité d'adaptation ont été à nouveau reconnus par les clients, qui ont renouvelé leur confiance au groupe avec de nouveaux contrats. Ainsi, en 2018, le groupe Esso a encore conforté ses positions sur ce segment essentiel des carburants et combustibles où la fiabilité d'approvisionnement et la qualité des produits sont des préalables indispensables à toute relation commerciale, avec des volumes de ventes importants à la clé. Enfin, la direction des ventes a continué d'accompagner ses clients en leur proposant des offres adaptées à leurs besoins d'incorporation de biocarburants.

Revendeurs à la marque, des partenaires de croissance

Depuis juin 2015, l'ensemble des stations-service à la marque Esso et Esso Express en France est exploité par un réseau de revendeurs à la marque qui répondent aux standards d'exigence du groupe. Au total, près de 600 stations-service à la marque sont réparties sur le territoire. Elles proposent aux consommateurs des carburants toujours plus performants réduisant la consommation (allant jusqu'à 2,8 % pour le gazole Synergy Supreme+). En 2018, le principal revendeur, Certas Energy, qui exploitait déjà un réseau de près de 400 stations-service, a finalisé l'acquisition de 70 stations-service supplémentaires sous la marque Esso. C'est le principal partenaire d'Esso pour accompagner le groupe dans sa croissance, en particulier sur le réseau autoroutier où cinq nouvelles concessions ont été acquises en 2018. En 2018, les équipes commerciales ont aussi travaillé

en partenariat avec le réseau des revendeurs pour les aider à poursuivre le déploiement du concept Esso Synergy avec la conversion de 50 nouvelles stations-service à la nouvelle image.

La filiale Worex se recentre sur le négoce

En 2018, les livraisons de fioul domestique en France ont affiché un recul de 9,1 % et les volumes de gazole non routier ont baissé de 0,8 %. Ces chiffres confirment la tendance structurellement baissière du marché du fioul domestique et la poursuite de la baisse de l'utilisation de cette énergie comme mode de chauffage.

Worex, filiale du groupe Esso spécialiste des distillats, a vu l'ensemble des ventes de distillats et gazole de l'activité grands produits pétroliers augmenter de 1 % à 1,655 million de m³ en 2018 contre 1,637 million de m³ en 2017. La société a poursuivi sa stratégie de montée en gamme de produits, en augmentant continuellement le taux de pénétration de ses deux produits phares de qualité supérieure : le Fioul 4 Saisons Plus à usage domestique et l'Esso Motor Plus à usage routier.

Worex a finalisé en octobre 2018 la vente à la société TMF (Total Marketing France) de son segment des ventes de carburants et combustibles aux consommateurs finaux. Cette vente a entraîné le transfert de l'activité aux six filiales régionales de TMF, avec la cession de fonds de commerce →

* Source CPDP (Comité professionnel du pétrole).





incluant agences, directions régionales, dépôts, camions et clientèle ainsi que le transfert de tout le personnel dédié à cette activité. Les autres activités de Worex ne sont pas concernées, comme le négoce aux revendeurs, qui représente la très grande majorité (90 %) des volumes vendus par Worex. La cession n'a donc pas eu d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso, la baisse de la demande en fioul domestique permettant au contraire aux raffineries de produire davantage de gazole dans un marché structurellement importateur. Suite à cette cession, la réorganisation de certaines directions et divisions du siège de Worex a donné lieu à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi qui comporte aussi des mesures de reclassement externe et d'aide au départ.

Les ventes de bitumes impactées par le grand arrêt de Gravenchon

Site de référence du groupe pour la fabrication et la livraison de bitumes en Europe atlantique, la raffinerie de Gravenchon produit une large gamme de bitumes utilisés dans le secteur de la construction, notamment pour les travaux publics et l'étanchéité des bâtiments. En raison du grand arrêt planifié qui a affecté une grande partie du site, la production de bitumes a diminué de 13 % en 2018, impactant les ventes qui ont aussi baissé de 7 %. Néanmoins, Gravenchon demeure la première raffinerie française pour la production de bitumes.

Sa productivité et sa capacité à répondre à la demande internationale restent fortes grâce aux investissements réalisés en 2017. Ils ont permis d'accroître les capacités de chargement et les ventes de bitumes vers l'Europe du Nord.

Au cours de l'été 2018, des difficultés d'approvisionnement de bitumes liées à une accumulation de facteurs conjoncturels ont conduit à l'arrêt temporaire d'un certain nombre de travaux routiers en période de forte activité. Résorbé rapidement, cet épisode a permis de rappeler le rôle essentiel de l'industrie locale du raffinage pour sécuriser un approvisionnement en produits énergétiques et en produits dérivés, essentiels à l'activité économique du pays.

Les ventes aviation dynamisées par les grands aéroports parisiens

Après avoir recentré en 2016 ses activités d'avitaillement sur les grands aéroports parisiens (soit 84 % du marché français), le groupe Esso a pu bénéficier de l'augmentation de 3,8 % du trafic sur les aéroports de Roissy-CDG et Orly en 2018. Malgré une moindre production de carburéacteur suite au grand arrêt planifié de Gravenchon, Esso a enregistré une progression des ventes de carburéacteur de 6 % en 2018. Le renouvellement de grands contrats existants et le gain de nouveaux contrats expliquent cette performance.

Lubrifiants et spécialités

En plus des carburants et combustibles, Esso S.A.F. fabrique et commercialise des huiles de base, des produits de spécialités et des lubrifiants finis pour différents secteurs : automobile, transport, BTP, industrie, agriculture...

En 2018, dans un marché en léger repli, le groupe a enregistré des succès commerciaux significatifs.

16 %
Hausse des ventes de lubrifiants finis sur le marché intérieur

L'expertise et la performance

Grâce à l'expertise technologique du groupe ExxonMobil, Esso fabrique et commercialise une gamme complète de lubrifiants et de produits de spécialités. Tous ces produits répondent aux exigences les plus élevées en termes d'efficacité énergétique, d'amélioration de productivité et de respect de l'environnement. Ils sont exportés en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

- **Huiles de base**
Obtenues par distillation et traitements spécifiques de certains pétroles bruts, ces huiles sont des produits minéraux plus ou moins fluides à température ambiante. Elles entrent dans la composition des lubrifiants finis pour l'automobile, le transport, le BTP, les engins marins, la production d'énergie renouvelable ou l'industrie.
- **Les huiles blanches**
Résultat d'une hydrogénation très poussée, les huiles blanches sont très pures et adaptées à des usages pharmaceutiques ou alimentaires.
- **Les paraffines**
Solides à température ambiante et fondantes entre 40 et 100 °C, les paraffines minérales proviennent de la distillation de pétrole brut. Leur champ d'application est très divers.

L'usine de Gravenchon, référence des lubrifiants finis

L'usine de fabrication de lubrifiants finis de Gravenchon mélange, stocke et expédie à travers le monde des quantités significatives de produits conditionnés ou en vrac aux différentes marques Mobil. En phase avec la stratégie commerciale de valorisation des gammes, ce site industriel s'est spécialisé depuis quelques années dans la fabrication de lubrifiants synthétiques Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™, et cela en exploitant les technologies uniques du groupe ExxonMobil.

Un outil industriel performant intégré

Idéalement située au sein de la raffinerie, l'usine de lubrifiants finis de Gravenchon a confirmé sa position stratégique au sein du groupe ExxonMobil. Elle a représenté 20 % de la fabrication de lubrifiants finis et de graisses de la zone Europe, Afrique et Moyen-Orient d'ExxonMobil et a exporté près de 75 % de sa production. Actuellement, l'usine intègre une nouvelle génération d'huiles de base, mobilisant toutes les équipes pour la reformulation des lubrifiants automobiles et industriels, l'introduction de nouveaux additifs et le reconditionnement de quatre bacs en synergie avec la raffinerie.



Une stratégie orientée client

L'usine de lubrifiants de Gravenchon a été la première usine des sociétés du groupe ExxonMobil en Europe à obtenir la certification qualité VDA (Verband der automobilindustrie). Référentiel de l'industrie automobile européenne et plus particulièrement l'industrie allemande, cette norme est utilisée par nos clients stratégiques. Cette certification témoigne de l'excellence des opérations de production et va permettre au site de poursuivre son développement en répondant aux exigences des grands constructeurs mondiaux. Pour accompagner cette croissance, le groupe a mené une étude sur les possibilités d'extension des horaires de production afin de mieux répondre aux besoins du marché et de poursuivre son développement. Cette étude s'est concrétisée en août 2018 avec le lancement d'un quart de nuit. Cette nouvelle organisation sera dans un premier temps mise en place pour une période de 18 mois. L'usine produit ainsi en continu du lundi matin au vendredi soir.

Par ailleurs, des dépenses ont été engagées dans deux projets majeurs d'amélioration des outils de conditionnement. Grâce à ces transformations, l'usine renforce sa compétitivité et sa capacité à répondre au mieux aux demandes de ses clients.

La production d'huiles de base impactée par le grand arrêt

Dans le cadre des opérations essentielles d'entretien et maintenance, la raffinerie de Gravenchon a réalisé en 2018 un grand arrêt de maintenance sur une partie de son site. Les unités d'huile ont été directement impactées : la production a diminué de 32 % par rapport à 2017, avec aussi un effet sur les ventes d'huiles de base, soit -18 % par rapport à 2017.

Les ventes de lubrifiants finis progressent

Le groupe Esso commercialise différents lubrifiants Mobil à travers les gammes Mobil 1™ pour l'automobile, Mobil Delvac 1™ pour le secteur commercial et du BTP, Mobil SHC™ pour l'industrie, ainsi que les gammes Marine et Aviation. Ces produits figurent parmi les marques de référence mondiales.

Des ventes en hausse dans un marché en léger recul

Selon le CPL*, 501 151 tonnes de lubrifiants finis (industriels et automobiles) ont été vendues en 2018 en France, soit une baisse de 0,8 % des volumes par rapport à 2017. L'évolution est différenciée selon les segments de marché, avec une augmentation de 0,6 % des ventes de lubrifiants automobiles — dans un contexte de hausse de 3 % des immatriculations de voitures particulières neuves**. Le marché des lubrifiants industriels connaît quant à lui un recul de 2,8 %. Malgré ce contexte de faible croissance, les ventes de lubrifiants finis du groupe Esso ont augmenté

de 16 %, avec une hausse spectaculaire des ventes directes (+26 %), en lien avec le gain de l'appel d'offres pour la fourniture des centres de réparation d'un partenaire automobile historique. Les ventes aux distributeurs ont quant à elles augmenté de 2 %, croissance plus rapide que celle du marché.

Les lubrifiants haut de gamme donnent plus de valeur au marché

L'allongement des périodes de vidanges et les impératifs écologiques (réduction des consommations d'énergie) entraînent un renforcement de la demande de produits à haute valeur ajoutée, domaine dans lequel le groupe Esso, avec ses marques premium Mobil, est historiquement présent. Lubrifiants de haute technologie aux performances démontrées, les huiles Mobil apportent efficacité opérationnelle et énergétique. Depuis plus de 40 ans, Mobil 1™ est le gage d'une protection efficace du moteur et d'une performance améliorée du véhicule.

Les experts du groupe ont aussi développé cette technologie dans le secteur du transport professionnel avec la marque Mobil Delvac™, qui accompagne la croissance du secteur en apportant aux véhicules utilitaires et industriels les innovations technologiques nécessaires à la valorisation du marché.

Aujourd'hui, Mobil Delvac 1™ LE 5W-30 se positionne comme le lubrifiant par excellence pour les secteurs des poids lourds et du BTP. Et dans l'industrie, les lubrifiants Mobil SHC™ sont aussi très utilisés pour la technologie et les gains d'énergie qu'ils apportent aux outils industriels.

Un réseau étendu de distribution

En 2018, Esso a poursuivi sa stratégie de commercialisation de toutes ses gammes d'huiles Mobil à travers son réseau de distributeurs. Forts de moyens techniques, marketing, humains et financiers, ils sont les véritables ambassadeurs de nos marques sur le terrain. Depuis le 11 février 2019, deux partenaires approvisionnent l'ensemble du territoire français : TTA (Techniques et Technologies Appliquées) pour la France métropolitaine (hors Corse) et le groupe Ferrandi pour la Corse. De fait, TTA devient le plus important distributeur de lubrifiants Mobil en Europe.

La société cherche également à augmenter ses ventes et accroître ses parts de marché via d'autres canaux de commercialisation tels que les grands comptes stratégiques, les grands constructeurs automobiles, et les réseaux d'entretien de véhicules de proximité.

Les sports automobiles confirment la technologie Mobil 1™

La marque Mobil 1™ poursuit son partenariat technologique avec l'équipe de formule 1 Aston Martin Red Bull Racing. Des circuits de compétition à la route, les huiles synthétiques Mobil 1™ sont reconnues pour leurs performances supérieures

à celles des huiles conventionnelles, les économies de consommation et la protection exceptionnelle contre l'usure qu'elles permettent.

Maximiser la création de valeur pour nos clients

En 2018, le groupe a lancé la garantie moteur Mobil 1™ qui permet de prolonger gratuitement la protection du moteur d'un véhicule au-delà de la garantie du constructeur. À condition d'utiliser uniquement le lubrifiant Mobil 1™ lors des entretiens, le moteur est protégé des réparations coûteuses* jusqu'à cinq ans ou 160 000 kilomètres à partir de la souscription de cette garantie auprès d'un concessionnaire adhérent au programme.

* Offre soumise aux conditions générales.

Des études de cas récentes portant sur deux flottes européennes de poids lourds ont mis en évidence l'efficacité des huiles hautes performances Esso pour réduire la consommation de carburants. En remplaçant son huile habituelle par l'huile Mobil Delvac 1™ LE 5W-30 pour son parc de 210 véhicules, un transporteur allemand a réalisé des économies moyennes de 2,1 %, équivalent à 260 000 euros*. En France, une autre entreprise a procédé de même pour deux véhicules en test durant 12 mois. L'économie moyenne de carburant réalisée s'est élevée à 3,2 %**.

** Ces preuves de performance sont basées sur l'expérience de deux clients. Les résultats réels peuvent varier, entre autres, selon le type d'équipement utilisé, ses conditions de maintenance et d'utilisation, son environnement, ainsi qu'en fonction du lubrifiant précédemment utilisé.

* Comité professionnel des lubrifiants — données hors huiles de procédés sur la période décembre 2017 - novembre 2018.

** Selon le CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles), 2 173 481 immatriculations de voitures particulières neuves ont été enregistrées en 2018, soit une hausse de 3 % par rapport à 2017.

Perspectives 2019

À l'heure de la transition énergétique, le groupe Esso doit répondre au double défi de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement, y compris les risques liés au changement climatique. En 2019, il poursuivra l'effort de maîtrise de ses opérations, de réduction de ses émissions et de sa propre consommation énergétique. Quatre piliers guident ces évolutions.

1 - Opérer à un niveau d'excellence

Dans son objectif prioritaire de conduire ses opérations de façon responsable, le groupe poursuivra ses actions pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, sans aucun accident, avec un taux d'utilisation permettant de tirer le meilleur parti de son outil industriel, à la recherche permanente de l'excellence opérationnelle. Ces enjeux portent principalement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des unités et la réduction des émissions.

2 - Renforcer la compétitivité

Pour rester compétitif, le groupe recherche en permanence à s'améliorer et optimiser le fonctionnement de ses unités. En 2019, le groupe prévoit d'investir 106 millions d'euros, dont 100 millions d'euros dans les raffineries du groupe. Ces investissements vont financer de nombreux projets qui doivent permettre au groupe d'être toujours plus performant et de répondre aux besoins du marché : augmentation des productions de gazole et optimisation des productions d'huiles de base et de bitumes. Après la raffinerie de Gravenchon en 2017, la raffinerie de Fos-sur-Mer devrait obtenir à son tour la certification ISO 50001 en 2019, attestant de l'engagement du groupe et de son efficacité en matière d'amélioration continue de la gestion d'énergie dans ses sites. Esso continue aussi à gérer ses coûts de façon rigoureuse et disciplinée. Ceci est indispensable pour faire face à une forte concurrence internationale s'exprimant sur un marché complètement ouvert aux importations de produits finis, fabriqués dans des environnements réglementaires souvent moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles.

3 - Développer les ventes

Le groupe Esso S.A.F. est engagé dans une stratégie de développement commercial sur le marché intérieur français. Il continuera de se renforcer pour accompagner toujours mieux ses clients revendeurs et distributeurs et poursuivre de nouvelles opportunités commerciales. Esso peut capitaliser sur la force de ses marques et de ses produits de haute technologie comme les carburants de la gamme Synergy ou les lubrifiants synthétiques Mobil 1™ et Delvac. Leur efficacité en matière de réduction des émissions et de consommation est prouvée.

4 - Transformer la culture d'entreprise

Le groupe prévoit que les produits issus du raffinage resteront nécessaires dans le futur pour couvrir une partie des besoins en énergie et en pétrochimie de nos sociétés modernes. Pour cela, il continuera d'adapter sa production et son offre de produits aux évolutions du marché, convaincu qu'elles ouvrent sur des perspectives durables pour les entreprises qui sauront les anticiper. Nous poursuivons l'intégration des technologies numériques innovantes dans ses méthodes, ses moyens et ses pratiques. À travers de nombreuses initiatives de développement technique et commercial et d'engagement de son personnel, le groupe entend ainsi poursuivre son adaptation et réussir la transformation de sa culture d'entreprise.

Principaux facteurs de risques et principes de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Principaux facteurs de risques financiers et extra-financiers

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire, commercial et financier des marchés dans lesquels il opère. Dans le cadre de la DPEF (Déclaration de performance extra-financière), le groupe Esso S.A.F. a réalisé une cartographie de ses risques financiers et extra-financiers. Pour cela, il s'est inspiré des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil en matière de gestion des opérations et de contrôle interne, en particulier les systèmes CIMS (Contrôles irréprochables par une méthode systématique) et OIMS (Operations integrity management system). Des experts de chaque fonction (juridique, ventes, finance, affaires générales, protection des données personnelles, achats, environnement) ont contribué à la réalisation de cette cartographie à travers l'évaluation et la hiérarchisation de ces risques.

Ces risques peuvent principalement être classés selon les macro-catégories suivantes, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent être transversales :

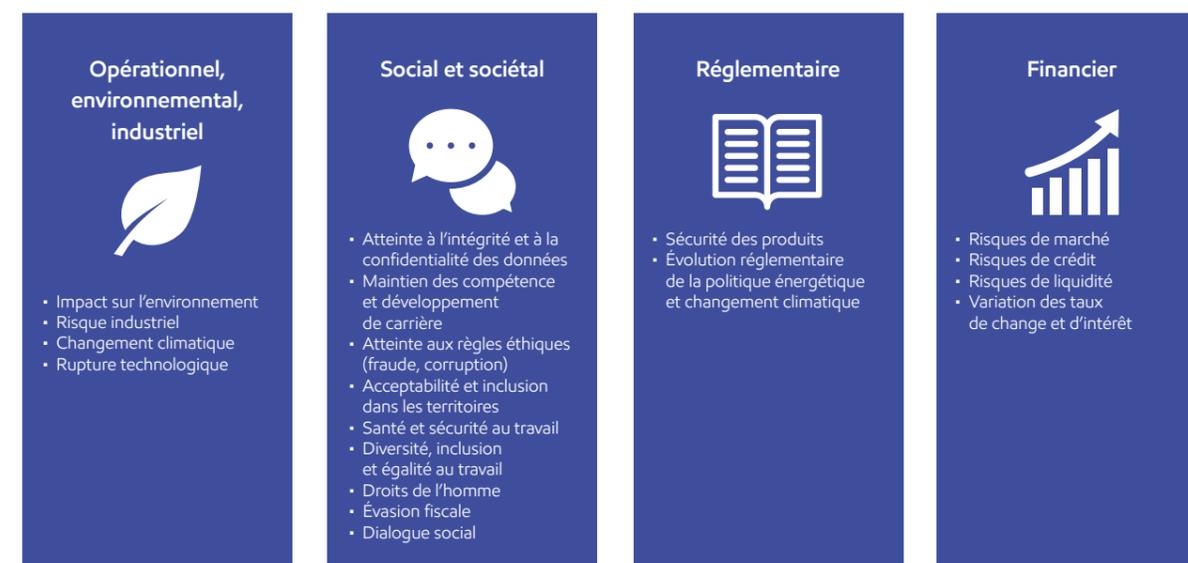
- **opérationnel, environnemental, industriel ;**
- **social et sociétal ;**
- **réglementaire ;**
- **financier.**

Les risques opérationnels, environnementaux et industriels résultent des dangers potentiels inhérents, d'une part, à l'opération de sites industriels répondant aux critères de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite « directive Seveso III » et, d'autre part, à la nature des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques...). Les risques réglementaires résulteraient d'une non-conformité aux lois et règlements applicables qui serait de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et/ou à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Les risques sociaux et sociétaux concernent les enjeux relatifs aux parties prenantes internes (telles que les salariés du groupe et des entreprises intervenantes) et externes (telles que les riverains de ses sites industriels ou ses clients), et la façon dont leurs attentes sont prises en compte. Les risques financiers regroupent les risques de perte à la suite d'une opération financière (sur un actif financier) ou d'une opération économique ayant une incidence financière.

Catégorisation des risques

La gestion optimale de ces risques principaux permet au groupe Esso d'atteindre la performance attendue pour la mise en œuvre de sa stratégie. Le résultat des politiques qu'il applique et des actions qu'il mène en ce sens est traduit par ses indicateurs clés de performance.



Le groupe Esso, tout comme le groupe ExxonMobil, soutient activement les 17 objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) de l'ONU (Organisation des Nations Unies). Son activité de raffinage-distribution l'amène à jouer un rôle particulièrement actif vis-à-vis de huit d'entre eux qui sont les objectifs 1 (pauvreté), 3 (santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 5 (égalité entre les genres), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 12 (consommation et production responsables) et 13 (mesures relatives à la lutte

contre le changement climatique). Le double défi que le groupe doit relever au quotidien qui est de « produire et distribuer une énergie bon marché, pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement – y compris les risques liés au changement climatique » est particulièrement en ligne avec les objectifs 7 et 13.

Ainsi, le groupe Esso présente les principaux facteurs de risques auxquels il est exposé au regard de ces objectifs de développement durable.

Opérationnel, environnemental et industriel

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux opérationnels, environnementaux et industriels est guidée plus particulièrement par la politique de protection de l'environnement. Adoptée par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elle apporte un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire en matière environnementale.

Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
<p>Impact sur l'environnement</p> <p>Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77</p> <p>Le groupe Esso opère des sites industriels classés Seveso III. La nature de ses activités l'expose à des risques accidentels d'atteinte des milieux (air, eau, sol). La consommation des matières premières, sous forme d'énergie nécessaire au raffinage du pétrole brut, est également susceptible d'affecter le milieu naturel.</p>	<p>Esso utilise des outils performants pour analyser ses risques environnementaux qu'il maîtrise au travers d'actions planifiées à court et moyen termes. Son exigence prioritaire de conformité réglementaire le conduit à mesurer les paramètres environnementaux au même titre que les paramètres techniques de ses opérations.</p>
<p>Risque industriel</p> <p>Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77</p> <p>Conséquences d'un accident industriel et/ou environnemental majeur, qui pourraient entraîner un défaut de protection des personnes et/ou biens, une interruption d'activité.</p>	<p>La sécurité est une valeur fondamentale d'Esso. Elle est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité OIMS (remplit les exigences de la norme 14001). La réponse aux situations d'urgence est anticipée, préparée et donne lieu à de fréquents exercices.</p>
<p>Changement climatique</p> <p>Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77</p> <p>Les émissions liées aux activités du groupe Esso pourraient avoir un impact sur le changement climatique si elles n'étaient pas maîtrisées. Ce même changement climatique pourrait entraîner une interruption majeure d'activité en cas d'épisode naturel hors norme, qui pourrait affecter la performance du groupe.</p>	<p>Le groupe Esso limite les émissions de gaz à effet de serre de ses installations et investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique. Les phénomènes naturels hors norme sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités, de même que l'évolution de la demande d'énergie avec la conduite régulière d'études prospectives.</p>
<p>Rupture technologique</p> <p>Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77</p> <p>En cas de survenue brusquée d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso, son outil de raffinage risquerait de devenir obsolète.</p>	<p>Pour répondre au double défi qui est celui de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement – y compris les risques liés au changement climatique –, le groupe Esso bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Il déploie des partenariats avec des universités (80 de par le monde) et a mis en place un programme de recherche avancée sur les biocarburants à base d'algues.</p>

Social et sociétal

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux sociaux et sociétaux est guidée par ses politiques :

- d'équité dans l'emploi, de communication ouverte, harcèlement, sécurité, santé au travail, environnement ;
- d'anti-corruption, activité politique, conflits d'intérêts, éthique des affaires.

Adoptées par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant, une référence commune, connue et appliquée par tous.

Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données	

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

L'usage des technologies numériques, la détention d'informations sensibles et de données personnelles exposent le groupe Esso, comme la majorité des entreprises, à des risques concurrentiels ou des actes malveillants. Le non-respect de la réglementation sur la protection des données personnelles ou une cyberattaque porteraient significativement atteinte à sa réputation et à sa performance économique.

Les risques informatiques sont évalués et gérés avec une extrême précaution proportionnelle aux enjeux. Le groupe Esso, en plus de ses infrastructures techniques, forme et sensibilise régulièrement tous ses collaborateurs à la cybersécurité. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles par une parfaite conformité à la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles.

Maintien des compétences et développement de carrière	   
--	---

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Une gestion insuffisante ou inappropriée des compétences et des carrières de ses salariés exposerait le groupe Esso à une perte ou une diminution des compétences dommageables pour l'activité du groupe et sa performance.

Le groupe Esso met en œuvre un accompagnement des talents et un suivi de carrière adapté (avec un outil de gestion intégré), des comités de gestion et de développement de carrière, des formations et des moyens favorisant le développement professionnel des salariés et leur montée en compétence. Des discussions sont également engagées autour du transfert de compétences pour anticiper les départs et favoriser le tutorat.

Atteinte aux règles éthiques (fraude, corruption)	 
--	---

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Des mesures insuffisantes de lutte contre la corruption, comme tout autre manquement à l'éthique, entraîneraient une atteinte grave à la notoriété du groupe et à sa réputation.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe repose sur des politiques dont l'objectif est de satisfaire aux plus hautes exigences en matière d'intégrité. Les salariés ainsi que les sous-traitants sont informés des valeurs éthiques du groupe. Des formations dédiées sont organisées et suivies par tous les salariés. À ces règles strictes internes se surimposent le respect de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin II »).

Acceptabilité et inclusion dans les territoires	         
--	---

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Défaillance en matière de communication ou de réponse aux attentes des territoires en matière d'impact économique local, d'environnement et de risques industriels. Le groupe s'exposerait à une atteinte à son image, avec des répercussions possibles sur l'activité et l'emploi.

Esso place l'éthique et le dialogue au cœur de ses relations avec les communautés environnantes. Des enquêtes de perception autour des sites industriels sont réalisées, des réunions d'information avec les parties prenantes sont menées. Les actions citoyennes des salariés sont encouragées auprès des associations locales. Un dialogue de qualité est mené avec les acteurs locaux dans le cadre de la préparation à la réponse à l'urgence. L'ancrage territorial du groupe s'exprime également avec sa participation à l'activité économique (investissements, taxes, salaires, dividendes).

Santé et sécurité au travail	 
-------------------------------------	---

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Le groupe Esso opère de sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou leur santé.

La sécurité, au-delà d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale du groupe. Ainsi, Esso s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) et le système de gestion de la sécurité (LPS).

Diversité, inclusion et égalité au travail



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Avec plus de 1 800 emplois directs, Esso s'expose à divers risques concernant les principes de diversité et d'inclusion ou de non-respect de l'égalité salariale.

La politique d'Esso consiste à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux personnes possédant les qualifications et compétences requises. Toute forme de discrimination est proscrite. Des accords salariaux existent sur l'égalité professionnelle, l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap. De nombreuses initiatives sont déployées dans l'entreprise en faveur des femmes, de l'intégration des nouveaux employés ou de la prise en considération du handicap.

Droits de l'homme



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Dans les activités du groupe, comme dans ses relations avec les fournisseurs en France ou à l'international, un manque de vigilance ou de respect des lois et réglementations pourrait porter directement atteinte aux droits des personnes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et celle du pacte mondial de l'ONU sont les références du groupe en matière de droits de l'homme. Réalisant la totalité de ses activités en France avec des sous-traitants nationaux, Esso peut gérer plus facilement ces questions. D'autre part, les achats sont encadrés par des conditions générales rigoureuses en la matière et leurs pratiques sont régulièrement auditées.

Évasion fiscale

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

En ne se conformant pas strictement aux lois en vigueur ou en s'affranchissant des standards d'éthique qui sont les siens, le groupe s'exposerait à des sanctions et à une dégradation de son image.

Enregistrés en France, Esso S.A.F. et ses filiales s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts en France. Le groupe estime qu'une réputation bien établie est un actif inestimable de la société et sa culture prône le strict respect des lois et règlements en vigueur.

Dialogue social



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

La pérennité des activités de la société repose en grande partie sur ses salariés. Une dégradation du dialogue social entraverait l'activité de l'ensemble du groupe.

Esso privilégie un dialogue social ouvert, constructif et responsable pour accompagner la transformation de l'entreprise. Les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent très régulièrement pour discuter et négocier : accord sur le droit syndical, mise en place du CSE (Comité social et économique), refonte de la BDES (Base de données économiques et sociales), vote électronique... Entre les différents niveaux de supervision, l'effort est porté sur la fluidité de la communication.

Réglementaire

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux réglementaires est guidée par ses deux politiques : sécurité des produits ; relations clientèles et qualité des produits. Adoptées par tout le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire et la qualité.

Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Évolution réglementaire de la politique énergétique et du changement climatique	  

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

La compétitivité des activités du groupe Esso pourrait être affectée par une inflation législative et réglementaire européenne, ou spécifique française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des carburants liquides moins carbonés.

Engagé dans l'accompagnement de la transition, Esso étudie de façon approfondie l'évolution de la demande en énergie, et la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

Sécurité produits



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

La non-conformité d'un produit (liée à ses spécifications d'entrée) ou l'absence d'informations sur sa fiche de données sécurité seraient susceptibles d'impacter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final.

Le groupe s'engage à assurer la fiabilité de ses produits : en respectant la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques et en gérant proactivement ses fiches de données sécurité associées. Le groupe a pour cela mis en place des équipes de spécialistes dans chaque activité concernée, notamment sur ses sites industriels.



Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Risque de marché	
Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.	Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni n'utilise de produit dérivé dans ce domaine. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (Note 9.5).
Risque de crédit	
Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.	Le groupe est mécaniquement exposé au risque de crédit clients dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (Note 9.7). KPI : en 2017, les pertes de crédit clients du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élevaient à 0,1 million d'euros, soit 0,001 % du chiffre d'affaires hors taxe, stable par rapport à 2016.
Risque de liquidités	
Le risque de liquidité se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.	Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (Note 9.8).
Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt	
Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.	Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce, d'une part, d'amortir les variations de cours de change en étalant ses achats de dollars dans le temps et, d'autre part, de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant. Les emprunts et placements sont pour l'essentiel contractés vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil. Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à celle d'Esso S.A.F. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

Principes de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Les principes de contrôle permettant de gérer les risques auxquels est exposé le groupe Esso S.A.F. reposent sur plusieurs éléments fondamentaux : des politiques de conduite des affaires, des standards de contrôle, un système de pouvoirs délégués, un système de management et de contrôle déclinant l'application des standards et des évaluations périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place.

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs du groupe Esso S.A.F. en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptable et financier ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes. La responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la direction générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les standards de contrôle adoptés par la société et nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise (création d'entités juridiques, délégations de pouvoir, financements, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion de systèmes informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.) sont répertoriés au sein d'un manuel compilant également les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques et les standards de contrôle. Ces délégations de pouvoir ont été définies pour tous les salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concerné (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations,

diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procurations en douane et diverses) sont également en place.

Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques rigoureuses et détaillées déclinent l'application des politiques, des standards de contrôle et des délégations de pouvoir. Ces procédures permettent d'identifier et de prévenir les risques significatifs dans l'ensemble des différentes activités de la société et en particulier les opérations des sites industriels, la qualité des produits, la protection industrielle ou encore la gestion de projets.

Un système de management (CIMS – Contrôles irréprochables par une méthode systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne préconisée par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités. Ce système se décompose en sept éléments autour desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie ;
- évaluation et gestion du risque, développement, gestion et amélioration des processus opérationnels ;
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels ;
- gestion du personnel et formation ;
- gestion du changement ;
- identification et résolution des faiblesses de contrôle ;
- évaluation du système de contrôle.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Les aspects financiers représentent une partie centrale de l'activité de contrôle interne. À ce titre, les standards en matière de contrôle financier couvrent les domaines suivants :

- **comptabilité financière ;**
- **comptes bancaires ;**
- **paiements ;**
- **comptabilité matière ; →**

- facturation et encaissements ;
- crédit et recouvrement des créances ;
- immobilisations ;
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Ces procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent d'une part de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et d'autre part de prévenir tout accès non autorisé aux informations stockées par la société. En outre, des procédures précises encadrent la collecte et la durée de conservation des informations personnelles dans le strict respect de la législation. Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des encours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre la totalité du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (Operations integrity management system) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles irrécusablement par une méthode systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la direction du contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation.

La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle.

Le directeur du contrôle financier (ou Controller) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la direction du contrôle

financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés) est coordonnée par la direction du contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la direction générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Suivi et évaluation du système de contrôle

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi fédérale des États-Unis, dite « Sarbanes-Oxley ». S'ajoutent à ces audits un processus d'autoévaluation périodique conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la direction du contrôle financier.

Plus précisément, la direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes). L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération,

tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les 12 audits internes menés en 2018 ont couvert les activités de raffinage et de gestion de projets industriels, de négoce de produits finis, de remédiation et les fonctions de support (gestion des prix, comptabilité matières, comptabilité générale et financière, crédit et trésorerie, fonctions générales) et des participations significatives de la société. La conduite de ces activités a été jugée par l'audit interne satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue formations et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ce support est apporté soit de manière centralisée au sein de la direction du contrôle financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur ou dans les fonctions de support. Les spécialistes aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette autoévaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne. Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du contrôle financier ou de la direction juridique. Une revue de pratique des affaires a eu lieu en 2016.



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La politique sur le gouvernement d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière.

Elle respecte les codes de bonne conduite existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs.

Direction générale et limitation des pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général.

Le président du conseil d'administration et directeur général ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération;
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité;
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20 % du capital de la société;
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions, ou tout autre actif immobilisé dont le prix de vente ou la valeur nette comptable à la date du dernier exercice clôturé excède 20 % du capital de la société; et
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le conseil d'administration et revue tous les deux ans, le président du conseil d'administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur administratif et financier, soit avec le trésorier, est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes mentionnées ci-dessus.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes.

Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec

l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2019. Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Esso S.A.F. tient à préciser qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le Medef, car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple, la société n'a pas créé de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011, le 6 novembre 2013 et le 20 mars 2019 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son conseil qui ne dépasse pas huit membres, la société a l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure la représentativité requise puisque le conseil est actuellement composé de quatre hommes et de trois femmes.



Philippe DUCOM

Lead Country Manager d'ExxonMobil Arabie saoudite jusqu'au 30 juin 2018
Président d'ExxonMobil Europe à compter du 1^{er} juillet 2018
Président du conseil d'administration et directeur général et **administrateur** d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc. jusqu'au 30 juin 2018
Président et administrateur de :
 Exxon Chemical Services Arabia Inc. jusqu'au 30 juin 2018
 Exxon Chemical Services Middle East Inc. jusqu'au 30 juin 2018
 ExxonMobil Saudi Arabia (Red Sea) Limited jusqu'au 30 juin 2018
 ExxonMobil Saudi Arabia (Southern Ghawar) Limited jusqu'au 30 juin 2018
 Mobil Industrial Services Corporation jusqu'au 30 juin 2018
Vice-président et administrateur de :
 Exxon Chemical Arabia Inc. jusqu'au 30 juin 2018
 ExxonMobil Chemical Qatar Limited jusqu'au 30 juin 2018
 Mobil Petromin Sales and Supply Corporation jusqu'au 30 juin 2018
 Mobil Yanbu Petrochemical Company Inc. jusqu'au 30 juin 2018
Administrateur de :
 Al-Jubail Petrochemical Company jusqu'au 31 juillet 2018
 Esso Société Anonyme Française
 ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à compter du 1^{er} juillet 2018
 Saudi Aramco Mobil Refinery Company Ltd. jusqu'au 7 juin 2018
 Saudi Yanbu Petrochemical Co. jusqu'au 31 juillet 2018



Antoine du GUERNY

Président du conseil d'administration et directeur général et administrateur d'Esso Société Anonyme Française
Directeur administratif et financier et contrôleur d'Esso Société Anonyme Française
Président de :
 Esso France
 Esso Raffinage
 ExxonMobil Chemical France
 ExxonMobil France Holding S.A.S.
 Gérant de société Mobil de recherche et de fabrication de lubrifiants et assimilés, en abrégé « S.F.L.A. »



Jean-Pierre MICHEL

Président de Mindex S.A.S.
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française



Marie-Hélène RONCORONI

Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères
Vice-présidente du conseil de surveillance et **représentant permanent** d'Établissements Peugeot Frères au conseil de surveillance de Peugeot S.A.
Vice-présidente et administrateur de FFP
Présidente du conseil d'administration et **administrateur** de SAPAR (Société anonyme de participations) à compter de fin juillet 2018
Présidente de Saint-Co SAS à compter du 27 novembre 2018
Directeur général délégué de SAPAR (Société anonyme de participations) jusqu'à fin juillet 2018
Administrateur de :
 Assurance Mutuelles de France jusqu'au 15 février 2018
 Esso Société Anonyme Française
 Établissements Peugeot Frères
 LISI
 SICAV Armene



Odile RUEFF

Coordinatrice gestion immobilière sites inactifs d'Esso Société Anonyme Française
Administrateur représentant les salariés d'Esso Société Anonyme Française



Peter VANDENBORNE

Directeur général d'Esso Raffinage
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française



Marie-Françoise WALBAUM

Membre du conseil de surveillance d'Isatis Capital
Administrateur de :
 Esso Société Anonyme Française
 FFP
 Imerys
 Thales

Il est proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de renouveler le mandat des administrateurs suivants



Philippe DUCOM

Date de naissance : 5 Janvier 1965
Formation : École Polytechnique, École des Mines de Paris (ingénieur civil)
Fonctions exercées actuellement :
 Président d'ExxonMobil Europe à compter du 1^{er} juillet 2018
 Président du conseil d'administration et directeur général et administrateur d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc. jusqu'au 30 juin 2018
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
 ExxonMobil Europe Middle-East Africa Chemical Manufacturing Director
 Chairman of the Board, Tonen General
Mandats sociaux dans différentes sociétés :
 (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Antoine du GUERNY

Date de naissance : 9 mai 1959
Formation :
 • École Supérieure de Commerce de Paris
 • Maîtrise de droit des affaires de l'université de Paris-Panthéon Assas
Fonctions exercées actuellement :
 Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.
 Directeur administratif et financier et contrôleur d'Esso S.A.F.
 Contrôleur financier raffinage distribution Europe du nord
Fonctions exercées dans d'autres sociétés :
 (voir liste des mandats dans la présentation des mandataires sociaux)
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Jean-Pierre MICHEL

Date de naissance : 17 mai 1955
Formation : Ingénieur de l'École Polytechnique
Fonction exercée actuellement :
 Président de Mindex S.A.S.
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
 Membre du directoire et directeur général en charge des opérations de Vallourec jusqu'au 31 mars 2017
 Membre du comité exécutif de Vallourec jusqu'au 31 décembre 2017
Nombre d'actions de la société détenues : 100



Marie-Hélène RONCORONI

Date de naissance : 17 novembre 1960
Formation : IEP Paris
Fonctions exercées actuellement :
 Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères
 Vice-présidente du conseil de surveillance de Peugeot S.A.
 Vice-présidente de FFP
 Directeur général délégué de SAPAR (Société anonyme de participations) jusqu'à fin juillet 2018
 Présidente du conseil d'administration de SAPAR (Société anonyme de participations) à compter de fin juillet 2018
 Présidente de Saint-Co SAS à compter du 27 novembre 2018
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
 Membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A.
Mandats sociaux dans différentes sociétés :
 (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Peter VANDENBORNE

Date de naissance : 13 janvier 1965
Formation : diplôme d'ingénieur en génie mécanique de l'université de Louvain
Fonction exercée actuellement :
 Directeur général de la société Esso Raffinage
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Marie-Françoise WALBAUM

Date de naissance : 18 mars 1950
Formation : diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques
Mandats sociaux dans différentes sociétés :
 (voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)
Nombre d'actions de la société détenues : 5

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 22 mars 2017 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise et de l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la direction d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Toutefois, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la direction de la communication et des relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la direction du contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2018, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises.

Le conseil d'administration a procédé en 2016 à une évaluation de sa mission. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration.

Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2014.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société. Il a notamment créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008. Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration.

Il comprend trois administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso S.A.F., directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Son président est également désigné par le conseil d'administration. Ces trois administrateurs indépendants sont :

- Madame Marie-Hélène Roncoroni ;
- Madame Marie-Françoise Walbaum ; et
- Monsieur Jean-Pierre Michel.

Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Bien que la société n'ait pas mis en place de politique spécifique concernant la diversité des membres de son conseil d'administration, elle s'assure que la composition de ce conseil soit aussi équilibrée que possible afin de bénéficier du maximum de compétences. C'est ainsi qu'en plus d'une parité femmes-hommes bien entendu conforme aux dispositions légales avec trois femmes et quatre hommes au sein de son conseil, la société propose à ses actionnaires des administrateurs aux qualifications professionnelles et à l'expérience variées. La société considère que la composition de son conseil d'administration actuel est satisfaisante au regard des critères de diversité, et n'envisage donc pas de mettre en place de politique formelle en la matière.

Modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-après :

Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire deux jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CM-CIC Market Solutions (actions nominatives) ;
- soit par la remise à CM-CIC Market Solutions — Middle Office Émetteur — 6, avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09 d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de Bourse, etc.).

Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions — Middle Office Émetteur — 6, avenue de Provence — 75452 PARIS Cedex 09 dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

Il est possible de se faire représenter par le président ou par une autre personne (conjoint ou partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix).

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions — Middle Office Émetteur — 6, avenue de Provence — 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'Esso S.A.F. et, d'autre part, une autre société dont Esso S.A.F. possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas accordé de délégations au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le conseil d'administration a examiné les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil a décidé d'adopter ces recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil d'administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

Les tableaux des rémunérations concernent les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F. :

Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F. :

Monsieur Antoine du Guerny, président du conseil d'administration et directeur général

Mandataires sociaux non dirigeants :

Madame Marie-Françoise Walbaum, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Monsieur Philippe Ducom, Monsieur Jean-Pierre Michel et Monsieur Peter Vandborne

1— Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Monsieur Antoine du Guerny	2017	2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	288 541	296 353
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	145 408	178 928

2— Tableau récapitulatif des rémunérations en euros du dirigeant mandataire social

Monsieur Antoine du Guerny	Montants au titre de 2017		Montants au titre de 2018	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	218 222	218 222	218 772	218 772
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle (1)	22 000	28 633	14 528	24 085
Rémunération exceptionnelle (1)	-	-	14 366	14 366
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres (2)	36 602	36 602	35 980	35 980
Avantages en nature, participation et intéressement... (3)	11 717	11 717	12 707	12 707
Total en euros	288 541	295 174	296 353	305 910

(1) Rémunérations versées à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilité et de la contribution du personnel concerné.

La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint.

La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 5 et 6) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le plan d'épargne entreprise et PERCO. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

3— Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles du dirigeant mandataire social

	Année d'attribution	Bénéfice/action	Unités	Montants versés (1)	Date de versement
Monsieur Antoine du Guerny	2015	6,5 USD	2628	13 985	28/02/2018
	2016	6,5 USD	1805	10 099	02/08/2018
	2017	6,5 USD	4003	-	-
	2018	6,5 USD	2522	-	-

Rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation au cours de l'exercice.

(1) Les rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation sont traitées comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. Elles sont versées lorsque le montant de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation fixé au moment de l'attribution est atteint ou au plus tard trois ans après la date d'attribution. En 2018, le versement a été effectué pour les rémunérations pluriannuelles attribuées en 2015 et 2016.

4— Tableau sur les jetons de présence perçus en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

Jetons de présence	Montants versés en 2017	Montants versés en 2018
Madame Marie-Françoise Walbaum	35 000 (1)	36 000 (1)
Monsieur Jean-Pierre Michel	17 500	18 000
Madame Marie-Hélène Roncoroni	35 000 (1)	36 000 (1)
Monsieur Philippe Ducom	-	-
Monsieur Peter Vandenberg	-	-
Total des jetons de présence en euros	87 500	90 000

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d'administration et du comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

(1) Y compris jetons de présence versés au titre du comité d'audit.

5— Actions de performance attribuées à chaque mandataire social concerné

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	
N° et date du plan	(1)
Valeur unitaire	68,82 €
Date d'attribution	28/11/2018
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50 % le 28/11/2021 50 % le 28/11/2025
Liste nominative	
Monsieur Antoine du Guerny	2 600
Monsieur Philippe Ducom	11 000
Monsieur Peter Vandenberg	6 600

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2018, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilité et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant trois ans, le solde restant bloqué quatre années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 77,655 \$ pour la date du 28/11/2018, soit 68,82 € (taux de change de 1,284 \$/€ au 28/11/2018).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

6— Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social concerné

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Monsieur Antoine du Guerny (2)	(1)	1 500 1 100	66,46 € 69,54 €	2015 2011
Monsieur Philippe Ducom	(1)	5 500 4 050	66,46 € 69,54 €	2015 2011
Monsieur Peter Vandenberg	(1)	750 1 050	66,46 € 69,54 €	2015 2011

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

(1) Les montants correspondant au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et débloquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2014, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 75,45 \$ correspondant à la date de déblocage du 24/11/2018, soit 66,46 € (taux de change de 1,1352 \$/€ au 24/11/2018). Pour les actions attribuées en 2011, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 78,985 \$ correspondant à la date de déblocage du 30/11/2018 soit 69,54 € (taux de change de 1,1359 \$/€ au 30/11/2018).

(2) Rappel des attributions d'actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation attribuées au dirigeant mandataire social, au cours des années précédentes et non encore disponibles : Monsieur Antoine du Guerny — année 2012 : 1 100 ; année 2013 : 1 300 ; année 2014 : 1 500 ; année 2015 : 1 500 ; année 2016 : 3 000 ; année 2017 : 2 100.

7— Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l'article L225-184 du Code de commerce

Au 31/12/2018, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions au bénéfice du mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F., des mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

8— Autres engagements vis-à-vis du dirigeant mandataire social au 31 décembre 2018

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Antoine du Guerny	X (1)		X (2)			X (3)		X (3)

(1) Le conseil d'administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société dont le détail est fourni au paragraphe 9 ci-dessous, conformément à l'art. 225-102-1 du Code de commerce.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

9— Autres éléments de rémunération conformément à l'article 225-102-1 du Code de commerce

Engagements de retraite des mandataires sociaux

Pour le mandataire social bénéficiant du plan de retraite d'Esso S.A.F. également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F., il est indiqué ci-dessous :

- Le montant de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi calculé en fin d'exercice incluant les charges et contributions sociales afférentes : congé de fin de carrière, indemnité de départ à la retraite, participation à la prévoyance santé et rente de retraite supplémentaire article 39 — avec une rente différentielle cristallisée à la date du 31/12/2015 et l'acquisition progressive tout au long de la carrière des intéressés, à compter du 01/01/2016, d'une rente additive jusqu'à la date de sa cessation d'activité ou la date à laquelle

le salarié est en mesure d'obtenir la liquidation à taux plein de sa pension du régime général de Sécurité sociale si elle est antérieure.

- La rente annuelle de retraite supplémentaire article 39 qui serait potentiellement versée par Esso S.A.F. à compter de la date anticipée de liquidation sans abattement de la pension de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, et constatée sur la base de la rémunération de l'exercice 2018.

(k€)	Engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi*		Rente annuelle de retraite supplémentaire art 39.	
	31/12/17	31/12/18	31/12/17	31/12/18
Monsieur Antoine du Guerny Dont taxes et charges sociales	1 687 317	1 713 320	37	38

* Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans la note 4.1 aux comptes consolidés.

- Les montants versés en 2018 par Esso S.A.F. dans le cadre d'un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies (article 83).

Esso S.A.F. a cotisé 5 284 euros pour Monsieur A. du Guerny.

- Les montants versés en 2018 par Esso S.A.F. dans le cadre de l'abondement aux versements volontaires à un PERCO (Plan d'épargne retraite collectif).

Esso S.A.F. a versé 1 550 euros pour Monsieur A. du Guerny.

Prévoyance

Monsieur Antoine du Guerny bénéficie du régime de prévoyance décès-invalidité également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. et mis en place par un accord collectif du 20 janvier 2017. Ce régime, intégralement financé par l'employeur, prévoit en cas de décès le versement d'un capital aux bénéficiaires et d'une rente d'éducation et, en cas d'invalidité, le versement d'une rente complémentaire jusqu'à liquidation de la retraite. Le versement des prestations est assuré par Generali.

Opérations sur les titres de la société par les dirigeants et/ou personnes liées

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2018 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Au 31 décembre 2018, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, d'un montant nominal de 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière quant à leur exercice ou leur transfert.

Au 31 décembre 2018, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2018, les fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital social et elle n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Ses statuts ne peuvent être modifiés que par une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire, statuant sur une proposition tendant à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, est soumise quant au quorum et à la majorité aux mêmes dispositions que les assemblées ordinaires.

Les membres du conseil d'administration sont nommés et remplacés en application des règles du Code de commerce rappelées dans les articles 15 et 16 des statuts de la société. Il n'existe pas d'accord spécifique prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Délais de paiement

(en millions d'euros)

au 31/12/2018	Fournisseur						Clients					
	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		52	6	3	18	79		221	34	14	60	329
Montant total TTC des factures concernées		14,74	0,21	0,00	2,58	17,53		2,39	0,55	0,51	0,27	3,72
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,11 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,13 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total TTC des factures exclues	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours date de facture						60 jours date de facture					

(en millions d'euros)

au 31/12/2017	Fournisseur						Clients					
	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		29	6	0	0	35		358	41	22	36	457
Montant total TTC des factures concernées		3,84	0,04	0,00	0,00	3,88		0,87	0,19	0,12	0,17	1,35
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,03 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total TTC des factures exclues	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours date de facture						60 jours date de facture					

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 255 862 euros pour le groupe au titre de l'exercice 2018 et correspond à une charge d'impôt en raison du caractère non déductible de ces dépenses pour un montant de 88 093 euros. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

Projet de résolutions

Assemblée générale mixte du 19 juin 2019

Décisions prises dans les conditions d'une assemblée générale ordinaire.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Perte de l'exercice 2018	(107 963 250,22) euros
Report à nouveau avant affectation	89 603 395,29 euros
Soit un total de	(18 359 854,93) euros

au report à nouveau, et décide, sur proposition du conseil d'administration, de prélever 30 millions d'euros de la réserve facultative pour fluctuation des cours constituée au cours des exercices précédents pour l'affecter au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(18 359 854,93) euros
Prélèvement	30 000 000,00 euros
Report à nouveau après prélèvement	11 640 145,07 euros

L'assemblée générale constate que la société n'a pas distribué de dividende au titre des exercices 2015 et 2016. En 2017, elle a distribué un dividende de 1,50 euro pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2018.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Vandenborne pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe à 93 000 euros le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour le mandat relatif à l'exercice 2019 expirant en juin 2020.

Treizième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire le cabinet Grant Thornton représenté par Monsieur Alexandre Mikhail en tant qu'associé signataire et aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant la société IGEC, 3 rue Léon Jost à Paris. Le présent renouvellement est effectué pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire le cabinet Mazars représenté par Monsieur Jean-Louis Simon en tant qu'associé signataire et aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant le cabinet CBA. Le présent renouvellement est effectué pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Décisions prises dans les conditions d'une assemblée générale extraordinaire.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

- autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés de la société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société ;

- limite le montant maximum de l'augmentation de capital envisagée à 5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réaliser cette augmentation ;

- décide que le prix de souscription des actions sera déterminé selon les méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;

- décide que la souscription des actions nouvelles sera réservée aux seuls salariés bénéficiaires et par conséquent supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

- fixe à cinq ans à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;

- donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de l'augmentation et notamment afin de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires ;

- impute les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélève sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;

- confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de constater l'augmentation de capital réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

Seizième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.



Rapport du conseil d'administration sur la proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, doit être présenté aux actionnaires tous les trois ans si les actions de la société détenues par son personnel et celui des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital.

Au 31 décembre 2018, les actions de la société détenues par son personnel et celui des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital. En conséquence, nous vous proposons un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 5 % du montant du capital social, à libérer en numéraire, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un PEE (Plan d'épargne d'entreprise) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

- réaliser l'augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE (Plan d'épargne d'entreprise) en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé ;
- fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail. Ainsi, le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à 10 ans ;



- donner tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

L'augmentation de capital étant réservée au profit de personnes ayant la qualité d'adhérents à un PEE (Plan d'épargne d'entreprise), le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138 I du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce.

Vous entendrez la lecture du rapport des commissaires aux comptes établi en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce.

Toutefois, une telle résolution n'étant prévue que pour se conformer aux prescriptions légales, nous vous demandons de ne pas voter favorablement cette résolution.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Société Esso S.A.F.

Assemblée générale mixte du 19 juin 2019

Résolution n°15

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 5 % du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réaliser cette augmentation, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 5 ans, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de votre conseil d'administration relatif

à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris et Courbevoie, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International

MAZARS

Alexandre Mikhail
Associé

Juliette Decoux-Guillemot
Associée



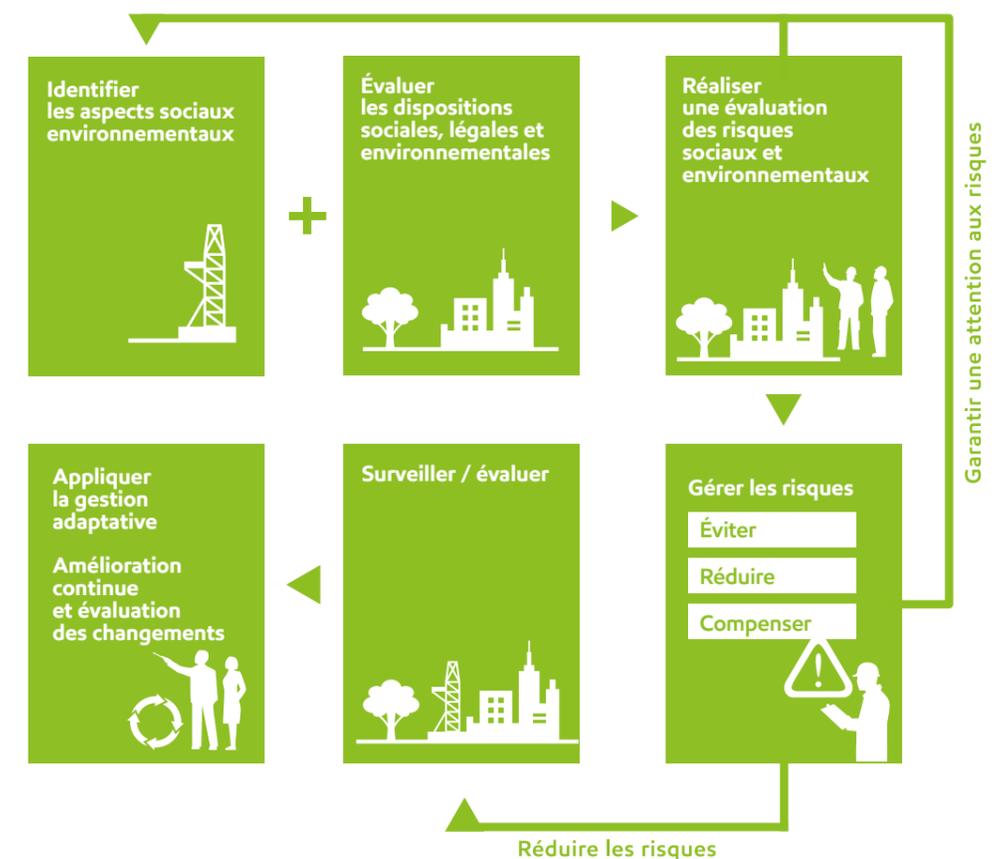
Rapport RSE

Ce rapport RSE du groupe Esso constitue sa Déclaration de performance extra-financière. Elle expose ses politiques et présente ses performances déclinées par indicateurs-clés.

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77.

Quatre valeurs essentielles structurent le projet d'entreprise du groupe Esso : la sécurité, le respect de l'environnement, l'efficacité énergétique et le développement social et économique des territoires. Acteur responsable et engagé, le groupe a multiplié en 2018 les initiatives, tant en interne avec les salariés qu'avec les communautés à proximité des sites industriels, dans un esprit de dialogue permanent.

Processus de gestion environnementale et sociale



Sécurité et santé, nos valeurs fondamentales

Valeurs essentielles du groupe, la sécurité et la santé sont parties intégrantes de nos actions et de notre identité. C'est par la gestion anticipée des risques et l'implication de tous que nous veillons à assurer la meilleure protection de notre personnel, des communautés au sein desquelles nous opérons, de l'environnement et de l'avenir de notre entreprise.

0,056
taux de gravité*

* Taux de fréquence et de gravité calculés sur la base d'heures théoriques.

1,61
taux de fréquence*
des accidents
pour le groupe Esso
et les entreprises
intervenantes

2,61
taux de fréquence*
des accidents
pour le groupe Esso

Sécurité

Sécurité et santé sont des conditions préalables indispensables à la poursuite des activités du groupe. Esso applique les standards de sécurité du groupe ExxonMobil, reconnus comme étant aux plus hauts niveaux de l'industrie pétrolière. Le groupe Esso S.A.F. s'engage à mener ses activités en accord avec les besoins environnementaux et économiques des communautés au sein desquelles il opère. Il protège ainsi la sécurité, il garantit la sûreté et la santé de ses clients et du public. Ces engagements figurent dans ses politiques en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité des produits.

L'OIMS, fondation de notre gestion du risque

Ces politiques sont mises en œuvre dans le groupe selon notre propre système mondial de gestion des opérations, appelé OIMS (Operations integrity management system), ou système de gestion de l'intégrité des opérations.

Mis en place chez tous les affiliés depuis 1991 et régulièrement amélioré, ce système qui couvre l'ensemble des activités, de la recherche à la commercialisation des produits, définit des attentes communes pour gérer les risques et prévenir tous les types d'incidents inhérents à nos activités. Il comprend 11 éléments relatifs à la sécurité des procédés et des produits, à la performance environnementale et à l'engagement de la direction. Il permet d'obtenir des résultats en conformité avec les niveaux de satisfaction visés et fait l'objet d'une évaluation formelle tous les trois ans dans une logique d'amélioration constante de la performance HSE (Hygiène, sécurité, environnement) du groupe.

Renforcer la sécurité des procédés

La progression en matière de sécurité du personnel s'accompagne d'un important effort sur la sécurité des procédés. Au cours des deux dernières années, des consultations sur ce thème ont été lancées sur les sites d'ExxonMobil dans le monde. En complément, le groupe

a sollicité des entreprises de secteurs où la sécurité des procédés est très critique : le nucléaire, l'aéronautique, la marine, l'industrie du gaz et du pétrole... et des experts en sciences humaines.

L'analyse de ces travaux a conduit le groupe à améliorer sa vision de la sécurité et des procédés. Il s'agit, sur le socle de l'OIMS, d'avoir une gestion proactive de scénarios d'accidents majeurs, un développement de la performance humaine via la précision de l'exécution, tout en apprenant mieux de nos expériences.

Le grand arrêt de Gravenchon

En 2018, le site de Gravenchon a réalisé un « grand arrêt », soit un arrêt technique programmé permettant de réaliser des travaux d'entretien et de maintenance sur des équipements normalement en service. Ce chantier a été réalisé avec un seul incident mineur pour le personnel de la société Esso et des entreprises intervenantes. Il aura mobilisé 1 930 intervenants en pointe journalière sur le site pour un total de 1,2 million d'heures travaillées. Lors de cet arrêt, les équipes locales ont été renforcées : ainsi, le service hygiène industrielle a détaché deux hygiénistes durant sept semaines, avec celui du site de Fos-sur-Mer en support.

Les résultats du groupe Esso en 2018

2018 s'est révélée une année contrastée en termes de sécurité, avec des résultats décevants pour le taux de fréquence des accidents à 2,61 pour le personnel Esso, en hausse par rapport à 2017^①. En prenant en compte les entreprises intervenantes, ce taux a été de 1,61^①, correspondant au taux de fréquence de l'industrie pétrolière. Plus satisfaisant, on constate la baisse notable du taux de gravité des accidents à 0,056 (contre 0,252). ^①

Une véritable culture de la sécurité

Pour progresser dans la maîtrise des risques, le groupe Esso entretient une culture de la sécurité où l'implication de chaque collaborateur est essentielle. Parce que le facteur humain est à l'origine de la plupart des accidents, l'application systématique des procédures, l'anticipation, la prévention, la formation sont des éléments déterminants de la gestion du risque, avec l'implication de la direction et un pilotage permanent pour diffuser cette culture. Tout au long de son parcours professionnel, chaque collaborateur est sensibilisé aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'analyse de la prévention des risques. Le groupe intègre dans cette démarche les nouveaux types de risques avec des formations à la cybersécurité et au comportement à adopter en cas d'intrusion ou d'acte de malveillance sur les sites de la société. Des groupes de travail pluridisciplinaires constitués de volontaires assurent la promotion de la sécurité et des bonnes pratiques au sein d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage. →

Système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) du groupe ExxonMobil



① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Partage d'expérience et anticipation

Par ailleurs, le groupe multiplie les échanges de bonnes pratiques avec d'autres sociétés sur ce thème stratégique de la sécurité. En 2018, une collaboration exemplaire a été développée sur la plateforme Port-Jérôme-Gravenchon, en Normandie, entre ExxonMobil et l'une des entreprises voisines, le groupe coopératif sucrier Tereos. En plus des nombreux échanges sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, le groupe a contribué à l'équipement sécurité de Tereos en lui cédant deux camions incendie parfaitement opérationnels qu'il n'utilisait plus, suite à l'acquisition de deux nouveaux FPM (fourgons pompe mousse) de dernière génération.

Santé

Santé et qualité de vie au travail sont étroitement liées. Les services de santé du groupe proposent à tous les salariés un suivi médical complet ainsi qu'un bilan régulier; ils les sensibilisent et les conseillent aussi sur les risques liés à leur métier. Le système de gestion de l'intégrité des opérations OIMS prend en compte la santé, évaluée par un suivi continu et pluridisciplinaire sous la forme des GHP (Global health practices). Fonctionnant comme un outil de mesure de l'efficacité des programmes de prévention, ces pratiques regroupent huit thématiques médicales et 22 thématiques portant sur l'hygiène industrielle.

Prévention de tous les risques

Les mesures de prévention des risques et de dépistage de leurs conséquences éventuelles sont adaptées spécifiquement aux métiers liés aux activités du groupe, à l'environnement industriel et aux conditions de travail particulières. Chaque année, depuis 1989, le directeur médical établit un bilan détaillé des maladies professionnelles déclarées, reconnues et imputées aux sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. En 2018, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée. ①

En 2018, avec le soutien des services médicaux des différents sites, l'accent a été mis sur une meilleure prise en compte de la prévention primaire (celle qui intervient en amont d'une éventuelle maladie), dans les RPS (risques psychosociaux). Ils peuvent se manifester notamment en cas de réorganisation et modification des conditions de travail. En plus des dispositifs existants de dépistage des signes précoces de stress ou de prise en charge des personnes affectées par ce trouble, l'ensemble de la supervision est engagé dans un cycle de formation sur l'identification des circonstances propices à la réalisation des facteurs de ces RPS, afin de les prévenir à la source. Au siège du groupe, le service médical a développé

une méthodologie d'évaluation des risques RPS qui a été partagée avec la commission santé de l'UFIP (Union française des industries pétrolières). Parallèlement, un travail de mise à jour des documents uniques sur la partie RPS a été effectué par le service médical en collaboration avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et le coordinateur sécurité.

Bien-être au travail

Devant les bons retours et de la participation de l'ensemble des salariés à la Semaine Zen sur le site de Gravenchon en 2017, une deuxième édition a été organisée en fin d'année 2018, avec des séances de massage assis, des ateliers de yoga du rire, des séances de formation à la microsieste... Par ailleurs, une psychologue vient régulièrement dans les salles de contrôle de la raffinerie de Fos-sur-Mer pour proposer un accompagnement psychologique aux salariés qui en expriment le besoin. Enfin, les salariés et leur famille peuvent bénéficier du PAP (Programme d'aide psychologique), qui propose en toute confidentialité un accompagnement par des psychologues extérieurs.

Combattre les addictions au travail

Longtemps un sujet tabou en France, les conduites addictives dans le monde du travail sont aujourd'hui une préoccupation d'importance croissante dans de nombreuses entreprises. En octobre 2018, des membres d'ESPER, le groupe de prévention des addictions de la plateforme de Gravenchon, ont ainsi animé un stand à l'assemblée générale du MASE Normandie (organisme de certification visant à améliorer la santé, la sécurité et l'environnement en entreprise). Cette initiative a permis à de nombreuses entreprises, dont certains sous-traitants de la plateforme, de venir s'informer et d'échanger sur les missions du groupe et ses modalités d'intervention. Par ses actions, le groupe ESPER peut aider ses voisins de la plateforme à mieux intégrer et prévenir les risques addictifs au sein de leur entreprise. Il aide aussi le groupe à mieux gérer ses propres risques en réduisant le risque d'erreurs humaines pouvant être éventuellement à l'origine d'incidents industriels.

La protection de la santé des consommateurs

Les médecins du travail du groupe sont en contact permanent avec les centres antipoison, les médecins spécialisés et les centres hospitaliers pour apporter leur soutien et leurs conseils en cas d'incident pouvant être lié à l'un ou l'autre de nos produits. La réglementation européenne REACH impose aux industriels de déclarer les substances qu'ils fabriquent ou importent et d'identifier celles présentant un danger, l'objectif étant de ne plus les utiliser en cas de risque non maîtrisé. Les outils

principaux de ce suivi sont les fiches de données sécurité associées à chacun de nos produits, facilement accessibles en ligne. Ces fiches décrivant la nature et les effets sur la santé et sur l'environnement des produits commercialisés (ou de leur composants) sont régulièrement mises à jour.

La protection de la santé des salariés

Le groupe est conscient que le raffinage du pétrole est une activité de transformation de la matière première qui nécessite d'être rigoureusement encadrée. Pour cela, il met en place un ensemble de mesures pour assurer la protection de la santé de ses salariés et sous-traitants sur ses installations. Par ailleurs, le groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses procédés, qui sont évalués très régulièrement pour prévenir le risque à la source. À cet effet, le groupe adapte et modernise ses équipements de protection individuelle de façon régulière et renforce la surveillance médicale de ses salariés, n'hésitant pas à aller au-delà des nouvelles exigences réglementaires. À titre d'exemple, le groupe maintient une surveillance médicale annuelle pour les salariés travaillant de nuit et postés, alors que la nouvelle SIA (Surveillance individuelle adaptée) permet d'espacer ces visites tous les trois ans.

Évaluation des risques sanitaires

L'année 2018 a été riche en rencontres-débats sur différentes études et leur interprétation sur l'évaluation des risques sanitaires autour de la zone de Fos et de l'Étang de Berre. Pour répondre aux attentes de la population et pallier le manque d'informations sur toute cette zone, plusieurs parties prenantes se sont mobilisées collectivement au sein du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) afin de proposer le projet « RÉPONSES », acronyme pour RÉduire les POLLutionNs en Santé Environnement, pour apporter des réponses sur les questions de santé et d'environnement. Le 10 janvier 2019, le SPPPI a lancé une concertation dont le but est d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'action visant à améliorer la santé des habitants et l'environnement sur l'arrondissement d'Istres. La population a été invitée à s'exprimer début 2019 via une enquête d'opinion et un grand panel. La Commission nationale du débat public veillera à la neutralité de la concertation et à l'égalité de traitement des personnes.



① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Dans un esprit de dialogue permanent

Acteur responsable et engagé, le groupe Esso développe une politique sociale et sociétale ouverte où l'éthique, le respect de la diversité et la solidarité sont des principes fondamentaux. En interne comme avec les communautés où il exerce ses activités, le groupe entretient une culture du dialogue au bénéfice du plus grand nombre.

1 807
collaborateurs

+ de 700
actions de dialogue
avec les communautés

Pour assurer une performance durable et une bonne citoyenneté d'entreprise, le groupe Esso s'appuie, dans la conduite de ses affaires, sur un ensemble de 18 politiques adoptées par les différentes entités. Qu'il s'agisse d'éthique des affaires, de politique anticorruption, de communication ouverte, de harcèlement ou encore d'équité dans l'emploi, ces politiques sont celles du respect des lois et règlements qui s'appliquent à ses activités.

Un groupe qui se transforme

Grâce aux innovations et au développement des solutions numériques, le groupe Esso est aujourd'hui engagé dans une dynamique de transformation qui produit déjà des résultats positifs, comme plusieurs indicateurs le démontrent en 2018. Dans un contexte de transition pour tout le secteur du raffinage, beaucoup d'efforts sont dédiés au renforcement de notre compétitivité et aussi à l'attractivité de nos métiers. Présent sur toute la chaîne de valeur, de l'achat de pétrole brut à la distribution de produits finis, le groupe déploie une stratégie prenant en compte de manière cohérente la demande du marché

et sa propre production grâce à une logistique intégrée. Pour s'adapter en permanence, le groupe Esso mise sur l'agilité et la réactivité, en renforçant la fiabilité opérationnelle de son outil industriel. Il optimise le fonctionnement et la sécurité des unités afin d'être toujours plus compétitif, tout en améliorant la performance environnementale et l'efficacité énergétique de ses installations.

Cette transformation en profondeur ne peut s'envisager sans l'adhésion et l'implication des salariés du groupe, avec une politique de ressources humaines respectueuse des parcours professionnels et de la qualité de vie au travail. Les nouvelles technologies permettent la mise en place de nouveaux outils plus intuitifs qui visent à faciliter le quotidien des salariés. En 2018, les évolutions ont été nombreuses, avec notamment la réorganisation des fonctions support, l'externalisation des services généraux et la cession d'une partie des activités de Worex. La préparation du déménagement du siège social fin 2019/début 2020 dans un bâtiment neuf dont l'empreinte environnementale sera réduite accompagne ce changement de culture avec un modèle plus flexible et plus collaboratif. Il convient aussi de souligner l'attention portée au développement social et économique des territoires où nous exerçons nos activités, avec de nombreuses initiatives éducatives et sociales en 2018 qui contribuent aussi à cet effort de réinvention au sein du groupe Esso.

La qualité de vie au travail comme vecteur d'engagement

Le changement de culture en cours au sein du groupe Esso est rendu nécessaire dans un secteur qui doit s'adapter en permanence et répondre aux enjeux de la transition énergétique. Cette transformation contribue non seulement au succès de l'entreprise mais aussi à la qualité de vie au travail, considérée comme prioritaire : un environnement de travail stimulant et épanouissant favorise le bien-être des salariés donc leur productivité. Un accord collectif sur la qualité de vie au travail en cours de négociation aborde les questions de flexibilité, de télétravail, de droit à la déconnexion et les dons de jours. Cette année, il convient de mettre en avant les résultats de l'enquête sur l'engagement et l'environnement de travail. Elle a été initiée par le groupe de travail « Osons! »* en collaboration avec le cabinet de conseil Stimulus et a permis de recueillir de façon anonyme les réponses de plus d'un tiers du personnel en France afin de mesurer les grandes tendances. Ainsi, cette enquête a fait ressortir une implication et un niveau d'engagement plutôt élevés ; des relations de travail et une ambiance satisfaisantes, avec une volonté de continuer à développer des initiatives autour du bien-être des salariés dans l'entreprise. Toutes ces actions d'engagement du personnel ont contribué à réduire sensiblement le taux d'absentéisme en 2018, qui est passé à 2,0 % contre 3,6 % en 2017^①. Par ailleurs, des questions sur l'évolution de notre outil industriel ont été exprimées. Ce sont autant de sujets qui seront discutés au sein de l'entreprise, afin de partager notre vision du futur et la manière de relever les défis tous ensemble.

** Créé en 2017, le groupe de travail « Osons! » regroupe une cinquantaine de salariés provenant de tous les sites et de tous les métiers. Ambassadeurs de la société en interne, ils ont pour vocation d'apporter tous ensemble une nouvelle dynamique, permettant ainsi d'aborder les perspectives d'une industrie en pleine mutation. Les actions initiées visent aussi à développer le sentiment d'appartenance à l'entreprise, à relayer les attentes des salariés et à favoriser la créativité.*

L'appartenance à l'entreprise

La notion de chaîne de valeur est au cœur de la stratégie du groupe Esso. De l'achat du pétrole brut à la livraison des produits finis aux clients, cette chaîne implique de nombreux acteurs qui participent, chacun à leur niveau et selon leurs compétences très diverses, au succès global de leur entreprise et du groupe. Le changement de culture initié par le groupe en 2018 s'appuie aussi sur l'excellence fonctionnelle, avec quatre attitudes gagnantes inscrites au cœur de la démarche pour apprendre, inclure, responsabiliser et mieux concourir. Apprendre (autour de la veille et de l'innovation) ; inclure (valoriser l'écoute et la diversité) ; responsabiliser (savoir décider au bon niveau et aussi déléguer) ; concourir (s'engager sur les résultats).

En 2018, l'attention s'est particulièrement portée sur la mise en avant des marques commerciales d'ExxonMobil, Esso pour les carburants et Mobil pour les lubrifiants, les salariés étant souvent les meilleurs ambassadeurs. Sur le site de Gravenchon, 500 collaborateurs ont participé à un forum soutenu par le groupe de travail « Osons! » autour des marques du groupe et de la meilleure façon de les promouvoir, avec les slogans « Nous sommes acteurs de la marque » et « En tant qu'employés, partageons notre conviction » pour exprimer la fierté d'appartenance au groupe Esso et souligner la contribution de chacun. Sur le même site, une opération portes ouvertes destinée aux salariés et à leur famille s'est tenue en octobre 2018, l'occasion pour les 1 200 visiteurs de découvrir avec un autre regard les unités de la plateforme de Gravenchon, en améliorant la connaissance des installations et de la complexité technique de nos activités. Des stands spécifiques présentaient les produits fabriqués et leurs applications au quotidien ainsi que les innovations qui dessinent « l'usine du futur » telle qu'elle s'invente aujourd'hui grâce aux nouvelles technologies. Cet événement à vocation à la fois festive et éducative a également été l'opportunité d'aborder de nombreux sujets chers à l'entreprise comme la santé et la sécurité. →



① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Des talents bien accompagnés

Afin de continuer à fournir l'énergie indispensable à l'économie française, le groupe Esso porte une attention toute particulière aux nouveaux talents. Pour cela, les recrutements ont été intensifiés en 2018, tant pour des besoins actuels que pour anticiper les départs liés à la pyramide des âges. Ainsi, 131 nouveaux collaborateurs ^① ont été embauchés en 2018, sur les 215 entrant au sein du groupe ^②. Même si les changements liés à la transition énergétique sont engagés de façon volontariste et déterminée, le groupe a la conviction que les produits issus du raffinage resteront nécessaires pour couvrir une partie des besoins en énergie et en pétrochimie de notre économie moderne dans les prochaines décennies. De ce fait, les besoins en talents hautement qualifiés et compétents, essentiellement des ingénieurs et des techniciens pour les sites de production, resteront importants. Pour attirer les meilleurs profils et être plus réactif sur le marché de l'emploi, le groupe poursuit ses actions pour mieux faire connaître ses métiers via les réseaux sociaux et les forums de recrutement, tout en s'appuyant sur son réseau d'ambassadeurs auprès des écoles cibles. Concernant le recrutement des cadres, Esso continue également à travailler avec des organismes de formation comme l'IFP School Énergies Nouvelles qui propose des formations en alternance pour les ingénieurs avec les programmes Énergie et Procédés, Process et Polymers, Énergie et Produits, Énergie et Marchés ou des formations au brevet d'opérateur. Chaque fois, et quel que soit le niveau de recrutement, le groupe s'attache à démontrer que son secteur d'activité est très actif avec des métiers où les innovations et la technologie auront pour conséquence des évolutions de carrière très dynamiques.

Le groupe était présent en avril 2018 lors du forum de Lillebonne (en région Normandie) récompensant les entreprises les plus impliquées dans l'alternance. Ce système de formation en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation allie une phase pratique en entreprise et une phase théorique en centre de formation. Il permet ainsi de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture de l'entreprise. Durant cet événement qui accueillait plus de 450 lycéens, bacheliers et étudiants, la plateforme de Gravenchon, qui a recruté 91 personnes en contrat d'alternance en 2018, s'est vu décerner le prix spécial du jury. Autre temps fort de l'année, le rendez-vous annuel de « la Route des Énergies en Haute-Normandie » à destination des techniciens et agents de maîtrise auquel le groupe répond présent depuis plusieurs années. Organisé sous la forme d'une rencontre, il permet à un auditoire d'employeurs, lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi de dialoguer sur les métiers de la pétrochimie.

La formation au cœur du développement des salariés

Le groupe Esso accorde une grande priorité au développement des salariés tout au long de leur carrière afin de mieux répondre aux exigences de l'entreprise, aux besoins de perfectionnement des collaborateurs et à la continuité à long terme de la qualité de son encadrement. Le succès du groupe repose en grande partie sur l'alignement des talents, des compétences et des connaissances de l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, 95 % des salariés ^① ont été formés en 2018 pour renforcer leurs compétences fonctionnelles ou transverses. En complément des formations « métiers », les modules proposés couvrent la santé, la sécurité, l'hygiène et l'environnement, qui restent la priorité du groupe et pour lesquels l'implication de chaque collaborateur est essentielle. Parce que le facteur humain est à l'origine de la plupart des accidents, l'application systématique des procédures, l'anticipation, la prévention, la formation sont des éléments déterminants dans la gestion des risques. Le groupe Esso forme également les superviseurs pour faire face au rythme soutenu de changement de toute forme, à la complexité accrue de la communication multicanale et à l'augmentation du rôle social du superviseur.

NEME, le réseau des nouveaux embauchés

C'est dans l'idée de favoriser les échanges et de faciliter l'intégration des nouveaux embauchés qu'a été créé le réseau NEME (New ExxonMobil Employees). En 2018, 62 salariés embauchés récemment se sont retrouvés à Fos-sur-Mer à l'initiative de l'équipe NEME de la raffinerie pour partager leur expérience au sein de l'entreprise. Plusieurs visites ont également été organisées afin de leur faire découvrir les différents sites du groupe et la diversité des métiers qui y sont exercés.

La rémunération

La rémunération des salariés du groupe Esso est reconnue comme compétitive grâce à une étude de positionnement réalisée régulièrement par un cabinet spécialisé. Évoluant selon la performance individuelle, elle est assortie d'avantages sociaux, dont une participation à la complémentaire santé, un plan d'épargne salariale avec abondement de l'employeur et un versement de participation et d'intéressement. Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient d'un plan de retraite supplémentaire et d'un PERCO (Plan d'épargne retraite collective). En 2018, l'évolution globale des salaires, incluant la prime d'ancienneté, les augmentations et promotions, a représenté une progression de 2,4 % par rapport à l'année 2017. À la fin de l'année 2018, l'ensemble des salariés ont pu aussi bénéficier d'une prime exceptionnelle de 1 500 euros en partie défiscalisée et désocialisée dite « Prime Macron » pour soutenir le pouvoir d'achat.

Les opportunités de la transformation numérique

Dans l'effort de transformation de l'entreprise, Esso s'appuie sur les nouvelles technologies numériques pour soutenir la connaissance et l'application de ses procédures, pour gagner en efficacité et pour faciliter le travail au quotidien. Le coffre-fort électronique mis en place en 2017 permet à chaque salarié de recevoir, consulter et conserver ses bulletins de salaire et tout autre document personnel en ligne, de manière pratique et sécurisée. Aujourd'hui, le contrat de travail lui-même est produit sous forme dématérialisée avec signature électronique. Des applications pour les ordinateurs, les tablettes et les smartphones continuent d'être déployées dans le groupe pour gérer de manière simple l'organisation du temps de travail et les dépenses des collaborateurs. D'autres outils numériques favorisent la mobilité professionnelle des salariés en leur permettant de valoriser leur parcours et leurs compétences ou de trouver plus facilement les formations adaptées. Pour accompagner cette transformation numérique, la formation à ces nouveaux outils est prise en compte dans les orientations stratégiques de la direction des ressources humaines.

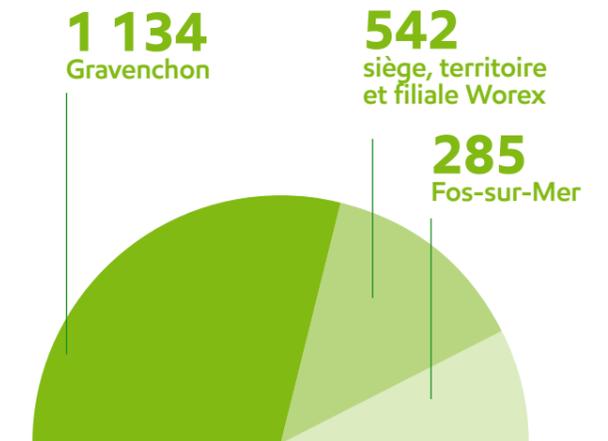
Dans la façon de travailler sur les sites, la transformation numérique est aussi à l'œuvre (WIFI, caméra infrarouge, 3D, ultrason). Il s'agit du concept de « digital manufacturing » qui combine la mise en place de technologies innovantes dans le domaine du traitement des données et de la transmission d'informations en temps réel pour simplifier les processus de travail et gagner en fiabilité et sécurité au sein des unités de production.

Se réformer par le dialogue social

L'année 2018 se distingue par l'intensité des rencontres entre les organisations syndicales représentatives et la direction, avec la tenue de 24 réunions ^① de négociation et, pour résultat, 15 accords signés. Ces chiffres témoignent de la qualité et de l'efficacité du dialogue social au sein du groupe Esso ainsi que de la richesse des changements liés à la réforme du Code du travail. En effet, la mise en place du CSE (Comité social et économique) et de sa CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail) dans les différentes entités du groupe à partir du 1^{er} décembre 2018, qui vient se substituer aux délégués du personnel, au comité d'entreprise et au CHSCT (Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail), a nécessité de nombreuses discussions →

^① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Répartition des effectifs par zone géographique



131
embauches

106
contrats d'alternance

94 %
des accords proposés
ont été signés en 2018

+ 2,4 %
d'évolution globale
des salaires par rapport à 2017

préparatoires tout au long de l'année. Un travail de refonte de la BDES (Base de données économiques et sociales) a aussi été mené tout comme la numérisation des accords d'entreprise qui intègrent désormais la signature électronique. À noter, aussi, que les élections professionnelles ont été réalisées pour la première fois de façon simultanée pour l'ensemble du groupe à l'exception de la filiale Worex.

Diversité et solidarité

Des actions en faveur des femmes

Le groupe Esso privilégie la mixité et la diversité, convaincu qu'elles sont une source de performance et d'innovation. En 2018, le recrutement des femmes est toujours en hausse, confirmant la volonté du groupe qu'elles expriment leur plein potentiel afin d'être présentes dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de responsabilités. Les mesures mises en place destinées à accroître la proportion de femmes dans l'organisation, notamment au niveau de la supervision, produisent des résultats probants : ainsi, elles représentent aujourd'hui 19 % des effectifs, 45 % des cadres recrutés dans l'année et 16 % des expatriés^①.

Le niveau de résultat 2018 de l'index des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Unité Économique et Sociale regroupant les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France est de 79 points sur 100 (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, JO du 6 septembre • D. n° 2019-15 du 8 janvier 2019, JO du 9 janvier).

À l'échelle du groupe ExxonMobil, l'initiative globale WIN (Women Interest Network) contribue fortement à faciliter le développement et l'avancement professionnel de toutes les femmes. En 2018, ExxonMobil a une fois de plus sponsorisé le Women's Forum Global Meeting, avec une délégation de 25 collaborateurs. Lors de cette grande manifestation internationale, des acteurs politiques, économiques et sociaux venant des quatre coins du globe se rencontrent pour discuter et débattre sur le rôle des femmes vis-à-vis de grands sujets de société tels que l'éducation ou le développement durable. C'est un événement important pour mettre en avant nos actions dans le domaine de la diversité. Les groupes WIN France ont poursuivi cette année leurs projets : trois journées de conférences et d'ateliers ont été organisées à Paris, sur l'optimisme, les réseaux sociaux, le développement des carrières, le mentorat et l'importance d'encourager les femmes à poursuivre des carrières professionnelles enrichissantes, notamment dans le domaine scientifique. Des intervenants externes de grande qualité ont participé, dirigeantes d'entreprises ou membres d'une association favorisant l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des femmes de milieu populaire. Des intervenants internes sont venus aussi enrichir les débats en partageant

leur expérience sur des actions concrètes mises en place au sein du groupe. D'autres actions WIN sites ont été menées avec notamment des déjeuners de networking avec les managers.

Sensibilisation des salariés au handicap

Au sein du groupe Esso, l'accord d'entreprise sur le handicap permet à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'une adaptation de son poste ou d'une évolution interne adaptée, avec un accompagnement personnalisé. Cette année, le réseau Handi'Capable des « référents handicap », créé en 2017 et rattaché à la direction médicale, est entré en phase opérationnelle. Ces contacts, présents sur chacun des sites du groupe et formés à leur nouveau rôle, sont des interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions relatives au handicap, en lien avec les médecins et au sein des équipes. Leur mission est double : d'une part, se faire connaître comme personnes ressources pour informer les salariés, tant sur le plan professionnel que personnel, sur l'ensemble des démarches administratives à effectuer. À titre d'exemple, citons l'aménagement spécifique d'un véhicule ou d'un logement, dans le cadre de l'accord collectif propre à notre entreprise, qui prévoit la participation, sous conditions, à la prise en charge des coûts. D'autre part, ces référents participent à la sensibilisation et la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'environnement de travail, afin de changer la perception de tous et favoriser leur intégration dans le monde de l'entreprise. Aujourd'hui, la mise en réseau de ces interlocuteurs renforce la portée de leurs actions et favorise le partage des expertises.

Des animations ont été proposées par ce réseau Handi'Capable : à titre d'exemple, une conférence sur l'autisme a permis de démontrer comment le handicap perçu avec un regard différent peut devenir un atout pour l'individu comme pour l'entreprise. Par ailleurs, les salariés ou retraités du groupe ayant à charge un enfant souffrant de handicap bénéficient d'un dispositif d'aide spécial. En 2018, 19 306 euros^① d'allocations et de rentes de survie aux enfants handicapés du personnel ont ainsi été attribués.

Sociétal

Avec la sécurité, le respect de l'environnement et l'efficacité énergétique, le développement social et économique des territoires est l'une des valeurs essentielles du groupe Esso. Il déploie de nombreuses initiatives visant à favoriser les échanges avec les différentes parties prenantes, afin de mieux prendre en compte leurs attentes.

Un partenaire économique essentiel

Acteur de premier plan de l'industrie pétrolière française, notre groupe contribue en moyenne à hauteur de 452 millions d'euros^① de valeur ajoutée à l'économie du pays (somme de ses investissements, taxes et salaires versés). En amont et en aval de ses activités, Esso représente un partenaire essentiel pour de nombreuses entreprises. Acteur de l'économie locale autour de ses sites, Esso crée des emplois indirects en faisant appel à des sous-traitants, ce qui représente l'équivalent de plus de 603 postes équivalents temps plein en période d'activité normale. En tissant des liens autour de ses sites industriels, Esso s'attache à fournir de la richesse et de la valeur et s'efforce de dynamiser l'activité et l'emploi au niveau local, aussi bien direct qu'indirect. À titre d'exemple, le site de Gravenchon a confirmé en 2018 son intégration avec la plateforme industrielle de Port-Jérôme, en Normandie (AEPJR). De façon plus large, les besoins en activités de service et de consommation du groupe et de ses collaborateurs impactent positivement l'économie locale avec les nombreux emplois induits qu'ils génèrent. En effet, on estime qu'un emploi en production correspond à deux emplois induits. Selon ce calcul, le groupe a généré plus de 2 410 emplois directs et indirects sur ses sites industriels en 2018 et a donc contribué à maintenir au moins 4 820 emplois induits.

Dans le dialogue et l'échange

Afin d'identifier les attentes des riverains habitant autour des sites, le groupe mène chaque année depuis 23 ans une enquête de perception auprès de la population des neuf communes du Plan Particulier d'Intervention de Gravenchon et tous les deux ans depuis 13 ans sur la commune de Fos-sur-Mer. Ces études permettent d'identifier et de comprendre les préoccupations des habitants en matière d'environnement, d'impact économique, de santé et de sécurité industrielle afin de pouvoir apporter les réponses appropriées. Comme chaque année au mois de mai, c'est dans le cadre de la Semaine de la sécurité 2018 organisée par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglomération qu'ont été présentés aux élus, aux collectivités territoriales, au public et à la presse les résultats de la dernière édition de l'enquête annuelle de perception concernant le site de Gravenchon. 380 personnes ont été interrogées en utilisant la méthode statistique des quotas sur un échantillon représentatif de la population, portant à 8 000 le nombre total de personnes ayant participé depuis la première édition en 1995. Les résultats de cette enquête permettent au site d'orienter ses plans d'investissement et sont largement utilisés par la collectivité territoriale pour engager des actions de sensibilisation aux conduites à tenir par les riverains en cas de nécessité. →

^① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

54 %
des promotions ont été attribuées à des femmes dans les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage* (soit +10 % par rapport à 2017)

* En base 100, corrigeant l'effet de la proportion des femmes afin d'arriver à une caractéristique de la population comparable.

452
millions d'euros de valeur ajoutée

Plus de
7 200*
emplois liés aux activités du groupe Esso

* 2 410 emplois directs et indirects sur les sites industriels + 4 820 emplois induits (selon l'usage dans l'industrie, un emploi direct en production correspond à deux emplois induits).

Mieux gérer la gêne olfactive

L'enquête annuelle de perception réalisée autour de la plateforme de Gravenchon a mis en évidence le fait que la gêne olfactive est la première préoccupation des riverains. Aucun dispositif n'est aujourd'hui capable d'identifier ni de mesurer l'intensité d'une odeur : le nez humain reste le seul et unique moyen d'y parvenir. Côté riverains, un réseau d'habitants sentinelles a été formé à reconnaître des odeurs dont ils peuvent décrire les caractéristiques objectives (nature, lieu, intensité et durée) et en rechercher la potentielle origine, les sources odorantes de la raffinerie ayant été elles-mêmes caractérisées par cette même méthode. Pour pouvoir agir vite en cas de signalement interne ou externe, un « jury olfactif » de salariés a été également créé sur la plateforme de Gravenchon. Ces personnes formées au « langage des nez » sont en mesure d'identifier la source éventuelle du problème. Une application informatique permet de mettre en alerte le réseau des personnes formées pour mieux cerner la gêne et déclencher ainsi les mesures qui s'imposent. Le réseau des nez interne accueille depuis cette année deux autres entreprises et deux employés de la collectivité territoriale. Ce maillage permet d'augmenter encore l'efficacité du réseau.

Dans le même esprit, au mois d'octobre 2018, les résultats de la 6^e enquête de perception menée auprès de 400 habitants de la commune de Fos-sur-Mer ont été présentés dans une volonté de partage et de transparence devant la CLiÉ (Commission locale d'information et d'échange). Ce dispositif initié en 2004 permet de rassembler l'industriel, les riverains, les services de l'État, les associations et les collectivités territoriales. Bien que cela ne soit pas une obligation réglementaire pour les industriels, la raffinerie de Fos-sur-Mer s'attache à maintenir cette occasion de dialoguer avec les habitants et les différentes parties prenantes. Au-delà du rôle économique et sociétal de la raffinerie, cette étude est aussi l'occasion de mettre en avant les mesures prises pour le respect des normes environnementales et de prévention des risques. Elle permet également de rappeler à quel point l'éthique et le partage des bonnes pratiques sont au cœur des relations que le groupe entretient avec ceux qui vivent près de ses sites.

Actions éducatives et sociales

Proposé par Esso et orchestré par l'association Entreprendre pour apprendre, le programme « Notre Commune » vise à éveiller l'intérêt des enfants à la citoyenneté et à la vie économique locale en leur demandant d'imaginer un projet qu'ils souhaiteraient voir réaliser sur leur commune. Trois classes de CM1-CM2 de Saint-Wandrille, Notre-Dame-de-Gravenchon et Caudebec-en-Caux ont bénéficié du dispositif en 2018. À l'issue du programme qui se termine par la présentation de leurs réalisations devant les maires de leurs communes, les enfants visitent le site de Gravenchon pour mieux comprendre le rôle des produits issus du raffinage et de la pétrochimie dans la vie quotidienne. Parmi les actions de proximité menées par la raffinerie de Fos-sur-Mer avec le milieu associatif local, celles mises en œuvre avec le Centre social fosséen aident à promouvoir la citoyenneté, l'accès à l'éducation et la solidarité au sein de la ville de Fos-sur-Mer. Le groupe soutient notamment les projets de stages et d'ateliers pour les jeunes réalisés au sein de la radio locale SWAG FM. En 2018, ce groupe a eu l'opportunité, grâce au soutien d'Esso, de visiter la Maison de la radio à Paris pendant les vacances de la Toussaint et de réaliser un atelier radio au Mouv (réseau de radio de Radio France à destination des publics jeunes) avec des journalistes professionnels.

Favoriser les études scientifiques, l'orientation et les carrières

Esso poursuit son engagement pour favoriser les parcours scientifiques à travers diverses actions et partenariats comme les Olympiades des sciences de l'ingénieur ou le rallye « Mathématiques sans frontières ».

- Les Olympiades des sciences de l'ingénieur sont un concours destiné à des élèves de première et terminale SI et STI2D pour les aider à développer une expertise technique,

et acquérir des compétences de prise de parole en public avec la présentation du projet au jury.

- Le rallye « Mathématiques sans frontières » a été conçu pour motiver les jeunes à s'intéresser aux mathématiques et leur permettre de réfléchir autrement sur des notions hors programme. Esso a soutenu cette initiative en région Sud PACA, à proximité de son site industriel de Fos-sur-Mer.
- Le groupe Esso favorise la découverte de ses métiers par les jeunes publics, notamment au travers de sa participation à des événements comme le Prix Pierre Potier des lycéens. À cette occasion, les élèves ont visité la plateforme de Gravenchon et participé à des débats thématiques avec les ingénieurs d'Esso.

Des partenariats ciblés

À proximité de ses sites industriels, Esso met en œuvre une politique de mécénat volontaire et concentre ses actions auprès des acteurs associatifs présents sur le territoire. Esso a notamment mis en place en 2018 un partenariat avec le club du Fos Provence Basket club en finançant l'animation d'ateliers à destination des jeunes licenciés du club de basket sur le thème du recyclage et de la gestion des déchets. Esso souhaite ainsi sensibiliser ces futurs concitoyens à ces questions sociétales et montrer son attachement au territoire en tant qu'acteur historique local.

Encourager l'action citoyenne des salariés

Partout dans le monde, ExxonMobil soutient l'engagement associatif bénévole du personnel au profit d'associations locales. En France, six projets portés par des employés bénévoles des deux raffineries ont été récompensés sur les 15 projets  présentés en 2018.

L'engagement aux côtés des fournisseurs

Intégrité, rigueur, éthique et respect : la politique d'achats d'Esso vise à nouer des partenariats de long terme, le groupe veillant particulièrement à ne pas fragiliser ses prestataires, à garantir une égalité de traitement entre les candidats à un appel d'offres et à permettre aux entreprises sous-traitantes de mieux gérer leurs investissements et leurs équipes grâce à des contrats établis de préférence pour cinq ans. Par ailleurs, les éléments de la loi Sapin II relatifs à la prévention de la corruption, les risques de non-respect des droits de l'homme dans les activités ou les achats du groupe Esso sont identifiés dans la cartographie des risques pour lesquels la société a mis en place des politiques et diligences raisonnables. Concernant la main-d'œuvre, Esso respecte la loi française et exige de ses sous-traitants qu'ils agissent de même.

Esso est doté d'une politique d'achats dans laquelle figurent dès l'appel d'offres des engagements acceptés et signés par les fournisseurs portant sur les enjeux sociaux et environnementaux.

- La conduite des affaires, dont la politique de « harcèlement sur le lieu de travail ».
- La politique alcool et drogue ainsi que la politique santé et sécurité.
- Un rappel des obligations légales en matière de travail dissimulé.
- Les principes généraux en matière de protection de l'environnement (ces principes portent sur la gestion des déchets et des rejets dans l'air, l'eau et le sol).

En plus des exigences du groupe, il existe la possibilité d'intégrer des critères de responsabilité sociale d'entreprise dans le cahier des charges qui seront pris en compte dans le choix du prestataire final. Ensuite, des revues régulières de contrat sur site, comprenant des évaluations sécurité, sont effectuées.

La transparence et la bienveillance privilégiées

Des exigences élevées en matière d'éthique et d'intégrité

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe repose sur 18 politiques dont l'objectif est de satisfaire aux plus hautes exigences en matière d'intégrité. Considérant la manière d'obtenir un résultat comme aussi importante que le résultat lui-même, le groupe veille à ce que chaque collaborateur connaisse parfaitement ces politiques et en applique les principes au quotidien. Nul n'a le pouvoir d'y déroger et aucune situation ne peut en justifier la violation. Une information claire est régulièrement diffusée à ce sujet à l'ensemble des salariés et sous-traitants à travers un rappel annuel des politiques, ainsi que lors de la revue de pratique des affaires qui a lieu tous les quatre ans. Des formations régulières sont organisées par la direction juridique pour rappeler au personnel les règles concernant le respect du droit de la concurrence et les règles anticorruption.

Le mode de gestion au sein d'ExxonMobil utilisé par le groupe Esso s'appuie sur des exigences élevées en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. C'est la clé de voûte d'une performance durable et d'une bonne citoyenneté d'entreprise. Parmi les différents systèmes de gestion du groupe, on compte notamment le CIMS (Contrôles irréprochables par une méthode systématique), l'OIMS (Système de gestion de l'intégrité des opérations) et le programme de pratique des relations publiques BPEA (Best practices in external affairs).

Ce dernier aide la société à adapter ses programmes →

 Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77



en matière de relations extérieures, en tenant compte de l'environnement économique des communautés qui l'entourent. Il permet également de bien identifier chaque partie prenante en relation avec les activités de l'entreprise.

Le système de contrôle CIMS (Contrôles irréprochables par une méthode systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of sponsoring organizations of the treadway commission), fournit à l'ensemble des collaborateurs une référence cohérente pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents à ses différentes activités.

Depuis dix ans, bien avant que la réglementation sur les lanceurs d'alerte ne l'impose, Esso a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert au personnel comme aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes. Il permet de rapporter d'éventuelles malversations, notamment dans les domaines comptable et financier.

Transparence en matière de représentation d'intérêts

Le secteur du raffinage et de la distribution pétrolière est soumis à de nombreuses lois et réglementations, concernant les sites industriels, la logistique et les produits. Le groupe Esso est également concerné par l'action législative et réglementaire générale impactant la vie des entreprises, par exemple la fiscalité. Toutes ces décisions publiques conditionnent la compétitivité des activités d'Esso dans un secteur très largement ouvert à l'international. Il est donc essentiel de porter à la connaissance des décideurs publics les informations et éclairages du groupe Esso sur les enjeux et les conséquences des décisions envisagées : compétitivité économique, efficacité énergétique et empreinte carbone, rôle socio-économique. C'est aussi le rôle d'Esso, de proposer des réflexions et pistes de recherche pour gérer le double défi qui est de produire l'énergie dont le monde a besoin tout en réduisant son empreinte environnementale. Ainsi, le groupe Esso encourage la neutralité technologique des décisions publiques, afin de privilégier les technologies dont le rapport efficacité sur coût est le plus fort pour atteindre le plus rapidement les objectifs, et permettre à la société française de gérer au mieux ce challenge. L'activité de représentation d'intérêts du groupe Esso S.A.F. est déclarée auprès de la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique). Il s'agit de l'indicateur du nombre de collaborateurs réalisant cette activité au sens de la déclaration à la HATVP qui est repris dans ce rapport : le nombre a été de 2 ^① pour l'exercice 2018.

Intégrité de la protection des données

Le groupe s'attache à protéger les données personnelles de ses employés, de ses fournisseurs et de ses clients et respecte la nouvelle réglementation RGPD relative à la protection des données personnelles. Le comité informatique et libertés au niveau France veille à ce respect et a mis en place des mesures pour garantir une protection suffisante de ces données. Tout nouveau projet est systématiquement revu selon cet angle. De plus, une revue annuelle du registre des traitements est réalisée avec les fonctions support et des clauses de protection des données personnelles sont intégrées dans les contrats à l'échelle européenne. En France, une politique « protection et utilisation des actifs de la société », déjà présente au niveau du groupe ExxonMobil, est en cours de revue. Un processus de contrôle de l'efficacité du système sera aussi implémenté. Le groupe respecte à ce titre la réglementation et ses délais de mise en œuvre.

Le groupe associe la protection des données au risque lié aux systèmes d'information et à la cybersécurité. Des formations obligatoires et périodiques sont organisées très régulièrement, renforçant une communication permanente sur le sujet et la mise en œuvre de tout un arsenal technique visant à maîtriser ce risque.

Le respect des droits de l'homme

Le groupe Esso suit la même philosophie en matière de droits de l'homme que celle d'Exxon Mobil Corporation, qui s'inspire des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de ceux du pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies appliqués aux droits du travail. Esso s'engage donc à adopter une politique respectueuse des droits de l'homme au sein de chacune de ses activités.

Évasion fiscale

Le groupe Esso S.A.F. et ses filiales sont enregistrés en France et s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts sur le territoire. En effet, le groupe Esso S.A.F. ne pratique pas l'évasion fiscale et attache la plus grande importance au respect des lois et règlements en vigueur. En 2018, le groupe s'est acquitté du versement d'un montant de 452 millions d'euros ^① en impôts et taxes diverses.

Lutte contre la corruption

En application de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la société et ses filiales ont mis en place

un programme de lutte contre la corruption. Il se fonde sur les politiques et procédures déjà existantes au sein du groupe ExxonMobil, via un système de contrôle interne et de gestion des risques. Les risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités sont évalués. En complément, un programme de formation au respect des règles anticorruption est mis en place, soutenu par une équipe d'audit interne qui fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Les activités d'Esso sont uniquement réalisées en France, où le risque de corruption est faible. Si des achats sont envisagés dans un pays à risque de corruption élevé, une étude particulière est menée avec une évaluation du risque. Par ailleurs, le groupe a renforcé son programme de prévention de la corruption depuis la loi Sapin II.

Le groupe Esso est organisé pour être en conformité avec chacun de ces huit points. À ce jour, aucun cas de corruption n'est à répertorier.

Huit points de la loi Sapin II sont relatifs à la prévention de la corruption :

- Code de conduite des affaires
- Dispositif d'alerte interne
- Cartographie des risques
- Procédure d'évaluation des clients et fournisseurs
- Dispositif de contrôle comptable
- Formation
- Régime disciplinaire de sanctions
- Dispositif de contrôle interne



^① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Les enjeux environnementaux au cœur de la stratégie

Déterminé à apporter sa contribution à l'enjeu environnemental en limitant l'impact de ses activités, le groupe Esso s'appuie sur un système de gestion rigoureux pour maintenir, voire améliorer sa performance environnementale. En 2018, les très bonnes performances de la raffinerie de Fos-sur-Mer ont partiellement compensé celles du site de Gravenchon, en Normandie, affectées par des difficultés opérationnelles. Le groupe continue de soutenir activement la recherche technologique pour réduire ses émissions et améliorer son efficacité énergétique.

Exemplarité et anticipation

Le groupe Esso noue des relations étroites, dans les régions où il est présent, avec les services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire contrôlant notre industrie : les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la DRIEE Île-de-France. Des rapports sont transmis régulièrement concernant ses performances environnementales, les rejets dans l'atmosphère ou dans l'eau faisant tous l'objet d'un suivi systématique. Esso s'inscrit pleinement dans la dynamique du groupe ExxonMobil, reconnu comme une référence en matière de gestion des aspects environnementaux.

Prévenir et maîtriser les risques

Le groupe a mis à jour en 2018 son évaluation complète et détaillée des risques environnementaux à travers le processus de gestion environnementale et sociétale EAA (Environmental aspect assessment), avec l'assistance des opérationnels et de spécialistes. Celle-ci a été validée par le comité de direction des sites, et a servi de base à la rédaction de l'EBP (Environmental business plan). Cet outil a été spécialement développé par ExxonMobil pour identifier les risques environnementaux et mieux les maîtriser, avec un plan d'action quinquennal mis à jour chaque année, identifiant notamment les investissements nécessaires. Ainsi, en 2018, le groupe a équipé le site de Fos-sur-Mer d'analyseurs environnementaux additionnels pour mieux mesurer et contrôler les émissions. Sur le site de Gravenchon, le déploiement d'une infrastructure WIFI et d'une centaine de capteurs autour des salles de contrôle et des équipements critiques autorise un suivi beaucoup plus fin et en temps réel des opérations.

Dans une démarche d'amélioration permanente

Au sein du groupe, les politiques relatives à la sécurité en général, la santé, et l'environnement sont mises en œuvre via un système de gestion disciplinée appelé OIMS (Operations integrity management system). Ce système remplit les exigences de la norme ISO 14001, comme l'atteste l'audit

annuel d'évaluation réalisé par la Lloyd's Register Quality Assurance Ltd. Cette dernière a d'ailleurs désigné ExxonMobil comme « faisant partie de leaders en matière d'intégration de la gestion des aspects environnementaux à ses activités ».

La prévention des risques de pollution

Investir sur le long terme

Le groupe investit régulièrement pour maîtriser et réduire l'impact de ses opérations de raffinage sur l'environnement, qu'il s'agisse d'éviter la contamination des sols ou de limiter les émissions, dans l'air et dans l'eau. Les investissements effectués dans l'outil industriel de raffinage sont mentionnés en page 9 du rapport de gestion.

La précision des analyses

Sur la plateforme commune pétrolière et pétrochimique de Gravenchon, le SCAN (Service central analytique) réalise et coordonne toutes les analyses effectuées sur le site. Ce laboratoire joue un rôle clé dans le pilotage des unités de production et dans la qualification des produits. Il permet aussi d'optimiser les procédés de traitement d'eau et d'assurer le suivi qualité réglementaire des rejets dans l'air et dans l'eau. La raffinerie de Fos-sur-Mer dispose elle aussi de son laboratoire en charge de ces deux missions essentielles. Ainsi, ces laboratoires contribuent, grâce à leur expertise technique, à produire au plus juste, au meilleur coût et dans les délais les plus courts les produits issus de nos sites industriels.

Prévenir les déversements accidentels

Les actions mises en œuvre pour prévenir les déversements accidentels sont multiples : renforcement des procédures opératoires, superposition des niveaux de protection, entretien des équipements et inspections régulières. Chaque déversement accidentel d'hydrocarbures de plus d'un baril (159 litres) est comptabilisé. En 2018, un seul déversement accidentel ① est déploré dans les raffineries et les dépôts pétroliers concernés, à l'occasion d'une opération de recirculation sur un bac. Le produit répandu (190 m³) ① a été contenu à l'intérieur d'un radier et récupéré à plus de 99,9 %. Les causes de cet incident ont été analysées et ont donné lieu à la mise en œuvre d'actions correctives et préventives.

La gestion environnementale des sites non actifs

Une équipe dédiée à la gestion environnementale accompagne les directions dans le suivi environnemental des sites qui ne sont plus utilisés, afin de procéder dans un premier temps à la remise en état des terrains, et dans un second temps de trouver un acquéreur pour qu'ils puissent être redéveloppés. →

Renforcer la sécurité des procédés

Les exigences de gestion de la sécurité sont couvertes par le référentiel OIMS ExxonMobil :

- politiques et pratiques clairement définies ;
- systèmes de management appliqués rigoureusement pour mettre en œuvre des pratiques d'opérations sûres, sécurisées et responsables ;
- audits internes et externes réguliers pour atteindre et maintenir l'excellence en matière de sécurité, de santé, et d'environnement.

Pour renforcer la sécurité, valeur fondamentale du groupe ExxonMobil, un effort particulier est développé afin de maintenir la sécurité des procédés et d'assurer la protection des personnes, tant organique que des entreprises extérieures, mais aussi des communautés et de l'environnement. Cette démarche s'appuie sur l'identification des dangers, des mesures de sécurité préventives (safeguards) et de protection (atténuation des conséquences d'un incident potentiel), dans le but de mettre en exergue ces safeguards et de les piloter de façon plus dynamique. En plus de ces scénarios critiques, certains incidents/presque-incident sérieux sont désormais réexaminés selon cette méthode d'analyse de risque dite du « nœud papillon » afin d'en améliorer la compréhension par tous.

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Cette équipe vérifie notamment que les terrains dont le groupe est propriétaire ne présentent pas de risque pour l'environnement et la santé et prend en charge leur gestion de façon cohérente avec l'usage futur du site. Elle est en contact permanent avec l'administration pour satisfaire aux obligations légales et effectuer, lorsque nécessaire, un suivi environnemental. En 2018, ces travaux ont permis la clôture administrative ou la vente de huit sites, dont l'ancien site Worex de Clamart avec la reconstruction de murs de 5 mètres sur un terrain escarpé. Par ailleurs, l'appel d'offres pour réhabilitation environnementale complémentaire de l'ancienne raffinerie de Frontignan a été lancé. Ce sont environ 140 terrains, à différents stades de réaménagement, qui sont gérés par cette équipe spécialisée.

La réduction des émissions et la gestion des déchets

Un incident opérationnel à Gravenchon

En juillet 2018, une série de défaillances techniques, initialement d'origine électrique, a conduit à l'arrêt de trois chaudières sur la plateforme de Gravenchon, et, en conséquence, de plusieurs unités de production. Ces arrêts imprévus ont entraîné le brûlage à la torche de quantités importantes d'hydrocarbures, afin de dépressuriser les unités en sécurité.

Une performance remarquable à Fos-sur-Mer

Les émissions d'effluents dans l'air proviennent principalement des installations de combustion des deux raffineries. Ces dernières années, les investissements et améliorations opératoires effectués par le groupe conduisent à une meilleure maîtrise des niveaux d'émissions. Il faut souligner en 2018 la performance environnementale remarquable de la raffinerie de Fos-sur-Mer : ses taux d'émissions par tonne de pétrole brut traité ont diminué en moyenne de près de 15 % (voir le détail dans les paragraphes dédiés qui suivent : SO₂, NO_x, COV).

La directive européenne sur les émissions industrielles IED* de décembre 2010 fixe des niveaux d'émissions maximums de polluants dans l'air et dans l'eau de surface, lorsque les meilleures techniques disponibles sont mises en œuvre. Celles-ci sont définies dans le « BREF** raffinage » publié le 28 octobre 2014.

L'arrêté d'exploitation définissant les modalités précises de suivi des niveaux d'émissions imposés par l'IED a été signé

* Industrial Emissions Directive.

** Best available techniques REFerence document.

*** Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

pour la raffinerie de Gravenchon en janvier 2017 et les études complémentaires ont été fournies en 2018.

Pour la raffinerie de Fos-sur-Mer, l'arrêté d'exploitation conforme à cette réglementation est en voie de finalisation. À Gravenchon, un projet d'environ 22 millions d'euros de récupération et de purification de gaz torchés ou brûlés visant à réduire les émissions de SO₂ a été installé en 2018 et démarré en janvier 2019. Ce projet a permis de remplacer un compresseur très ancien dont la fiabilité s'est détériorée en 2018 et qui, associé à l'incident de juillet 2018, explique la croissance des émissions à la torche en 2018.

Dioxyde de soufre (SO₂) ⓘ

Les émissions de SO₂ par tonne de brut traité de la raffinerie de Fos-sur-Mer ont été réduites de 11 % (deuxième meilleur résultat après 2013). Celles de Gravenchon ont augmenté de 5 061 tonnes/an en 2017 à 6 648 tonnes/an en 2018, principalement à cause de l'incident du 22 juillet et à la perte de fiabilité de l'ancien compresseur de torche dans sa dernière année d'utilisation.

Oxyde d'azote (NO_x) ⓘ

Les émissions totales de NO_x sont stables pour l'ensemble des raffineries du groupe (+0,5 % d'émissions de NO_x mais +5,5 % NO_x/tonne brut traité). La raffinerie de Fos-sur-Mer a baissé de 9 % ses émissions de NO_x/tonne de pétrole brut traité en 2018 par rapport à 2017, réalisant ainsi sa meilleure performance jamais atteinte. Comme pour le SO₂, la substitution progressive de combustibles liquides par du gaz naturel et la mise en place de brûleurs « bas NO_x » ont contribué à une baisse régulière des émissions d'oxyde d'azote (NO_x).

Composés organiques volatils (COV) ⓘ

Les émissions de COV du groupe Esso sont restées globalement stables par rapport à 2017. Des campagnes régulières de contrôle de l'étanchéité des équipements (vannes, brides, soupapes et pompes) et de maintenance permettent de réduire et limiter les fuites fugitives. Les résultats de la raffinerie de Fos-sur-Mer montrent une très nette diminution des émissions (-23 %/tonne de brut traité), représentant la meilleure performance jamais atteinte. Ce résultat a été rendu possible grâce aux investissements réalisés lors du grand arrêt 2017, dont la mise en place de joints de bacs plus performants.

Les émissions dans l'eau ⓘ

Les rejets dans l'eau liés aux opérations de raffinage font l'objet d'une surveillance permanente, quantitative et qualitative. À Gravenchon, environ 6 000 analyses par an sur les effluents de la raffinerie permettent de suivre une dizaine de paramètres et de s'assurer de la qualité des eaux restituées au milieu naturel.

La DCO (Demande chimique en oxygène) est un des indicateurs évaluant la charge polluante des eaux usées. Mesurée sur les rejets des deux raffineries, elle est en hausse modérée de 8 % par rapport à 2017.

La raffinerie de Gravenchon a réduit son rejet de 13 %. A contrario, le site de Fos-sur-Mer a vu sa quantité totale de DCO augmenter significativement, en raison d'une surcharge de la station lors d'une opération particulière qui a déstabilisé la phase de traitement bactériologique de la STEP (Station d'épuration des eaux usées). L'impact a été atténué grâce à notre système lagunaire de sécurité en sortie de STEP. La cause une fois identifiée, un plan d'action a été mis en place pour en éviter la répétition et un accord a été passé avec un autre industriel de la zone pour une coopération d'urgence dédiée aux déstabilisations du traitement bactériologique des STEP.

La valorisation des déchets et les actions en faveur de l'économie circulaire

Le groupe Esso veille à limiter les quantités de déchets produits ⓘ et développe la valorisation et le recyclage des déchets restants. Un travail est mené avec les centres de traitement des déchets en favorisant la valorisation. Un registre annuel des déchets est tenu et complété chaque trimestre. De plus, Esso audite les centres de traitement avec lesquels il travaille pour s'assurer de la bonne gestion et valorisation des déchets en accord avec les contrats passés. →

Composés organiques volatils (COV) à Fos-sur-Mer

Premier établissement industriel à s'être installé sur le site de Fos-sur-Mer en 1965, le groupe Esso consacre environ 60 % de ses investissements à l'environnement et à la sécurité. Ils portent à la fois sur la réduction des rejets, la baisse de la consommation énergétique et sur de nouvelles unités permettant de fabriquer des produits plus performants et plus respectueux de l'environnement. En 2018, le renforcement de la législation sur les émissions de composés organiques volatils (COV) conforte le groupe dans sa stratégie proactive de mise en œuvre de nombreuses actions ciblées menées pour diminuer ces émissions :

- maintenance et contrôles renforcés ;
- amélioration des équipements pour réduire les émissions (joints secondaires sur les bacs...);
- études de réduction des émissions de COV.

Émissions de SO₂ Esso Raffinage



■ Émissions totales de SO₂ (en tonnes)
— Émissions de SO₂ (tonnes/kilotonnes de brut traité)

Évolution des émissions de NO_x



■ Émissions totales de NO_x (en tonnes)
— Émissions de NO_x (tonnes/kilotonnes de brut traité)

Évolution des émissions de COV



■ Émissions totales de COV (en tonnes)
— Émissions de COV (tonnes/kilotonnes de brut traité)

ⓘ Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Des initiatives nombreuses et reconnues

Le tri et la collecte en containers spécialisés sont effectués de manière systématique pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon. À l'échelle mondiale, les usines de mélange de lubrifiants du groupe ExxonMobil ont reçu la certification Argent « Zéro déchet en décharge » délivré par UL (Underwriters laboratories), spécialiste de réputation internationale en sécurisation des produits. C'est la première fois dans l'industrie pétrolière qu'une entreprise peut se prévaloir d'une telle certification.

Avec les acteurs locaux autour des sites, se développent des initiatives d'économie circulaire pour valoriser au mieux les déchets générés par le fonctionnement des activités. À titre d'exemple, sur le site de Gravenchon, le recyclage de wagons-citernes ou de palettes en bois usagées a été initié en 2018. L'écopâturage est une autre manière de s'inscrire dans une démarche durable, et sur ce même site de Gravenchon, neuf moutons en provenance d'Ouessant ont cette année élu domicile pour assurer l'entretien des pelouses, en partenariat avec l'entreprise locale Ecomouton. La quantité de déchets varie selon les années et dépend du nombre et de la nature des opérations de maintenance réalisées en cours d'année. La quantité totale de déchets générés par les activités du groupe est restée stable à 14 kt ^①. En 2018, le site de Fos-sur-Mer a connu une activité régulière (c'est-à-dire sans grand arrêt comme en 2017), lui permettant de réduire ses déchets d'un tiers et d'améliorer de deux tiers le taux de revalorisation/recyclage des déchets dangereux.

Les catalyseurs usés utilisés dans les raffineries, notamment ceux de désulfuration, sont recyclés dans des usines de régénération afin qu'ils puissent être réutilisés. À Gravenchon, cette régénération est également appliquée pour un solvant utilisé dans la chaîne de fabrication d'huiles ainsi que pour l'acide sulfurique, utilisé pour améliorer la qualité de l'essence.

Par ailleurs, la réduction réglementaire de la teneur en soufre des produits pétroliers conduit les raffineries à produire de plus en plus de soufre pur. Ce soufre est revendu, en particulier à des usines de fabrication d'acide sulfurique. Les raffineries du groupe Esso utilisent de l'acide sulfurique dans les traitements de déminéralisation des eaux de chaudières et dans une unité d'alkylation de l'essence.

Selon la réglementation française, les huiles usagées doivent être récupérées. Elles sont alors envoyées dans des usines de régénération ou peuvent être réutilisées, sous conditions, pour formuler certains lubrifiants.

La prise en compte du risque lié au changement climatique

Le groupe ExxonMobil est déterminé à relever le double défi de répondre à la demande mondiale d'énergie toujours croissante, tout en réduisant les risques liés au changement climatique. Des recherches intensives sont menées sur de nouvelles technologies permettant de réduire les émissions et qui pourront être diffusées à grande échelle, tout en privilégiant des solutions économiquement efficaces.

Tout comme les autres entités du groupe ExxonMobil, Esso S.A.F. contribue à ces recherches :

- en améliorant l'efficacité énergétique de ses opérations (le site de Gravenchon est certifié ISO 50001, celui de Fos a engagé la démarche);
- en aidant les consommateurs à réduire leurs émissions avec la gamme de produits performants qu'il commercialise;
- en soutenant les travaux de recherche pour déboucher sur des avancées technologiques;
- en participant à un dialogue constructif sur les options stratégiques.

Les promesses de l'innovation

Acteur de premier plan en matière d'innovation technologique dans le secteur de l'énergie, ExxonMobil consacre environ un milliard de dollars chaque année à la recherche et au développement technologique. Des travaux scientifiques en recherche fondamentale sont aussi engagés, souvent dans des secteurs sans rapport avec les domaines d'activité à court terme de l'entreprise. Ces recherches ont un potentiel de transformation majeure non seulement pour ExxonMobil, mais aussi pour l'économie et l'environnement en général. Des collaborations sont développées avec près de 80 universités dans le monde pour la recherche de nouvelles technologies. En mars 2018, le groupe a décidé d'attribuer 20 millions de dollars supplémentaires en soutien au programme de recherche à long terme GCEP (Global climate and energy project) de l'université de Stanford, en Californie. Son objectif est de développer des solutions énergétiques nouvelles limitant les émissions de GES (Gaz à effet de serre).

Dioxyde de carbone (CO₂) ^①

Un travail de cartographie des émissions de gaz à effet de serre a été effectué. Les émissions générées par le groupe sont concentrées dans les deux raffineries. Ces émissions concernent les émissions directes et les émissions indirectes liées à nos achats d'énergies (électricité et vapeur). Les émissions liées à l'usage des produits commercialisés par les revendeurs ne sont pas reportées.

Ainsi, en 2018 :

- émissions directes = 2 349 kilotonnes de CO₂ ^① ;
- émissions indirectes = 41 kilotonnes de CO₂.

Les émissions directes de CO₂ de Gravenchon et de Fos-sur-Mer sont suivies quasiment en temps réel et les résultats annuels sont validés à la tonne près par un organisme vérificateur accrédité par le Cofrac (Comité français d'accréditation). Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité ou de vapeur nécessaire aux activités d'ERSAS sont calculées à partir des facteurs d'émissions de la base de données ADEME et de nos consommations.

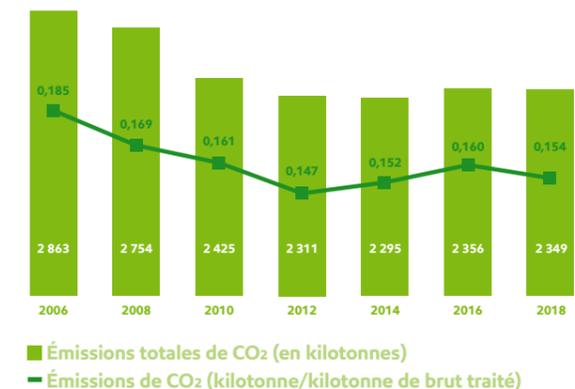
Chaque année, depuis la mise en place du système européen ETS (Emissions trading system) d'échange de quotas de CO₂, cet organisme vérificateur émet un rapport d'assurance raisonnable sur les émissions de gaz à effet de serre des raffineries, qui se conclut par : « *Opinion sans réserve* », « *À notre avis, les émissions de gaz à effet de serre et les informations ayant servi à établir la Déclaration d'émissions ont été élaborées conformément au règlement (UE) n° 601/2012 et ne comportent pas d'inexactitude significative* ».

L'activité raffinage est restée stable par rapport à 2017 et a émis 2,3 millions de tonnes de CO₂ ^① en 2018. En tonnes de CO₂ émises par tonne de brut traité, la raffinerie de Fos-sur-Mer a confirmé son efficacité (deuxième meilleure année jamais atteinte).

Innovation en chiffres

- 250 millions d'euros investis depuis dix ans dans les biocarburants
- 6,9 millions de tonnes de dioxyde de carbone capturés par ExxonMobil, soit un quart de la capacité CCS de toute l'industrie au monde
- Le groupe Esso développe un projet d'installation de panneaux solaires dans la raffinerie de Fos-sur-Mer d'une puissance d'environ 9 mégawatts crêtes correspondant à environ 5 % de la consommation électrique de la raffinerie en année pleine
- Le groupe Esso développe des carburants tels que Synergy (permettant une réduction de consommation moyenne de 2,8 % selon les tests réalisés sur route avec le Synergy Gazole Supreme)

Évolution des émissions de CO₂



La baisse des quantités de quotas gratuits d'émissions de CO₂

En 2013, la directive européenne ETS est entrée dans sa troisième période (phase 3). Les règles d'allocation fixées par la Commission européenne conduisent à une baisse de la quantité de quotas alloués. Cette baisse se poursuivra jusqu'en 2020. Le complément manquant par rapport aux émissions réelles est alors acheté sur le marché.

En 2018, pour Esso Raffinage, les quotas alloués ont couvert environ 83 % des émissions réelles de CO₂, en diminution par rapport en 2017 à cause, en particulier, de la réduction programmée de ces quotas. De ce fait, le groupe Esso a fait face à un déficit de 389 kilotonnes de quotas de CO₂, dont le prix n'a cessé d'augmenter tout au long de l'année 2018 (de 5 à 22 euros par tonnes environ), le marché anticipant le retrait programmé au premier semestre 2019 de 265 millions de tonnes.

Limiter l'usage des torches

L'objectif du groupe est de minimiser le brûlage à la torche en opération normale. Organes de sécurité indispensables au fonctionnement des installations, les torches permettent, en cas de dysfonctionnement, de dépressuriser rapidement les unités. Elles augmentent de ce fait les émissions en brûlant des hydrocarbures, ce qui génère du CO₂.

En 2018, les quantités d'hydrocarbures brûlées aux torches par les deux raffineries du groupe ont augmenté significativement pour atteindre 31 177 tonnes ^①. Cette augmentation vient essentiellement des opérations d'arrêt et de redémarrage de la raffinerie de Gravenchon pour son grand arrêt planifié, de la dégradation de la fiabilité de l'ancien compresseur de torches remplacé en janvier 2019 →

^① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

et des conséquences en série d'un incident opérationnel de juillet 2018 sur une alimentation électrique. Un plan d'action important et systématique a été mis en place pour éviter la réoccurrence de ce type d'incident. Les émissions à la torche de la raffinerie de Fos-sur-Mer ont en revanche été divisées par deux par rapport à celles de 2017.

La consommation des ressources maîtrisée

Pour répondre de façon responsable à la demande en produits pétroliers, le groupe est convaincu que ses efforts doivent aussi porter sur l'efficacité énergétique et la limitation des consommations de ressources naturelles et d'énergie.

La certification ISO 50001 reconduite à Gravenchon

En cohérence avec les actions engagées depuis de nombreuses années pour améliorer la performance énergétique de la plateforme de Gravenchon, une nouvelle étape avait été franchie en 2017 avec l'obtention de la certification ISO 50001. En septembre 2018, des auditeurs indépendants ont renouvelé cette accréditation. La raffinerie de Fos-sur-Mer a entrepris la démarche de certification ISO 50001, qui aboutira en 2019. Tous les investissements réalisés intègrent une composante efficacité énergétique compatible avec les critères de rentabilité du groupe. Cette reconnaissance traduit les efforts et l'implication de tous au quotidien pour améliorer sans relâche les performances du site.

En mars 2018, le PPE (Plan de performance énergétique) de la plateforme de Gravenchon, qui reprend les engagements de la raffinerie, a été mis à jour et envoyé à la préfecture de Haute-Normandie.

Les consommations d'eau

En 2018, la consommation d'eau des installations des deux sites industriels s'est élevée à 20,4 millions ^① de m³, en hausse par rapport à 2017. Cette dégradation s'explique principalement par une fuite d'eau à la raffinerie de Fos-sur-Mer.

À Fos, le groupe est signataire du contrat de préservation de la nappe de la Crau et continue de s'engager avec l'association SYMCRAU (Syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau), qui surveille la qualité de l'eau de la nappe souterraine.

Les consommations d'énergie limitées

Plus de 58 % des coûts opérationnels* dans l'industrie pétrolière sont liés à l'énergie. Les projets favorisant l'efficacité énergétique sont donc stratégiques et permettent de conjuguer efficacité économique et respect de l'environnement.

Esso utilise plusieurs outils pour réduire sa consommation d'énergie :

- le système de gestion de l'énergie GEMS (Global energy management system), appliqué à tous les sites du groupe ExxonMobil depuis 2000, qui améliore un outil de suivi déjà élaboré depuis le début des années 1980 (POG) ;
- les grands arrêts pour maintenance et des investissements réguliers permettant aux raffineries d'améliorer leur efficacité énergétique.

En 2018, la consommation totale d'énergie des deux raffineries du groupe a été de 41 millions de giga joules, ^① stable par rapport à 2017. Pour son efficacité énergétique, le site de Fos-sur-Mer reste dans le trio de tête des raffineries d'ExxonMobil dans le monde.

La reconnaissance des services d'inspection

La maîtrise du risque environnemental à la source passe par un contrôle rigoureux des équipements sous pression dans les raffineries. La réglementation de ces équipements ne cesse d'évoluer avec un renforcement des exigences réglementaires et une délégation grandissante vers les opérateurs eux-mêmes pour assurer les contrôles réglementaires, grâce au SIR (Service inspection reconnu), ce qui est aujourd'hui le cas pour les deux raffineries du groupe pour une durée de quatre ans.

L'application rigoureuse de la réglementation, alliée à l'usage grandissant de nouvelles techniques de contrôle non destructives plus précises et performantes, permet à la fois d'optimiser le cycle de vie des équipements et des catalyseurs de réacteurs, et de réduire la probabilité de leur défaillance ayant des conséquences potentielles humaines et environnementales. Les organisations professionnelles restent vigilantes pour maintenir les efforts de simplification réglementaire (*Guide des guides* validé début 2019).

Les économies d'énergie encouragées

L'efficacité énergétique et la maîtrise des consommations d'énergie sont des éléments essentiels pour répondre à la demande mondiale croissante et prendre en compte les effets du changement climatique.

Esso se conforme aux exigences du programme des certificats d'économie d'énergie en tant que fournisseur de carburants et combustibles, notamment en encourageant les particuliers à réduire leur consommation énergétique. Ainsi, le groupe a pris les dispositions nécessaires pour se conformer à la quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie (2018 à 2020) et répondre à la nouvelle obligation, quasiment doublée depuis le 1^{er} janvier 2018.

* Étude IFPEN/Solomon 2015, moyenne Europe.

À noter que cette obligation légale renchérit le coût de l'énergie de 1,8** milliard d'euros par an pour les consommateurs français. Compte tenu de la difficulté de générer de telles économies d'énergie en seulement trois ans, les organisations professionnelles ont demandé aux pouvoirs publics de rallonger la durée de la quatrième période.

La réputation des produits Esso est reconnue sur le marché et en particulier pour leur performance en économies d'énergie.

- Pour ses carburants : en 2017, Esso S.A.F. a lancé le concept Synergy en France avec une nouvelle génération de carburants « premium » pour améliorer les performances des véhicules et faire des économies de carburant. Des tests réalisés en situation réelle montrent que le Synergy Gazole Supreme + d'Esso aide à réduire la consommation de carburant jusqu'à 2,8 %.
- Pour ses lubrifiants : les lubrifiants Mobil sont réputés pour leur formulation avancée entièrement synthétique à faible viscosité conçue pour accroître l'efficacité du moteur et pour réaliser des économies de carburant et de lubrifiant.

Les biocarburants de dernière génération préparent l'avenir

En 2018, Esso S.A.F. a respecté les objectifs d'incorporation d'énergies renouvelables fixés par la France pour les carburants. À long terme et au plan international, le groupe ExxonMobil développe des technologies innovantes et soutient la recherche en s'appuyant sur des collaborations avec des universités et centres d'études énergétiques majeurs : le Stanford Global Climate, le Princeton Energy Center et la Massachusetts Institute of Technology Energy Initiative. Le groupe continue de financer et mener des recherches sur les biocarburants de dernière génération. Ces investissements importants dans les nouvelles technologies pourraient transformer dans un futur proche le paysage énergétique, avec une augmentation des ressources, la réduction des émissions et des opérations rendues plus efficaces.

ExxonMobil et REG (Renewable Energy Group) ont signé un accord de recherche conjoint avec Clariant pour évaluer le potentiel d'utilisation des sucres celluloseux issus de ressources telles que la biomasse et les résidus agricoles pour produire du biocarburant. Ce biocarburant devrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, un vaste programme de recherche est en cours depuis 2009 sur les biocarburants à base d'algues. Il a été lancé avec le laboratoire SGI (Synthetic Genomics Inc.). Un projet révolutionnaire a permis de produire une souche d'algue modifiée capable de convertir du carbone en une quantité record de corps gras, riches en énergie,

pouvant ensuite être transformés en biodiesel. En mars 2018, ExxonMobil et SGI ont annoncé une nouvelle phase dans leur programme avec des essais en extérieur avec des souches d'algue naturelle. Le programme pourrait aboutir à la capacité technique de produire plus de 500 000 tonnes par an de biocarburant à base d'algues d'ici 2025.

Les dépôts de distribution d'Esso S.A.F. sont tous équipés pour incorporer du bioéthanol aux carburants. Les sociétés Esso S.A.F. et Worex sont inscrites au système national de durabilité pour les biocarburants et bioliquides. Chaque biocarburant incorporé satisfait aux critères de durabilité prévus par la directive européenne sur les énergies renouvelables. En 2018, le groupe a incorporé 35 km³ d'éthanol et 220 km³ d'ETBE, ainsi que 743 km³ de composés bio dans les gazoles (dont 79 km³ de HVO), soit un total de 998 km³ de biocarburants incorporés, en hausse de 17 % par rapport à 2017. Le groupe Esso remplissant ses obligations d'incorporation n'a donc pas versé, comme les années précédentes, de pénalités de TGAP (simplifiée en 2019 sous le nom de TIRIB : Taxe incitative relative à l'incorporation de biocarburants).



** Selon l'étude du 15 février 2018 de « Que Choisir ».

^① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière en pages 76-77

Tableau de synthèse des indicateurs clé de performance extra-financière

Informations sociales et sociétales

Intitulé	Unité	Année 2017	Année 2018	Page
Emploi				
Effectif total	Nombre	1 961	1 807	58
Répartition des salariés par zone géographique				
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	Nombre	1 134	1 164	61
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	Nombre	285	290	61
Nombre de collaborateurs au siège territoire et au sein de la filiale Worex	Nombre	542	353	61
Répartition des salariés par âge				
Collaborateurs de moins de 30 ans	Pourcentage	10 %	12 %	61
Collaborateurs de moins de 30 à 50 ans	Pourcentage	51 %	51 %	61
Collaborateurs de plus de 50 ans	Pourcentage	39 %	37 %	61
Répartition des salariés par sexe				
Femmes dans l'effectif global	Pourcentage	20 %	19 %	62
Embauches et licenciements				
Entrées	Nombre	322	215	60
Départs	Nombre	215	252	60
Part d'emplois stables : Nombre de CDI/effectifs totaux	Pourcentage	Nouvel indicateur	97 %	60
Départs dans le cadre d'un licenciement	Nombre	7	4	60
Rémunérations et leur évolution				
Masse salariale	Euro	161 550 271	161 315 694	60
Évolution de la masse salariale (donnée 2016 corrigée)	Pourcentage	2,8 %	-0,1 %	
Organisation du travail				
Personnel posté dans l'effectif*				
Personnel de jour	Pourcentage	67 %	67 %	60-62
Personnel posté	Pourcentage	33 %	33 %	60-62
Absentéisme				
Nombre de jours d'absence/nombre de jours travaillés	Pourcentage	3,6 %	2 %	58
Relations sociales				
Organisation du dialogue social				
Nombre de réunions de négociation	Nombre	25	24	61
Bilan des accords collectifs				
Nombres d'accords signés/nombre d'accords proposés	Pourcentage	100 %	94 %	61
Santé et sécurité				
Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles				
Nombre de maladies professionnelles déclarées*	Nombre	3	0	56
Accidents du travail avec arrêt	Nombre	7	8	54-55
Taux de fréquence des accidents de travail	Taux	2,08	2,61	54-55
Taux de gravité	Taux	0,252	0,056	54-55
Formation				
Politiques mises en œuvre en matière de formation				
Taux d'accès à la formation : Nombre de salariés formés/effectif	Pourcentage	83 %	95 %	60
Taux moyen de formation : Nombre d'heures de formation/nombre de salariés formés	Heures	63	82	60
Part de formation SHE : Nombre d'heures de formation dédiée au SHE/nombre d'heures de formation	Pourcentage	Nouvel indicateur	18 %	60
Égalité de traitement				
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes				
Femmes dans les embauches de cadres	Pourcentage	55 %	45 %	62
Femmes dans les embauches en CDI	Pourcentage	35 %	30 %	62
Femmes expatriées dans effectif d'expatriés*	Pourcentage	20 %	16 %	62
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées				
Montant des allocations pour enfants handicapés du personnel	Euro	20 691	19 306	62
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société				
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes	Millions d'euros	510	452	63
Relations entretenues avec les parties prenantes				
Actions de dialogue avec les communautés environnantes	Nombre	694	704	58
Actions de philanthropie et de mécénat				
Projets soumis pour le programme du bénévolat du personnel	Nombre	23	15	65
Activité de représentation d'intérêt				
Activité de représentation d'intérêt	Nombre de personnes	Nouvel indicateur	2	66

Informations environnementales

Intitulé	Unité	Année 2017	Année 2018	Page
Politique générale en matière environnementale				
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Millions d'euros	37,9	54,8	112
Pollution				
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement				
Ratio des émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂)/pétrole brut traité	Tonne/kilotonne	0,44	0,58	70-71
Ratio des émissions annuelles d'oxyde d'azote (Nox)/pétrole brut traité	Tonne/kilotonne	0,13	0,14	71
Ratio des émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV)/pétrole brut traité	Tonne/kilotonne	0,17	0,18	70
Mesure de la qualité de l'eau – Demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	Tonne	204	221	71
Économie circulaire				
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets				
Quantité totale de déchets dangereux générés	Tonne	13 783	14 497	72
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	Tonne	3 029	4 813	72
Nombre de déversements accidentels > 1 baril	Nombre	2	1	72
Volumes de déversements accidentels	Baril	110	1 200	72
Utilisation durable des ressources				
Ratio de la consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales/pétrole brut traité	Milliers de m ³	1,09	1,33	74
Ratio de la consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique/pétrole brut traité	Milliers de gigajoule/kilotonne	2,55	2,67	74
Consommation de matières premières des raffineries : pétrole brut traité	Millions de tonnes	16,0	15,3	74
Recours aux énergies renouvelables – Quantité de biocarburants incorporés	Kilomètre ³	851	998	75
Changement climatique				
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit				
Émissions annuelles CO ₂ – Scope 1/pétrole brut traité	Kilotonne /kilotonne	0,145	0,154	72-73
Émissions annuelles de CO ₂ – Scope 1	Kilotonne	2 321	2 349	72-73
Émissions annuelles de CO ₂ – Scope 2	Kilotonne	Nouvel indicateur	41	72-73
Ratio de la quantité brûlée aux torches/pétrole brut traité	Tonne/kilotonne	0,556	2 041	74

(*) hors WOREX.

Note méthodologique

Déclaration de performance extra-financière 2018 du groupe Esso

Démarche d'élaboration de la déclaration

Durant l'été 2017, l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, et de son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017, sont venus remplacer le dispositif préexistant de reporting RSE dit « Grenelle II ».

Cette nouvelle obligation réglementaire amène le groupe Esso à publier une Déclaration de performance extra-financière comprenant les principaux risques RSE, et répondant aux exigences de ces nouveaux textes.

La déclaration répond également aux exigences du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 sur la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au gaspillage alimentaire. La notion « d'économie circulaire » y est expliquée et un calcul interne des « postes significatifs d'émissions directes et indirectes » est réalisé.

La démarche d'Esso s'appuie sur un référentiel interne qui comprend l'identification et la priorisation des principaux risques liés à l'activité de la société y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services. Il comprend également le détail de la constitution des indicateurs clés de performance retenus : les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées.

Il comprend également l'organisation et les étapes du reporting, les outils de validation des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne.

Ce référentiel est consultable sur demande.

Période de la déclaration

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2018 au 31/12/2018,
- de la donnée mesurée au 31/12/2018.

Périmètre de la déclaration

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

Contrôle externe

Pour répondre à l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II, le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour la déclaration de performance 2018 à l'un de ses commissaires aux comptes. Son avis d'assurance modérée sur la DPEF du groupe présenté dans ce rapport, détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Esso S.A.F., désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro n° 3-1080*, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3°

* Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 — *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses

produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants** :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices*** et couvrent entre 18 % et 98 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes**** ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2018 et mars 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2019

L'un des commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Alexandre Mikhail

Associé

** Informations quantitatives sociales : effectif total, femmes dans l'effectif global, entrées, départs, départs dans le cadre d'un licenciement, accidents du travail avec arrêt, taux de fréquence, taux de gravité.

Informations quantitatives environnementales : nombre de déversements accidentels > 1 baril, nombre d'incidents ayant engendré des plaintes pour nuisances sonores, olfactives ou autres, attribuables à l'activité de raffinage, quantité brûlée aux torches, émissions annuelles de SO₂, émissions annuelles de NO_x, émissions annuelles de COV, demande chimique en oxygène, volume d'eau annuel pompé dans le milieu, consommation d'énergies des raffineries, émissions annuelles de CO₂, total déchets dangereux générés, déchets dangereux non valorisés ni recyclés.

*** La raffinerie de Fos-sur-Mer pour les informations sociétales et environnementales. Les entités Esso S.A.F. et ERSAS pour les informations sociales.

**** Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Dans le dialogue et l'échange » ; « Transparence en matière de représentation d'intérêts ».



Rapport financier

82 Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.	90 Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.	124 Comptes annuels de la société Esso S.A.F.
86 Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.	91 Compte de résultat consolidé	124 Bilan au 31 décembre 2018
88 Événements significatifs de l'année 2018 et perspectives	92 Bilan consolidé	126 Compte de résultat de l'exercice 2018
	93 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	127 Tableau de financement de l'exercice 2018
	94 Tableau des flux de trésorerie	128 Annexe au bilan et au compte de résultat
	95 Notes annexes aux comptes consolidés	

Résultats financiers

Résultat net

(en millions d'euros)

		Année 2018	Année 2017
Résultat opérationnel (1)		(169)	211
Produits et charges financiers		12	13
Impôts courants et différés		30	(65)
Résultat net des activités poursuivies		(127)	159
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés		0	0
Résultat net part du groupe (2)		(127)	159
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)		15,3	16,1
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		14 853	13 141
Ventes de produits raffinés (milliers de m ³)		25 290	25 428
Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m ³)		15 189	14 629
(1) Résultat opérationnel	(A)	(169)	211
Effets stocks*	(B)	(40)	91
Autres éléments d'ajustement**	(C)	(17)	(19)
Résultat opérationnel ajusté	(A) – (B) – (C)	(112)	139
(2) Résultat net part du groupe	(D)	(127)	159
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	0
Impôts courants et différés	(F)	30	(65)
Effets stocks*	(G)	(40)	91
Impôt sur le résultat hors effets stocks**	(H)	40	(46)
Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés	(D) – (E) – (F) – (G) + (H)	(77)	87

Le résultat opérationnel du groupe est une perte de 169 millions d'euros et comprend des effets stocks négatifs pour 40 millions d'euros. En 2017, le gain opérationnel de 211 millions d'euros comprenait des effets stocks positifs pour 91 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté est une perte de 112 millions d'euros et inclut des effets de change négatifs pour 17 millions d'euros. En 2017, le résultat opérationnel ajusté était un profit de 139 millions d'euros et comprenait des effets de change positifs pour 19 millions d'euros.

La baisse du résultat opérationnel ajusté du groupe de 251 millions d'euros par rapport à 2017 reflète principalement l'impact du grand arrêt pour maintenance programmée de la raffinerie

de Gravenchon et la détérioration moyenne des marges de raffinage, dans un contexte de volatilité des prix du pétrole brut et la hausse des charges d'exploitation.

Le résultat financier est positif de 12 millions d'euros et comprend 16 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 30 millions d'euros, le résultat net du groupe est en perte de 127 millions d'euros contre un profit de 159 millions d'euros en 2017.

Le résultat net hors effets stocks et résultat des activités arrêtées ou actifs cédés est une perte de 77 millions d'euros contre un profit de 87 millions d'euros en 2017.

* Effets stocks
La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités

en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

** Autres éléments d'ajustement
Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou autres éléments non récurrents.

Résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Année 2018	Année 2017
Résultat net	(127)	159
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	3	33
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	26	40
Effets d'impôt	(6)	(35)
Résultat global consolidé	(104)	197

Le résultat global consolidé du groupe tient compte, d'une part, de la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et, d'autre part, de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2018, la variation des écarts actuariels calculés est positive pour 26 millions d'euros et inclut l'effet de la hausse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,90 % contre 1,80 % en 2017.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 104 millions d'euros en 2018 contre un profit de 197 millions d'euros en 2017.

Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d'euros)

	Année 2018	Année 2017
Chiffre d'affaires	14 853	13 141
Achats consommés	(14 063)	(12 058)
Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis	244	137
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis	(116)	(0)
Variation des autres stocks et des comptes d'échanges	(2)	1
Effets de change opérationnels	(16)	19
Marge brute	900	1 240
Charges externes	(573)	(519)
Charges de personnel	(278)	(288)
Impôts et taxes	(57)	(60)
Dotation aux amortissements	(108)	(110)
Dotation aux provisions	(4)	(10)
Autres produits de l'activité	25	35
Autres produits et charges d'exploitation	(57)	(58)
Charges d'exploitation	(1 052)	(1 010)
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	(17)	(19)
Résultat opérationnel	(169)	211

Résultat opérationnel ajusté

(en millions d'euros)

	Année 2018	Année 2017
Marge brute	900	1 240
dont effets stocks	(40)	91
Marge brute ajustée des effets stocks	940	1 149
Charges d'exploitation	(1 052)	(1 010)
Résultat opérationnel ajusté	(112)	139

La marge brute 2018 ajustée des effets stocks s'établit à 940 millions d'euros contre 1 149 millions d'euros en 2017. Cette baisse de 209 millions d'euros s'explique principalement par le repli des marges de raffinage constaté en 2018 et par l'impact du grand arrêt pour maintenance programmée de la raffinerie de Gravenchon.

Les charges d'exploitation de 1 052 millions d'euros en 2018 augmentent de 42 millions d'euros par rapport à 2017. Cette hausse provient essentiellement des charges externes et s'explique par une augmentation des coûts de maintenance du site de Gravenchon (28 millions d'euros), un accroissement des services extérieurs (26 millions d'euros) partiellement compensés par une baisse des charges de personnel (-10 millions d'euros).

Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d'euros)

	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Endettement long terme	(8)	(13)
Endettement court terme hors banque créditrice	(24)	(23)
Créances financières court terme	6	6
Trésorerie nette	216	435
(Endettement)/Excedent net	190	405
Montant des capitaux propres	1 044	1 166
Ratio endettement net sur capitaux propres*	(18) %	(35) %

* Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2018, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 1 044 millions d'euros contre 1 166 millions d'euros fin 2017 pour une position financière nette positive de 190 millions d'euros contre une position financière nette positive de 405 millions d'euros fin 2017.

La baisse des capitaux propres pour un montant de 122 millions d'euros provient essentiellement :

- du résultat net de l'exercice en perte de 127 millions d'euros ;
- du versement du dividende de l'exercice 2017 pour 19 millions d'euros ;
- des éléments du résultat global pour un montant positif de 22 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 6.6 aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite qui s'élèvent à 1 109 millions d'euros à fin 2018. Il a mis en place des garanties par la société ExxonMobil France Holding pour sécuriser à fin 2018 10 % des droits à retraites liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 (voir note annexe 4.1.2 aux comptes consolidés) dans la limite de 1,5 PASS par retraité, soit environ 47 millions d'euros.

Chiffres clés

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au compte de résultat consolidé	Année 2018	Année 2017
Chiffre d'affaires	14 853	13 141
Résultat opérationnel courant	(152)	229
Résultat opérationnel	(169)	211
Résultat net part du groupe	(127)	159
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Effets stocks	(40)	91
Résultat net hors effets stocks	(77)	87
Capacité d'autofinancement	(41)	348

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au bilan consolidé	Année 2018	Année 2017
Capital	98	98
Capitaux propres	1 044	1 166
Dettes financières	35	43
Actifs non courants	1 312	1 281
Créances financières et disponibilités	225	448

(en euros)

Dividende par action	Année 2018	Année 2017
Dividende versé dans l'année par action	1,5	0
Résultat net consolidé par action	(9,86)	12,33

(en millions d'euros)

Investissements	Année 2018	Année 2017
Investissements	54	40
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	70	60
Montant total des investissements	124	100

Données opérationnelles	Année 2018	Année 2017
Prix moyen du Brent (\$/baril)	71	54
Parité moyenne (\$/€)	1,18	1,13
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	28	34
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,3	16,1
Ventes de produits raffinés (milliers de m³)	25 290	25 428
Ventes, activités de distribution sur marché intérieur (milliers de m³)	15 189	14 629

Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2018 s'élève à 14 558 millions d'euros en hausse de 13 % par rapport à 2017 reflétant la hausse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers.

Le résultat d'exploitation en 2018 est une perte de 179 millions d'euros et comprend des effets stocks négatifs de 40 millions d'euros. Le résultat d'exploitation en 2017 était un profit de 248 millions d'euros et comprenait des effets stocks positifs de 91 millions d'euros.

Hors effets stocks, le résultat d'exploitation en 2018 est une perte de 139 millions d'euros contre un gain de 157 millions d'euros en 2017 soit une baisse de 296 millions d'euros reflétant principalement la détérioration des marges de raffinage constatée en 2018, l'impact de l'arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Gravenchon, l'impact négatif des effets de change et la hausse des charges externes.

Le résultat financier positif de 14 millions d'euros est constitué de dividendes reçus pour 16 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 2 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est un profit de 50 millions d'euros et comprend principalement une reprise à la provision pour hausse des prix pour un montant de 66 millions d'euros, une dotation pour charge de restructuration pour un montant de 2 millions d'euros, une dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs pour un montant 17 millions d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 108 millions d'euros en 2018.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombres d'actions à rémunérer	Dividende net
2015	12 854 578	
2016	12 854 578	
2017	12 854 578	1,50 €

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 font apparaître une perte de 107 963 250,22 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

Perte de l'exercice 2018	(107 963 250,22) euros
Report à nouveau avant affectation	89 603 395,29 euros
Total	(18 359 854,93) euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 19 juin 2019.

Report à nouveau après affectation	(18 359 854,93) euros
Total	(18 359 854,93) euros

Un prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuations des cours sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(18 359 854,93) euros
Prélèvement sur la réserve facultative	30 000 000,00 euros
Report à nouveau après prélèvement	11 640 145,07 euros

Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)

	2018	2017
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	12 351	10 782
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 207	2 144
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise	14 558	12 926
Production stockée/(déstockée) et divers	247	234
Total des produits d'exploitation	14 805	13 160
Charges d'exploitation hors amortissements	(14 979)	(12 907)
Amortissements	(5)	(5)
Total des charges d'exploitation	(14 984)	(12 912)
Résultat d'exploitation	(179)	248
Résultat financier	14	13
Résultat courant	(165)	261
Amortissements dérogatoires	(2)	(1)
Provision pour hausse des prix	66	(36)
Dotations/Reprises sur provisions pour risques	(9)	(22)
Autres éléments exceptionnels	(5)	(4)
Résultat exceptionnel	50	(63)
Participation et intéressement des salariés	0	(2)
Impôts sur les bénéfices	7	(36)
Résultat net	(108)	160

Résultats financiers des 5 dernières années

	2014	2015	2016	2017	2018
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes*	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	15 431,3	12 185,6	10 947,7	12 925,9	14 557,9
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	(398,1)	(143,3)	249,6	249,6	(61,8)
Impôts sur les bénéfices	(15,3)	(9,8)	23,5	36,4	(7,0)
Participation et intéressement des salariés	1,3	1,9	2,2	1,9	0,1
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(568,1)	(12,4)	312,9	159,8	(108,0)
Résultat distribué**	0	0	0	19,3	0
III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	(29,9)	(10,5)	17,4	16,4	(4,3)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(44,2)	(1,0)	24,3	12,4	(8,4)
Dividende attribué à chaque action	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice***	410	405	384	369	341
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	60,3	58,4	56,1	54,6	51,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	68,8	65,0	63,9	63,6	58,5

* Actions détenues pour 82,89 % par ExxonMobil France Holding SAS.

** Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration.

*** La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

Événements significatifs de l'année 2018 et Perspectives

Événements significatifs

Grand arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon

Une grande partie des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été mises progressivement à l'arrêt à partir du 8 mars 2018 dans le cadre d'un arrêt programmé. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 226 000 barils/jour a été réduite à 88 000 barils/jour pendant cette période.

Cet arrêt programmé a permis de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service. Il a également permis de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Durant cet arrêt, plus d'un million d'heures de travail ont été réalisées par 2 100 intervenants extérieurs présents en moyenne chaque jour sur la raffinerie.

Les unités de production ont redémarré successivement à compter du 22 mai 2018 pour atteindre leur pleine capacité le 11 juin 2018.

Cession à la société Total Marketing France (TMF) de l'activité vente de fioul domestique et gazole non routier de la société Worex, filiale de distribution de carburants et combustibles

En octobre 2017, la société Worex avait annoncé un projet d'accord avec la société Total Marketing France (TMF) pour la cession de son activité de vente de fioul domestique et de gazole non routier livrés par moyens propres.

La vente qui a pris effet en date du 1^{er} octobre 2018 a concerné la cession de fonds de commerce, de sites détenus par Worex et le transfert du personnel dédié à ces activités aux six filiales régionales de TMF.

Après prise en compte de la valeur nette des actifs concernés, du transfert des responsabilités environnementales liées à l'activité cédée, des impôts courants et différés, l'impact de cette transaction sur les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. en 2018 ressort à environ 2 millions d'euros.

Cette transaction ne concerne pas les autres activités de Worex, le négoce et les livraisons par moyens tiers qui représentent environ 90 % des volumes vendus par Worex. Elle n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité des raffineries et des dépôts du groupe Esso S.A.F.

Perspectives

Le groupe Esso S.A.F. est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du taux de change du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie Nationale Bas Carbone et le projet de Planification Pluriannuelle de l'Énergie publié en janvier 2019, va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution de la structure des marchés fournis par le groupe, dont l'ampleur et le rythme de transition sont incertains. Dans ce contexte, Esso S.A.F. poursuivra ses efforts pour améliorer sa compétitivité et optimiser ses actifs industriels. Pour cela, des conditions économiques, fiscales et réglementaires favorables et prévisibles sont essentielles.

En tant qu'acteur majeur du marché des produits pétroliers en France, le groupe Esso S.A.F. agit déjà de façon responsable et intègre dans tout ce qu'il entreprend la sécurité, le respect de l'environnement, l'efficacité énergétique, le développement social et économique des territoires où ses raffineries sont installées. Le groupe poursuivra en 2019 l'effort de maîtrise de ses opérations, de réduction de sa propre consommation énergétique et de baisse de ses émissions. Quatre objectifs majeurs guident la stratégie du groupe.

Opérer à un niveau d'excellence

Dans son objectif prioritaire de conduire ses opérations de façon responsable, le groupe poursuivra ses actions pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, sans aucun accident, avec un taux d'utilisation permettant de tirer le meilleur parti de son outil industriel, à la recherche permanente de l'excellence opérationnelle. Ces enjeux portent principalement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des unités et la réduction des émissions.

Renforcer la compétitivité

Pour rester compétitif, le groupe cherche en permanence à s'améliorer et à optimiser le fonctionnement de ses unités. En 2019, le groupe prévoit d'investir 106 millions d'euros, dont 100 millions d'euros dans les raffineries du groupe. Ces investissements vont financer de nombreux projets qui doivent permettre au groupe d'être toujours plus performant et de répondre aux besoins du marché : augmentation

des productions de gazole et optimisation des productions d'huiles de base et de bitumes. Après la raffinerie de Gravenchon en 2017, la raffinerie de Fos-sur-Mer devrait obtenir à son tour la certification ISO 50001 en 2019, attestant de l'engagement du groupe et de son efficacité en matière d'amélioration continue de la gestion d'énergie dans ses sites.

Le groupe continue aussi à gérer ses coûts de façon rigoureuse et disciplinée. Ceci est indispensable pour faire face à une forte concurrence internationale s'exprimant sur un marché complètement ouvert aux importations de produits finis, fabriqués dans des environnements réglementaires souvent moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles.

Développer les ventes

Le groupe Esso S.A.F. est engagé dans une stratégie de développement commercial sur le marché intérieur français. Le groupe continuera de se renforcer pour accompagner toujours mieux ses clients revendeurs et distributeurs et poursuivre de nouvelles opportunités commerciales. Esso S.A.F. peut capitaliser sur la force de ses marques et de ses produits de haute technologie comme les carburants de la gamme Synergy ou les lubrifiants synthétiques Mobil 1™ et Delvac. Leur efficacité en matière de réduction des émissions et de consommation est prouvée.

Transformer la culture d'entreprise

Le groupe Esso S.A.F. prévoit que les produits issus du raffinage resteront nécessaires dans le futur pour couvrir une partie des besoins en énergie et en pétrochimie de nos sociétés modernes. Pour cela, il continuera d'adapter sa production et son offre de produits aux évolutions du marché, convaincu qu'elles ouvrent sur des perspectives durables pour les entreprises qui sauront les anticiper.

Le groupe poursuivra l'intégration des technologies numériques innovantes dans ses méthodes, ses moyens et ses pratiques. À travers de nombreuses initiatives de développement technique et commercial et d'engagement de son personnel, le groupe Esso S.A.F. entend ainsi poursuivre son adaptation et réussir la transformation de sa culture d'entreprise.

Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

91 Compte de résultat consolidé

92 Bilan consolidé

95 Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1. Base de préparation des états financiers
Note 1.2. Principes de consolidation
Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

NOTE 2. ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel
Note 2.2. Stocks
Note 2.3. Chiffre d'affaires
Note 2.4. Achats consommés et charges externes
Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels
Note 2.6. Créances clients et autres créances
Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes
Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Note 3.1. Principes comptables
Note 3.2. Contrat de location-financement
Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2018
Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE 4. CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés
Note 4.2. Paiements fondés sur des actions
Note 4.3. Opérations avec les dirigeants
Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

NOTE 5. IMPÔTS

Note 5.1. Impôts sur le résultat
Note 5.2. Impôts différés

NOTE 6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS, FINANCEMENT ET ENDETTEMENT NET

Note 6.1. Principes comptables
Note 6.2. Produits et charges financiers
Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants
Note 6.4. Créances financières court terme

93 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

94 Tableau des flux de trésorerie

Note 6.5. Passifs financiers

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe
Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

NOTE 7. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions
Note 7.2. Passifs éventuels

NOTE 8. PROCÉDURES ET LITIGES EN COURS

NOTE 9. FACTEURS DE RISQUES

Note 9.1. Risques liés à l'environnement des activités de Raffinage-Distribution
Note 9.2. Risques industriels et environnementaux
Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique
Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance
Note 9.5. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers
Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts
Note 9.7. Risques de crédit
Note 9.8. Risques de liquidité
Note 9.9. Autres Risques

NOTE 10. GESTION DU CAPITAL ET VERSEMENT DE DIVIDENDES

NOTE 11. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation
Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

NOTE 12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12.1. Engagements donnés
Note 12.2. Engagements reçus

NOTE 13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017	Note
Chiffre d'affaires	14 853,1	13 140,5	2
Autres produits de l'activité	25,1	35,5	
Sous total produits des activités ordinaires	14 878,2	13 176,0	
Achats consommés et charges externes	(14 410,0)	(12 420,4)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	(116,1)	(0,2)	2
Charges de personnel	(277,9)	(288,0)	
Impôts et taxes	(56,7)	(60,0)	
Dotation aux amortissements	(108,0)	(109,7)	3
Dotation aux provisions	(4,1)	(10,2)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(57,2)	(58,4)	
Résultat opérationnel courant	(151,8)	229,1	
Autres produits opérationnels	-	-	2
Autres charges opérationnelles	(17,3)	(18,6)	2
Résultat opérationnel	(169,1)	210,5	
Coût de l'endettement financier net	(1,5)	(2,9)	6
Autres produits financiers	15,7	17,5	6
Autres charges financières	(2,3)	(1,3)	6
Impôts courants et différés	30,5	(65,3)	5
Résultat net des activités poursuivies	(126,7)	158,5	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	(126,7)	158,5	
Part du groupe	(126,7)	158,5	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	(9,86)	12,33	
Résultat dilué par action (1)	(9,86)	12,33	

État du résultat global

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017	Note
Résultat net	(126,7)	158,5	
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	3,4	33,5	6
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,1)	(0,5)	
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	25,7	40,4	4
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(6,6)	(35,2)	
Résultat global consolidé	(104,3)	196,7	
Part du groupe	(104,3)	196,7	
Intérêts minoritaires	-	-	

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	43,5	52,3	3
Immobilisations corporelles	859,8	845,7	3
Actifs financiers	205,9	202,5	6
Autres créances	-	-	2
Impôts différés actifs	202,6	180,1	5
Total Actifs non courants	1 311,8	1 280,6	
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 262,2	1 134,2	2
Créances clients et comptes rattachés	636,7	588,4	2
Créances financières court terme	6,4	6,3	6
Autres créances	139,8	154,2	2
Impôts courants actifs	24,5	24,1	
Disponibilités	218,4	442,0	6
Actifs destinés à être cédés	-	-	3
Total Actifs courants	2 288,0	2 349,2	
TOTAL ACTIF	3 599,8	3 629,8	

(en millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017	Note
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	10
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	1 062,6	898,6	
Résultat de l'exercice groupe	(126,7)	158,5	
Intérêts minoritaires	-	-	
Total Capitaux propres	1 044,4	1 165,6	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	9,3	13,6	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	1 059,7	1 098,7	4
Provisions non courantes	64,5	48,3	7
Total Passifs non courants	1 133,5	1 160,6	
Passifs courants			
Endettement court terme	25,6	29,4	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	53,8	53,9	4
Provisions courantes	3,9	3,5	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	905,6	794,4	2
Autres dettes	433,0	422,4	2
Impôts courants passifs	-	-	
Total Passifs courants	1 421,9	1 303,6	
TOTAL PASSIF	3 599,8	3 629,8	

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1^{er} janvier 2017	98,4	10,1	145,7	(534,6)	1 246,8	966,4	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			33,0			33,0	-
Écarts actuariels de la période				5,2		5,2	-
Paielements fondés sur des actions					2,5	2,5	-
Autres variations					-	-	-
Résultat 2017					158,5	158,5	-
Au 1^{er} janvier 2018	98,4	10,1	178,7	(529,4)	1 407,8	1 165,6	-
Dividende 2017 payé en 2018					(19,3)	(19,3)	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			3,3			3,3	-
Écarts actuariels de la période				19,1		19,1	-
Paielements fondés sur des actions					2,4	2,4	-
Autres variations					-	-	-
Résultat 2018					(126,7)	(126,7)	-
Au 31 décembre 2018	98,4	10,1	182,0	(510,3)	1 264,2	1 044,4	-

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	(126,7)	158,5
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs	(2,1)	(0,6)
Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
Amortissements et provisions	117,1	163,7
Variation des impôts différés	(29,1)	25,9
Capacité d'autofinancement	(40,8)	347,5
Variation du besoin en fonds de roulement	(44,0)	(34,9)
Flux net de trésorerie d'exploitation	(84,8)	312,6
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution*	(124,4)	(99,9)
Produit brut des cessions	13,1	1,3
Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
Flux de trésorerie d'investissement	(111,3)	(98,6)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(19,3)	-
Augmentation de l'endettement	-	-
Diminution de l'endettement**	(3,5)	(110,9)
Flux de trésorerie de financement	(22,8)	(110,9)
Variation de trésorerie***		
Trésorerie d'ouverture	435,3	332,2
Trésorerie de clôture	216,4	435,3
Variation de trésorerie	(218,9)	103,1

* Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

** Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 6.6).

*** Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros).

	ouverture	clôture
Disponibilités	442,0	218,4
Banques créditrices	(6,7)	(2,0)
Trésorerie nette	435,3	216,4

Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris – 92 400 Courbevoie. L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 mars 2019.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2018 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (international accounting standards board) et adoptées par l'union européenne. Elles comprennent les IFRS (International financial reporting standards), les IAS (International accounting standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Normes, interprétations et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018 sont les suivants :

- IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et clarifications à la norme ;
- IFRS 9 « instruments financiers » ;
- amendements à IFRS 4 « modalités d'application de la norme IFRS 9 au regard des contrats d'assurance selon la norme IFRS 4 » ;
- améliorations annuelles cycle 2014-2016 (amendements à IFRS 1, IFRS 12 et à IAS 28).

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », qui a remplacé la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires », a fait l'objet d'une analyse de la part du groupe et n'a eu aucun impact sur les comptes. Les principales problématiques analysées ont concerné les droits d'accises, les incoterms, les clauses de « take or pay », la distinction agent/principal et les clauses d'ajustement de prix.

La norme IFRS 9 « instruments financiers », qui remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39, a fait l'objet d'une analyse de la part du groupe et n'a aucune incidence sur les comptes. Ainsi, les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction financière restent comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle en 2018

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations publiés non obligatoires dans les comptes au 31 décembre 2018 et non adoptés par anticipation par le groupe sont les suivantes :

Normes adoptées par l'union européenne :

- IFRS 16 « contrats de location » ;
- amendements à IFRS 9 « clause de remboursement anticipé prévoyant une contrepartie négative ».

Normes non-adoptées par l'union européenne :

- amendement à IAS 19 « amendement, réduction ou liquidation de régime à prestations définies » ;
- améliorations annuelles cycle 2015-2017 (amendements à IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et à IAS 23) ;
- IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- IFRS 17 « contrats d'assurance » ;
- amendements à IAS 28 « clarification à la norme IAS 28 ».

La norme IFRS 16 « contrats de location » d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 a fait l'objet d'une analyse interne pour laquelle les impacts attendus sont en cours de chiffrage. À ce stade, le groupe Esso S.A.F. a identifié les contrats de location à comptabiliser à l'actif du bilan. Il s'agit principalement des baux immobiliers et de locations de capacités de transport. L'évaluation réalisée au 31 décembre 2018 s'appuie sur la durée des baux et inclut des options de renouvellement éventuelles qui seraient retenues par le groupe. L'impact attendu de l'application de cette norme est estimé entre 20 et 30 millions d'euros. Le groupe a choisi d'appliquer la norme suivant l'approche de la rétroactivité partielle et retient le taux d'endettement comme taux d'actualisation.

Note 1.2. Principes de consolidation**Périmètre**

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	N° SIREN	Siège social	%
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 5/6 place de l'Iris 92400 Courbevoie	100
Activité : raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99
Activité : distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2018. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la période de recouvrabilité pour la détermination des

impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les litiges, par exemple.

NOTE 2. ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE**Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel**

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux chaînes de valeur distinctes, carburants et combustibles, d'une part, et lubrifiants et spécialités, d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisation interne, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces chaînes de valeur sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2. Stocks**Stocks de produits pétroliers**

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués

suivant la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échange de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Quotas d'émission de CO₂

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (first in, first out ou premier entré, premier sorti) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture,
 - une provision d'achats de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe ;

- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponible ;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Certificats d'économie d'énergie

Compte tenu de son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par certains États européens d'obliger certains acteurs (les « obligés ») à réaliser des économies d'énergie et à encourager les autres acteurs (les « non-obligés ») par l'obtention d'un certificat. Les obligés peuvent soit réaliser eux-mêmes les mesures d'économie d'énergie, soit acheter des certificats aux non-obligés, soit payer une surtaxe à l'État. Le calendrier de mise en place du dispositif est le suivant :

- la première période (mi-2006 jusque fin 2010) ne concernait que les distributeurs de fioul domestique ;
- la deuxième période (janvier 2011 – décembre 2014) a étendu l'obligation aux metteurs à la consommation de carburants pour automobiles ;
- la troisième période (janvier 2015 – décembre 2017) a doublé l'obligation par rapport à la deuxième période et a introduit les certificats de précarité ;
- la quatrième période, qui a commencé au 1^{er} janvier 2018, double à nouveau l'obligation par rapport à la troisième période.

Pour répondre à son obligation, le groupe Esso S.A.F. achète des certificats sur le marché d'échange de CEE (Certificats d'économie d'énergie).

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres) ;
- Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Détail des stocks au 31 décembre 2018

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

Stocks	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Produits pétroliers		
Pétrole brut		
Valeur brute	690,0	536,3
Dépréciation	(33,1)	-
Valeur nette	656,9	536,3
Produits intermédiaires et finis		
Valeur brute	653,7	563,8
Dépréciation	(84,5)	(1,4)
Valeur nette	569,2	562,4
Valeur brute	1 343,7	1 100,1
Dépréciation	(117,6)	(1,4)
Valeur nette des produits pétroliers	1 226,1	1 098,7
Autres stocks		
Valeur brute	46,8	46,0
Dépréciation	(10,7)	(10,5)
Valeur nette des autres stocks	36,1	35,5
Total (net)	1 262,2	1 134,2

Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2018

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2018 de 1 343,7 millions d'euros est en hausse de 243,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017.

Après prise en compte d'une provision pour dépréciation comptable des stocks pour 117,6 millions d'euros et de la reprise de la provision pour dépréciation 2017 pour 1,4 million d'euros (soit une dotation nette de 116,2 millions d'euros pour l'année 2018), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est positive de 127,4 millions d'euros.

Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2018

(en millions d'euros)

Effets stocks	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Effet prix sur stocks	76,5	91,3
Provision pour dépréciation		
Dotation	(117,6)	(1,4)
Reprise	1,4	1,2
Valeur nette	(116,2)	(0,2)
Total effets stocks	(39,7)	91,1

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stocks inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2018 est positif de 76,5 millions d'euros.

L'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2018 est négatif de 39,7 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2018 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entraînerait une variation de l'effet prix sur stocks estimé à environ +/- 172 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 65 \$ (57 €)/baril en novembre 2018 à 57 \$ (50 €)/baril en décembre 2018 puis a baissé à 59 \$ (52 €) sur la période de réalisation des stocks en janvier 2019 alors qu'il était de 69 \$ (57 €) en janvier 2018 sur la période de réalisation des stocks à fin 2017.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le CPSSP (Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2018 s'élève à 21,8 millions d'euros.

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du SEQE (Système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une nouvelle période du SEQE a débuté le 1^{er} janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la nouvelle période de huit ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes, sont en baisse d'environ 30 % par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de cinq ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes, ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché. En 2018, les quotas d'émissions restitués sont de 2 678 milliers de tonnes contre 2 638 milliers de tonnes en 2017.

Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2013	2152	2738
Année 2014	2115	2679
Année 2015	2077	2578
Année 2016	2039	2676
Année 2017	2000	2638
Année 2018	1961	2678
Année 2019	1922	
Année 2020	1882	
Total années 2013-2020	16 149	15 987

Période 2008-2012

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2008	3158	3249
Année 2009	3158	2906
Année 2010	3158	2868
Année 2011	3158	2720
Année 2012	3158	2710
Total années 2008-2012	15 790	14 453

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi, les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche, il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par Esso S.A.F. aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de vente. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe Esso S.A.F, il s'agit principalement de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Ventes de biens	12397	10754
Prestations de services	249	243
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	2207	2144
Total	14 853	13 141

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit :

(en millions d'euros)

	Année 2018		Année 2017	
	milliers m ³	millions euros	milliers m ³	millions euros
Carburants aviation	1 456	707	1 389	544
Supercarburants automobile	4 842	2 165	5 439	2 094
Gazole et fioul domestique	11 550	6 337	11 102	5 263
Fiouls lourds	1 152	399	978	276
Gaz de pétrole liquéfié	683	169	652	138
Produits semi-finis	4 365	1 560	4 393	1 125
Ventes de carburants et combustibles	24 048	11 337	23 953	9 440
Ventes lubrifiants et spécialités	1 242	923	1 475	981
Total ventes de produits raffinés hors taxes	25 290	12 260	25 428	10 421
Ventes de pétrole brut	405	137	1 093	333
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	25 695	12 397	26 521	10 754
Ventes de services		249		243
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 207		2 144
Chiffre d'affaires (hors TVA)		14 853		13 141
<i>dont volumes ventes activités de distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes raffinage et ventes extra-territoriales)</i>	15 189	-	14 629	-

2.3.1. Chiffre d'affaires : information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2018	Exercice 2017
Groupe ExxonMobil	3 292	3 302
Autres sociétés pétrolières	1 011	908
Autres clients*	8 343	6 787
Ventes de produits et services hors taxes	12 646	10 997
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 207	2 144
Chiffre d'affaires (hors TVA)	14 853	13 141

* En 2018, aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

2.3.2. Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires	Exercice 2018	Exercice 2017
France	12 089	10 171
Exportations	2 764	2 970
Total	14 853	13 141

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Achats consommés	(14 062,9)	(12 057,9)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	243,6	137,3
Variation des autres stocks et comptes d'échange	(1,5)	1,1
Effets de change opérationnels	(16,0)	19,2
Charges externes	(573,2)	(520,1)
Total	(14 410,0)	(12 420,4)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Total autres produits opérationnels	-	-
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(17,3)	(18,6)
Total autres charges opérationnelles	(17,3)	(18,6)
Total autres produits et charges opérationnels	(17,3)	(18,6)

Les autres produits et charges opérationnels comprennent une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 17,3 millions d'euros en 2018 contre 18,6 millions d'euros en 2017.

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

(en millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	427,5	449,2
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	209,2	139,2
Total	636,7	588,4

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 206 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(en millions d'euros)

Autres créances courantes	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Personnel	1,1	1,3
État et collectivités*	53,2	64,9
Débiteurs divers	61,5	62,8
Charges constatées d'avance	24,0	25,2
Total	139,8	154,2

* Hors impôts courants actifs.

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	326,3	231,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	579,3	563,0
Total	905,6	794,4

(en millions d'euros)

Autres dettes courantes	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Dettes fiscales et sociales*	367,4	403,1
Subventions	0,4	0,4
Créditeurs divers	65,1	18,7
Produits constatés d'avance	0,1	0,2
Total	433,0	422,4

* Hors impôts courants actifs.

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)

Variation du besoin en fonds de roulement	Exercice 2018		Année 2017	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers	(3,4)		(33,4)	
Stocks	(128,0)		(134,9)	
Créances clients et comptes rattachés	(48,3)			67,7
Autres créances		14,4	(1,3)	
Impôts courants actifs	(0,4)		(24,1)	
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		111,1		19,3
Autres dettes		10,6		79,4
Impôts courants passifs			(7,6)	
Total	(180,1)	136,1	(201,3)	166,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(44,0)		(34,9)	

NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Note 3.1. Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT (Unité génératrice de trésorerie) à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement, ou de l'UGT, était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

L'application de ces principes au groupe Esso S.A.F. conduit à tester, dans le cadre d'une valorisation de la totalité des actifs du groupe, la valeur recouvrable des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer.

- Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3 ci-après.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies.

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession.
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le conseil d'administration.
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif.
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Note 3.2. Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier Samco Raven du type VLCC (Very large crude carrier), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le Samco Raven par un nouveau pétrolier de type VLCC Samco China sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de Samco China à DHT China. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2018

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 1 044 millions d'euros au 31 décembre 2018, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire. Un test de dépréciation a donc été effectué en comparant la valeur recouvrable des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposant sur des prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation

retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment :
 – des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2022, puis un retour à des marges de tendance long terme ;
 – des prix du pétrole brut stables à 60 \$/baril à moyen terme puis une remontée de ces prix à un niveau de 70 \$/baril à plus long terme.

Les flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollars sont convertis en euros (parité \$/€ retenue à 1,25) et sont actualisés à un taux de 6,75 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1 %.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation combinée à un taux de croissance à l'infini à 0 % ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation combinée à une parité \$/€ de 1,20 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Un taux de croissance à l'infini à 0 % combiné à une parité \$/€ de 1,20 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Hors modification du taux d'actualisation ou de la parité \$/€, le changement d'une des hypothèses clés décrites ci-dessus induisant une baisse de 10 % des flux de trésorerie futurs ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/dotations de la période	Cessions mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute*	153,6	2,2	(14,8)	141,0
Amortissements*	(83,4)	(6,2)	10,0	(79,6)
Dépréciation	(17,9)			(17,9)
Valeur nette	52,3	(4,0)	(4,8)	43,5
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 448,1	122,2	(96,5)	2 473,8
Raffinage**	2 313,3	115,3	(79,5)	2 349,1
Distribution	134,8	6,9	(17,0)	124,7
Amortissements	(1 602,4)	(101,9)	90,3	(1 614,0)
Raffinage**	(1 519,2)	(96,6)	79,5	(1 536,3)
Distribution	(83,2)	(5,3)	10,8	(77,7)
Valeur nette	845,7	20,3	(6,2)	859,8

* Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 26,9 M€.

** Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 9,7 M€.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2017 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/dotations de la période	Cessions mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute*	153,1	1,1	(0,6)	153,6
Amortissements*	(77,6)	(6,4)	0,6	(83,4)
Dépréciation	(17,9)			(17,9)
Valeur nette	57,6	(5,3)	-	52,3
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 398,7	98,8	(49,4)	2 448,1
Raffinage**	2 267,1	90,4	(44,2)	2 313,3
Distribution	131,6	8,4	(5,2)	134,8
Amortissements	(1 547,1)	(104,0)	48,7	(1 602,4)
Raffinage**	(1 464,0)	(99,0)	43,8	(1 519,2)
Distribution	(83,1)	(5,0)	4,9	(83,2)
Valeur nette	851,6	(5,2)	(0,7)	845,7

* Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 31,1 M€.

** Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 13,7 M€.

NOTE 4. CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP), un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'institutions de gestion de retraite supplémentaire (IGRS Esso et IGRS Mobil, qui ont fusionné en 2018). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, pour lesquelles la gestion de ces régimes n'est pas externalisée, les engagements de retraite et assimilés inscrits au passif du bilan sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages au personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements ont fait l'objet d'une revue par un actuaire indépendant qui a confirmé la pertinence des hypothèses.

Les provisions pour retraite constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif

du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 1,90 % (taux de référence utilisé : obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 1,8 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de -0,5/+0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +8 %/-7 %.

4.1.2 Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2018 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1 ^{er} janvier 2018	1 148,1
Coût des services rendus	16,1
Charge d'intérêts	20,1
Autres	3,7
Charge/(produit) de l'exercice	39,9
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	(25,7)
Prestations versées	(53,0)
Engagements au 31 décembre 2018	1 109,3

* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2017 était la suivante :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1 ^{er} janvier 2017	1 188,3
Coût des services rendus	16,2
Charge d'intérêts	20,2
Autres	14,9
Charge/(produit) de l'exercice	51,3
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	(40,4)
Prestations versées	(51,1)
Engagements au 31 décembre 2017	1 148,1

* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L.137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le Code des assurances, et des sûretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2018, les engagements des régimes de retraite à prestations définies L.137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s'élevaient à 472 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés ont été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.

4.1.3 Paiements des retraites effectués en 2018 et montants prévisionnels 2019

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2018 à 53 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2019 sont estimés à 53,8 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif) se sont élevés en 2018 à 6,2 millions d'euros. Pour 2019, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6 millions d'euros.

4.1.4 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour retraite	1 109,3	1 148,1
Provisions pour les médailles du travail	4,2	4,5
Total	1 113,5	1 152,6

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont prises en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action

ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2018, la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,4 millions d'euros (2,5 millions d'euros en 2017).

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2018 s'élève à 231 milliers d'euros (375 milliers d'euros en 2017). Au 31 décembre 2018, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 1 713 milliers d'euros (1 687 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2018 se décompose comme suit :

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017
Cadres	526	556	45	45
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 139	1 177	47	60
Ouvriers	164	135	14	7
Total	1 829	1 868	106	112

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu. L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

NOTE 5. IMPÔTS

Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondant aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2018 est un crédit d'impôt pour un montant de 30,5 millions d'euros contre une charge d'impôt de 65,3 millions d'euros en 2017 qui comprenait une contribution exceptionnelle de 9,2 millions d'euros. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 157,2 millions d'euros contre un profit de 223,8 millions d'euros en 2017.

La charge d'impôt 2018 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice net ou perte nette avant impôt	(157,2)	223,8
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	54,1	(77,1)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	6,7	6,4
- du delta de taux sur impôts différés calculés à 25,83 %	(30,6)	14,2
- des contributions exceptionnelle et additionnelle sur l'impôt sur les sociétés en 2017	-	(9,2)
- divers	0,3	0,4
Impôt réel des activités poursuivies	30,5	(65,3)
Dont :		
Impôt courant	1,3	(39,8)
Impôt différé	29,2	(25,5)

Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2018		au 31 décembre 2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		(113,8)		(132,0)
Impôts différés sur les décalages temporaires	4,3		5,8	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(5,2)		(10,2)
Impôts différés sur les participations		(5,8)		(5,6)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	292,4		307,0	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(65,1)		(63,5)
Impôts différés sur déficits reportables	95,8		78,6	
Total	392,5	(189,9)	391,4	(211,3)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	202,6		180,1	

Au 31 décembre 2018, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 583 millions d'euros, en hausse de 115 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Le montant du déficit fiscal reportable donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés inscrits au bilan s'élève à 371 millions d'euros (256 millions d'euros en 2017) et se traduit par un montant de 95,8 millions d'euros (78,6 millions d'euros en 2017) d'impôts différés actifs valorisés au taux de 25,83 % applicable à compter de 2022.

Le groupe considère que la probabilité de consommation des pertes fiscales reportables s'effectuera sur une durée de 10 ans compte tenu de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage intégrant un environnement de bas de cycle d'ici à 2022, d'une hypothèse des prix du pétrole brut stables à 60 \$/baril à moyen terme puis une remontée des prix du pétrole brut à un niveau de 70 \$/baril à plus long terme*, mais aussi d'incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut, de la parité euro/dollar et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Ces prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

* Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

NOTE 6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS, FINANCEMENT ET ENDETTEMENT NET

Note 6.1. Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation » :

les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 9 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières

premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achat/vente de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat. Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Note 6.2. Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Dividendes versés par les filiales non consolidées	15,7	14,6
Intérêts versés par les filiales non consolidées	-	-
Écarts de change positifs	-	2,9
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	15,7	17,5
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(1,0)	(1,4)
Coût de l'endettement financier brut	(0,5)	(1,5)
Autres revenus négatifs d'intérêt	(1,6)	(1,3)
Écarts de change négatifs	(0,7)	-
Autres charges financières	-	-
Total charges financières	(3,8)	(4,2)
Résultat financier	11,9	13,3

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2018
Actifs financiers disponibles à la vente	1,0				1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	201,3			3,4	204,7
Autres immobilisations financières	0,2				0,2
Total	202,5	-	-	3,4	205,9

* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2017 était la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2016	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2017
Actifs financiers disponibles à la vente	1,0				1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	167,9			33,4	201,3
Autres immobilisations financières	0,2				0,2
Total	169,1	-	-	33,4	202,5

* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice*	Chiffre d'affaires de l'exercice*	Bénéfice ou (perte) de l'exercice*	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux*	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1— Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- SPR (Société des stockages pétroliers du Rhône)	9 156	4 451	309	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	9 156	4 451	309		1 372			
2— Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- SPVM (Société pétrolière de Val-de-Marne)	5 954	4 350	179	50,00	4	B	niveau 3	-
- SPLRL (Société du pipeline de la raffinerie de Lorraine)	4 354	3 189	222	43,00	-	B	niveau 3	-
- SOGEPP (Société de gestion des produits Pétroliers)	18 923	5 788	(60)	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- SPBA (Société pétrolière du bec d'Ambès)	17 847	10 683	1 504	34,00	2 592	B	niveau 3	510
- Raffinerie du midi	17 121	20 259	6 870	33,33	2 790	B	niveau 3	2 292
- SMCA (Société de manutention de carburants aviation)	17 068	39 253	5 444	33,33	554	B	niveau 3	1 440
- DPC (Dépôts de pétrole côtiers)	16 540	11 825	1 602	25,85	426	B	niveau 3	414
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	97 806	95 348	15 761		11 344			4 656
3— Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	96 469	285 614	65 332		10 826	M (A, B, C, D)	niveau 3	10 824
Sous-total participations inférieures à 20 %	96 469	285 614	65 332		10 826			10 824
Total	203 431	385 412	81 401		23 542			15 480

(en milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017	Variation
Juste valeur des titres**	204 808	201 400	3 408
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	-
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	181 266	177 858	3 408

* Données de l'exercice 2017.

** Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les trois niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix) ;
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les trois années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur quatre à cinq années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA ;
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles ;
- méthode M : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2017, ces filiales et participations représentent seulement 3,08 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 2,23 % du passif hors capitaux propres et 1,02 % du chiffre d'affaires.

La méthode A est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de trois ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2018, le taux d'actualisation retenu est de 7 %, stable par rapport au 31 décembre 2017.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode B est réalisée d'après une prévision à quatre-cinq ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôt de la société concernée et varie entre 6,75 % et 7 % au 31 décembre 2018 ; celui-ci était de 6,75 % au 31 décembre 2017.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 14 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2018. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 14,4 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2018.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

Année 2018	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
Pourcentage de détention	100 %	99,99 %
Informations financières		
- Actifs non courants	807,4	8,7
- Actifs courants	195,0	123,5
Total actif	1 002,4	132,2
- Capitaux propres part de l'entité	310,5	11,3
- Passifs non courants	538,3	2,4
- Passifs courants	153,6	118,5
Total passif	1 002,4	132,2
Résultat net	21,0	5,2

Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (6,3 millions d'euros au 31 décembre 2017) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

Note 6.5. Passifs financiers

6.5.1. Endettement long terme

(en millions d'euros)

Endettement long terme	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Contrat de location-financement*	8,7	13,1
Comptes bloqués participation du personnel	0,6	0,5
Total	9,3	13,6

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

* Contrat de location-financement, émis en dollars, mis en place pour le pétrolier Samco Raven pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier Samco China le 15 octobre 2012. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de Samco China à DHT China. Au 31 décembre 2018, le solde du contrat de location-financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2018, soit 1,1450 (\$/€). Au 31 décembre 2017, le taux du dollar était de 1,1993 (\$/€).

6.5.2. Endettement court terme

(en millions d'euros)

Endettement court terme	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Compte groupe passif financier*	3,8	2,7
Avance financière reçue	14,6	14,7
Contrat de location-financement	5,2	5,3
Financement court terme	-	-
Banque créditrice	2,0	6,7
Total	25,6	29,4

* Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

6.5.3. Contrat de location-financement : redevances restant à payer

(en millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer*		
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles raffinage	5,8	9,0	-
Total	5,8	9,0	-

* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

Calcul de l'endettement net du groupe	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017
Endettement long terme	(9,3)	(13,6)
Endettement court terme	(25,6)	(29,4)
Créances financières court terme	6,4	6,3
Disponibilités	218,4	442,0
Montant de l'endettement net	189,9	405,3

(en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 31 décembre 2018	au 31 décembre 2017	Variation
Endettement long terme	(9,3)	(13,6)	4,3
Endettement court terme hors banque créditrice	(23,6)	(22,7)	(0,9)
Créances financières court terme	6,4	6,3	0,1
Total endettement financier	(26,5)	(30,0)	3,5
Banque créditrice	(2,0)	(6,7)	4,7
Disponibilités	218,4	442,0	(223,6)
Total trésorerie nette	216,4	435,3	(218,9)
Total endettement net	189,9	405,3	(215,4)

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Variation
Endettement financier net au début de la période	405,3	191,3	214,0
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(84,8)	312,6	(397,4)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(111,3)	(98,6)	(12,7)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(19,3)	-	(19,3)
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions du contrat de location-financement	-	-	-
Endettement financier net à la fin de la période	189,9	405,3	(215,4)

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2018, le groupe dispose d'une ligne de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)

Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2018	Échéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	ECBV*	1 200	(218)	Indéterminée	Non / taux variable
Court terme	BNP Paribas	50	-	Avril 2019	Non / taux variable

* ECBV (ExxonMobil capital netherlands B.V.) est une société de financement du groupe ExxonMobil.

NOTE 7. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2018	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2018
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 098,7	-	(39,0)	-	1 059,7
Provisions pour restructurations	3,4	2,6	(2,8)	-	3,2
Provisions pour remise en état des sites	37,9	19,7	-	(2,7)	54,8
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,9	1,0	-	-	1,9
Autres provisions non courantes**	6,1	0,3	-	(1,9)	4,5
Total provisions non courantes	1 147,0	23,6	(41,8)	(4,6)	1 124,2
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	53,9	53,8	-	(53,9)	53,8
Provisions pour restructurations	3,1	3,5	-	(2,9)	3,7
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes**	0,4	-	(0,2)	-	0,2
Total provisions courantes	57,4	57,3	(0,2)	(56,8)	57,7
Total provisions	1 204,4	80,9	(42,0)	(61,4)	1 181,9

* Le détail du poste figure en note 4.1.

** Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2017 était la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2017	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2017
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 139,8	-	(41,1)	-	1 098,7
Provisions pour restructurations	0,0	3,4	-	-	3,4
Provisions pour remise en état des sites	22,7	17,6	(2,2)	(0,3)	37,9
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,8	0,1	-	-	0,9
Autres provisions non courantes**	8,5	1,6	(0,8)	(3,2)	6,1
Total provisions non courantes	1 171,8	22,7	(44,1)	(3,5)	1 147,0
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	51,8	53,9	-	(51,8)	53,9
Provisions pour restructurations	0,6	3,0	-	(0,5)	3,1
Provisions pour remise en état des sites	1,9	2,2	-	(4,1)	(0,0)
Autres provisions courantes**	0,8	0,1	(0,3)	(0,3)	0,4
Total provisions courantes	55,1	59,2	(0,3)	(56,7)	57,4
Total provisions	1 226,9	81,9	(44,3)	(60,2)	1 204,4

* Le détail du poste figure en note 4.1.

** Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle, c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation se révèle matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 34 millions d'euros dont une estimation d'environ 3 millions d'euros pour les PPRT (Plans de prévention des risques technologiques) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient éventuellement sur plusieurs années.

NOTE 8. PROCÉDURES ET LITIGES EN COURS

Sinistre sur le site d'Ambès – fin de la procédure

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur le site d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part, de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la SPBA (Société pétrolière du bec d'Ambès) et la société des DPA (Docks des pétroles d'Ambès). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012, Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie du paiement immédiat de 50 % du montant total à verser, soit 20 millions d'euros qui ont été pris

en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance responsabilité civile d'exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars. Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016, la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation, soit 20,4 millions d'euros, a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet a été reprise en 2016. La société s'est pourvue en cassation mais le pourvoi a été rejeté le 5 décembre 2018. Le litige est ainsi clos.

Contrôle fiscal de la société Esso S.A.F.

La société Esso S.A.F. a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2013-2014-2015 et une proposition de rectification a été notifiée par l'administration fiscale le 13 juillet 2018. La proposition de rectification porte sur la rémunération versée à la société ExxonMobil Sales and Supply LLC (groupe ExxonMobil) dans le cadre du contrat d'approvisionnement en pétrole brut des deux raffineries de la société. La société est en désaccord avec la proposition. Elle a formulé ses observations et se réserve le droit d'engager une procédure de recours contentieux si l'administration confirme sa proposition. Le redressement éventuel d'impôt courant et différé résultant de la proposition de rectification est estimé à environ 10 millions d'euros pour la période.

Au 31 décembre 2018, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

NOTE 9. FACTEURS DE RISQUES

Note 9.1. Risques liés à l'environnement des activités de raffinage-distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale, à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

À noter que la forte baisse du prix du pétrole brut sur la période 2013 à 2015 a conduit à une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée annuellement alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement.

Ainsi, pour les années 2016 et 2017, la hausse du prix du pétrole brut s'est traduite par une taxation immédiate des effets stocks positifs de 250 millions d'euros en 2016 et 91 millions d'euros en 2017, après imputation de 50 % de la perte fiscale provenant des effets stocks négatifs générés entre 2013 et 2015. La nouvelle baisse du prix du pétrole brut en 2018 assortie d'une baisse des marges de raffinage se traduit par une nouvelle augmentation de la perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée annuellement, allongeant ainsi le délai de consommation du déficit fiscal créé en 2013.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement concurrentiel et marqué par les éléments suivants.

- Un tassement de la demande en produits pétroliers en Europe (-1,7 % en France en 2018), la concurrence des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de la Russie et le déséquilibre de la demande en carburants, particulièrement accentué en France, génèrent une transformation profonde et durable du raffinage européen. Les politiques énergétiques mises en place dans les pays membres de l'Union européenne qui favorisent une transition vers d'autres sources d'énergie devraient à terme conduire à de nouvelles restructurations.
- En France, la baisse de la diésélisation du parc automobile et le rééquilibrage progressif de la consommation d'essence par rapport au gazole devrait permettre au raffinage de mieux répondre aux attentes du marché domestique, et de limiter les importations de distillats.

L'environnement pétrolier international a évolué en 2018 dans le contexte d'une croissance mondiale modérée marqué par une hausse de la demande en pétrole brut et une forte volatilité des prix.

- La demande en pétrole a progressé de +1,3 million de barils/jour en 2018. Elle a atteint ponctuellement les 100 millions de barils/jour au second semestre et devrait continuer à croître en 2019 et 2020, tout en restant sensible aux prix et au niveau de croissance des pays émergents.
- Les prix du pétrole sont restés très volatils et l'année a été marquée par deux périodes de tendance opposée. D'abord une montée progressive du prix du baril jusqu'à un pic de 85 dollars le 7 octobre, son plus haut niveau depuis novembre 2014. Puis, à partir d'octobre 2018, s'est amorcée une baisse assez brutale des cours du pétrole jusqu'à atteindre 52 dollars le baril le 28 décembre, prix le plus bas depuis novembre 2017. Ce retournement de tendance a été influencé par plusieurs facteurs : reprise d'un courant d'exportation par l'Iran à la suite des exemptions accordées par les États-Unis à huit pays importateurs de pétrole iranien, dont la Chine et l'Inde ; la hausse plus importante que prévu de la production de brut de schiste américaine et un climat d'incertitudes sur la vigueur de la croissance mondiale.
- Au premier trimestre de l'année 2019, les cours ont repris plus de 20 %, malgré des stocks disponibles et la poursuite de la hausse de la production des États-Unis. L'évolution de la crise au Venezuela pourrait perturber les approvisionnements en brut lourd. Par ailleurs, les limitations de production actuellement en vigueur pourraient être reconduites par l'OPEP, qui prévoit de se réunir au second trimestre.

Note 9.2. Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environnement business planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS (Operations integrity management system), permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de prévention des risques technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des POA (Personnes et organismes associés) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA en octobre 2015. Des réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu en 2016 concernant les mesures foncières. En 2017, une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Le PPRT a finalement été approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de revue et a conduit à la constitution d'une provision pour un montant de 1 million d'euros complétée par un passif éventuel.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers

sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F. Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la SPVM (Société pétrolière du Val-de-Marne), dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique sont, d'une part, des risques de « transition » liés aux contraintes pouvant être imposées aux acteurs économiques et industriels pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, des risques de nature « physique », avec la multiplication potentielle des phénomènes naturels hors normes.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient du plan climat et de la transition énergétique.

Fin 2018, le ministère de la Transition énergétique et solidaire a publié une feuille de route de la stratégie nationale bas carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990) et viser la neutralité carbone en 2050 en s'appuyant, d'une part, sur l'efficacité énergétique pour baisser la consommation totale en énergie et, d'autre part, en faisant évoluer le mix énergétique, en faisant baisser la part des énergies fossiles de 40 % en 2030 par rapport à 2012. Un projet de PPE (Programmations pluriannuelles de l'énergie), en cours de consultation, a été présenté en janvier 2019 et prévoit des objectifs de réduction des consommations en produits pétroliers en baisse significative, de 35 % en 2028 (par rapport à 2012).

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus restrictives sur certains produits (réduction de la teneur en soufre des fiouls soutes au 1^{er} janvier 2020) et poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu pour être opéré avec une dépense d'énergie supplémentaire la plus faible possible. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés. Par ailleurs, les installations du groupe ont développé des plans de réponse aux aléas climatiques (gel, inondations...) en conformité avec les exigences réglementaires. Une description plus détaillée de ces risques figure dans le rapport sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe.

Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques

identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber. Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2018, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celles résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F., le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2018 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F., y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

Note 9.5. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente entrent dans la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, ExxonMobil Sales and Supply LLC. Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers n'utilise de produit dérivé dans ce domaine, que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société ExxonMobil Sales and Supply LLC peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange

d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et sur la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe.

La valeur des stocks de produits pétroliers fin 2018 s'établit à 1 226 millions d'euros contre 1 099 millions d'euros fin 2017, soit une hausse de 127 millions d'euros qui s'explique principalement par la variation des quantités en stock au 31 décembre 2018. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent, d'une part, l'effet prix sur stocks, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et, d'autre part, la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2018, ces effets stocks sont négatifs pour 40 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 91 millions en 2017.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix a été mise en réserve. Ainsi, la réserve constituée sur la période 2006 à 2012 a dû être intégralement reprise au 31 décembre 2016 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut jusqu'à 37 \$/baril fin 2015. En 2017 et 2018, un montant de 270 millions d'euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2016 et 2017.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015	Année 2014
Montant de la réserve début de période	200	-	30	500	560
Affectation à la réserve*	70	200	-	-	-
Prélèvement sur la réserve*	-	-	(30)	(470)	(60)
Montant de la réserve fin de période	270	200	-	30	500

* Affectation du résultat de l'exercice précédent.

Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars. Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers

de couverture, mais s'efforce, d'une part, d'amortir les variations de cours en étalant ses achats en dollars dans le temps et, d'autre part, de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats en dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéance était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Position nette à 30 jours	(430)	(400)
Position nette à 10 jours	130	110

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2018, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ + 49 millions d'euros en cas de baisse du dollar, de - 55 millions d'euros en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à une perte de change opérationnelle de 17 millions d'euros constatée en 2018 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice.

Taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(23,6)	(9,3)	(22,7)	(13,6)
Actifs financiers	6,4		6,3	
Trésorerie nette	216,4		435,3	
(Endettement) / excédent net	199,2	(9,3)	418,9	(13,6)

Au 31 décembre 2018, les passifs financiers comprennent principalement un contrat de location-financement de 14 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier DHT China. Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-

financement s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les actifs financiers de 6 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France. La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2018 à une fluctuation de + 0,5 %/- 0,5 % sur les taux est non significative.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à celle d'Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

Note 9.7. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2018, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. sont de 20 milliers d'euros, non significative par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, en baisse par rapport à 2017. La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant, le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Note 9.8. Risque de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il négocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont, à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

Note 9.9. Autres risques

Risque de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriées et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations obligatoires destinées à lutter contre la cybercriminalité sont dispensées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

NOTE 10. GESTION DU CAPITAL ET VERSEMENT DE DIVIDENDES

Au 31 décembre 2018, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière. Au 31 décembre 2018, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2018, les fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumis à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre. Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 190 millions d'euros à fin 2018 contre une position financière nette positive de 405 millions d'euros à fin 2017. Les engagements de retraite ne sont pas externalisés ni préfinancés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières de type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le bénéfice réalisé en 2016 a été intégralement utilisé à la reconstitution des réserves de la société et n'a pas donné lieu au versement d'un dividende au titre de cet exercice. Pour l'exercice 2017, un dividende ordinaire de 1,50 euro par action a été versé. Pour l'exercice 2018, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

NOTE 11. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe Exxon Mobil Corporation ;
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2018 sont les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2018	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(9 257)	(9 257)	-
Achats de services	(229)	(225)	(4)
Achats de fournitures et utilités	(90)	-	(90)
Ventes de produits pétroliers	3 076	2 989	87
Prestations de services	216	185	31
Charges financières	(2)	(2)	-
Produits financiers	-	-	-

(millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2018	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(567)	(557)	(10)
Créances commerciales	223	213	10
Dettes financières	(27)	(23)	(4)
Créances financières	6	-	6

* Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

** Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2017 étaient les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2017	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(7 889)	(7 889)	-
Achats de services	(198)	(195)	(3)
Achats de fournitures et utilités	(78)	(4)	(74)
Ventes de produits pétroliers	3 087	3 015	72
Prestations de services	215	187	28
Charges financières	(3)	(3)	-
Produits financiers	-	-	-

(millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2017	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(563)	(563)	(1)
Créances commerciales	139	131	8
Dettes financières	(31)	(28)	(3)
Créances financières	6	2	4

* Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

** Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 14 millions d'euros au 31 décembre 2018 (16 millions d'euros au 31 décembre 2017).

NOTE 12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12.1. Engagements donnés

(millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Contrat Air Liquide*	94	105
Engagements d'achats d'immobilisations**	23	20
Engagements locations capacités de stockage***	-	22
Engagements locations diverses****	9	13
Autres engagements donnés*****	47	35
Total	173	195

* Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée de 10 ans renouvelée en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

** Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achat d'immobilisations.

*** Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

**** Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

***** Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC, l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense, l'engagement pris en 2016 pour un contrat de location des bureaux situés au Pecq.

Note 12.2. Engagements reçus

(millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	174	218
Total	425	469

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs ne sont pas jugés matériellement significatifs par la direction.

NOTE 13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Arrêt pour maintenance programmée de la raffinerie de Gravenchon

Certaines unités de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 25 février 2019 dans le cadre d'une maintenance programmée de la raffinerie couvrant les unités est du site (environ 30 % de la raffinerie). Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier justifie de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Le groupe Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

NOTE 14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 351 600 euros au titre de l'année 2018, dont 22 200 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 44 600 euros au titre de l'année 2018, dont 7 350 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires de la société Esso S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Esso S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations — Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs corporels

(Notes 3.1 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 860 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements. À chaque clôture, en présence d'indice de perte de valeur, le groupe apprécie une valeur d'utilité de ses actifs corporels et il réalise, le cas échéant, un test de dépréciation en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable des actifs corporels. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la direction du groupe Esso et notamment à l'appréciation des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2022 puis un retour à des marges de tendance long terme. Par ailleurs, cette évaluation s'appuie sur des paramètres en matière de parité euro-dollar, de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur — la capitalisation boursière d'Esso S.A.F. étant inférieure aux capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018, et du niveau élevé d'estimations et hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier la détermination des valeurs recouvrables, nos travaux ont consisté, avec l'appui de nos experts en évaluation :

- prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la direction pour la réalisation des tests des deux raffineries ;
- s'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente ;
- réaliser avec la direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant ;
- corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes ;
- analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés — parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;
- analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2017 et 2018 et obtenir des explications de la direction ;
- prendre connaissance et vérifier les analyses de sensibilité effectuées.

Évaluation des impôts différés actifs

(Note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les déficits fiscaux totaux du groupe d'intégration fiscal s'élèvent à 582 millions d'euros. Les déficits fiscaux donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différés inscrits au bilan consolidé s'élèvent à 370 millions d'euros, soit 96 millions d'euros d'actifs d'impôts différés au taux de 25,83 % applicable à partir de 2022. Au cours de l'exercice 2018, les déficits fiscaux reportables augmentent de 114 millions d'euros, conduisant à un complément d'impôts différés actif de 29 millions d'euros.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s'il est probable que le groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour consommer ses pertes fiscales reportables. La base taxable du groupe d'intégration fiscale résulte, entre autres, de l'effet prix sur stocks qui dépend du cours du baril de Brent et de la parité euro/dollars qui sont des données exogènes.

Comme indiqué dans la note 5.2 des annexes aux comptes consolidés, la capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par le groupe à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une durée de 10 ans. Ces prévisions de résultats taxables s'appuient principalement sur celles également utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

Nous avons considéré le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leur montant.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard de la capacité du groupe d'intégration fiscale à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes.

Pour l'appréciation des montants de profits taxables futurs, nous avons :

- pris connaissance de la procédure de reconnaissance des impôts différés actifs ;
- vérifié que les hypothèses et estimations utilisées pour justifier les impôts différés actifs sont cohérentes avec celles utilisées pour le test de dépréciation des actifs corporels ;
- considéré l'impact du plafonnement de l'utilisation des déficits fiscaux.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 344 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2018. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) ;
- pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Grant Thornton était dans la 18^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 12^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la

fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant

notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Alexandre Mikhail
Associé

MAZARS

Juliette Decoux
Associée

Comptes annuels de la société Esso S.A.F.

124
Bilan au 31 décembre 2018

127
Tableau de financement de l'exercice 2018

126
Compte de résultat de l'exercice 2018

128
Annexe au bilan et au compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)

ACTIF	2018		2017		
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	39 073	35 507	3 566	3 531	
Fonds commercial	598	598	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	1 981		1 981	290	
Immobilisations corporelles					
Terrains	9 960	620	9 340	10 380	
Constructions	33 919	22 801	11 118	11 618	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 620	31 377	24 243	21 000	
Autres immobilisations corporelles	15 364	10 604	4 760	4 384	
Immobilisations corporelles en cours	1 633		1 633	2 977	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 283	1 219	175 064	175 105	
Créances rattachées aux participations	-		-	-	
Prêts	-		-	-	
Autres immobilisations financières	-		-	-	
Total I	334 431	102 726	231 705	229 285	ACTIF IMMOBILISÉ
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	690 519	33 096	657 423	537 861	
En-cours de production - produits finis	653 690	84 453	569 237	562 399	
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	653 486	115	653 371	628 126	
Autres	310 287		310 287	546 668	
Disponibilités	-		-	-	
Charges constatées d'avance	5 988		5 988	5 811	COMPTE DE RÉGULARISATION
Total II	2 313 970	117 664	2 196 306	2 280 865	ACTIF CIRCULANT
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Écart de conversion actif	2 215		2 215	5 376	
Total général	2 650 616	220 390	2 430 226	2 515 526	

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

(en milliers d'euros)

PASSIF	2018	2017
Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
Écart de réévaluation 1976	10 262	10 262
Réserves		
Réserve légale	9 834	9 834
Réserves réglementées		
Réserve générale	703 249	563 249
Report à nouveau	89 603	89 129
Résultat de l'exercice	(107 963)	159 756
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	19 986	18 932
Provisions fiscales sur stocks de brut	0	2 814
Provisions pour hausse des prix	0	66 209
Autres	195	195
Total I	833 621	1 028 835
Provisions pour risques		
Provisions pour perte de change	2 215	5 376
Autres	2 753	4 150
Provisions pour charges		
Pensions et obligations similaires	204 639	213 924
Autres	68 048	53 802
Total II	277 655	277 252
Emprunts obligataires non convertibles		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	1 284	6 596
Emprunts et dettes financières divers	18 745	17 610
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912 997	807 745
Dettes fiscales et sociales	321 138	364 055
Autres dettes	64 719	13 258
Produits constatés d'avance	67	175
Total III	1 318 950	1 209 439
Écart de conversion passif	-	-
Total général	2 430 226	2 515 526

Compte de résultat de l'exercice 2018

(en milliers d'euros)

	2018	2017
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	14 557 862	12 925 923
Montant net du chiffre d'affaires	14 557 862	12 925 923
(dont à l'exportation = 2 764 291 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	89 928	48 852
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(2 333)	3 670
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	25 969	22 709
Autres produits	133 731	159 332
Total	14 805 157	13 160 486
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 482 695	9 618 563
Variation de stocks	(152 658)	(88 384)
Autres achats et charges externes	988 417	903 618
Impôts, taxes et versements assimilés	2 220 688	2 165 709
Salaires et traitements	51 526	54 634
Charges sociales	58 536	63 592
(dont charges de retraite = 26 458 milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 008	4 688
- sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	117 549	1 365
- pour risques et charges : dotations aux provisions	6 919	6 736
Autres charges	205 502	181 940
Total	14 984 182	12 912 461
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(179 025)	248 025
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	15 746	14 614
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		10
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	131	
Total	15 877	14 624
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 876	1 529
Différences négatives de change		
Total	1 876	1 529
2 - RÉSULTAT FINANCIER	14 001	13 095
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(165 024)	261 120

Compte de résultat de l'exercice 2018 (suite)

(en milliers d'euros)

	2018	2017
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(165 024)	261 120
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	971	
Sur opérations en capital	1 318	3 300
Reprises sur provisions et transferts de charges	77 967	8 797
Total	80 256	12 097
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 743	7 875
Sur opérations en capital	2 440	489
Dotations aux amortissements et provisions	22 881	66 760
Total	30 064	75 124
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	50 192	(63 027)
Participation et intéressement	(94)	(1 912)
Impôts sur les bénéfices	6 963	(36 425)
5 - RÉSULTAT NET	(107 963)	159 756

Tableau de financement de l'exercice 2018

(en milliers d'euros)

	2018	2017
Ressources		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(169 425)	210 541
Produits de cessions d'immobilisations	1 318	1 055
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	-	-
Augmentation des capitaux propres	-	-
Augmentation de l'endettement net	219 100	-
Total	50 993	211 596
Emplois		
Acquisitions d'immobilisations	9 268	9 344
Dividendes mis en paiement	19 282	-
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	22 443	39 252
Diminution de l'endettement net	-	163 000
Total	50 993	211 596

Annexe au bilan et au compte de résultat

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence

résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de CFC (Congés de fin de carrière) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement signé en juin 2013, a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil

Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de quatre sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 4-18.

2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Grand arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon

Une grande partie des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été mises progressivement à l'arrêt à partir du 8 mars 2018 dans le cadre d'un arrêt programmé. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 226 000 barils/jour a été réduite à 88 000 barils/jour pendant cette période.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service. Il a également permis de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site.

Durant cet arrêt, plus d'un million d'heures de travail ont été réalisées par 2 100 intervenants extérieurs présents en moyenne chaque jour sur la raffinerie.

Les unités de production ont redémarré successivement à compter du 22 mai 2018 pour atteindre leur pleine capacité le 11 juin 2018.

Annexe au bilan et au compte de résultat**Sinistre sur le site d'Ambès – fin de la procédure**

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur le site d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la SPBA (Société pétrolière du bec d'Ambès) et la société des DPA (Docks des pétroles d'Ambès). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie d'un paiement immédiat de 50 % du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016 la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation soit 20,4 millions d'euros a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet, a été reprise en 2016. La société

s'est pourvue en cassation mais le pourvoi a été rejeté le 5 décembre 2018. Le litige est ainsi clos.

Contrôle fiscal exercices 2013-2014-2015

La société Esso S.A.F. a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2013-2014-2015 et une proposition de rectification a été notifiée par l'administration fiscale le 13 juillet 2018. La proposition de rectification porte sur la rémunération versée à la société ExxonMobil Sales and Supply LLC (groupe ExxonMobil) dans le cadre du contrat d'approvisionnement en pétrole brut des deux raffineries de la société. La société est en désaccord avec la proposition. Elle a formulé ses observations et se réserve le droit d'engager une procédure de recours contentieux si l'administration confirme sa proposition. Le redressement éventuel d'impôt courant et différé résultant de la proposition de rectification est estimé à environ 10 millions d'euros pour la période.

Plans de prévention des risques technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des POA (Personnes et Organismes Associés) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA en octobre 2015. Des réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu en 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Le PPRT a finalement été approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de revue et a conduit à la constitution d'une provision pour un montant de 1 million d'euros complétée par un passif éventuel.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2018 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 34 millions d'euros dont une estimation d'environ 3 millions d'euros pour les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Événements postérieurs à la clôture**Arrêt pour maintenance programmée de la raffinerie de Gravenchon**

Certaines unités de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 25 février 2019 dans le cadre d'une maintenance programmée de la raffinerie couvrant les unités Est du site (environ 30 % de la raffinerie). Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Le groupe Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat**4-1 État de l'actif immobilisé**

(en milliers d'euros)

2018	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	41 045	322	290	(1 847)	39 810
Immobilisations incorporelles en cours	290	1 842	(290)		1 842
Total I	41 335	2 164	0	(1 847)	41 652
Immobilisations corporelles					
Terrains	11 610			(1 650)	9 960
Constructions	34 775	467	263	(1 586)	33 919
Installations techniques, matériels et outillages industriels	51 355	3 428	2 076	(1 238)	55 621
Autres immobilisations corporelles	15 350	1 939	274	(2 199)	15 364
En-cours et autres	2 976	1 269	(2 613)		1 632
Total II	116 066	7 103	0	(6 673)	116 496
Immobilisations financières					
Participations	176 324			(41)	176 283
Créances rattachées à des participations	-			-	-
Prêts	-			-	-
Autres immobilisations financières	-			-	-
Total III	176 324	0	0	(41)	176 283
Total général	333 725	9 267	0	(8 561)	334 431

4-2 Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2018	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	36 915	439	(1 847)	35 507
Immobilisations corporelles	65 092	4 569	(4 259)	65 402
Immobilisations financières				
Total	102 007	5 008	(6 106)	100 909

4-3 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2018	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations cumulées	Valeur nette
Autres immobilisations corporelles (1)	45 487		4 014	35 786	9 701
Total général	45 487	0	4 014	35 786	9 701

(1) Contrat d'affrètement long terme du pétrolier Samco Raven remplacé en 2012 par le pétrolier Samco China du type VLCC (Very large crude carrier) avec un coût additionnel de 7,7 M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de Samco China à DHT China.

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,3 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (5,7 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation d'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	5 664	-	5 664
Immobilisations financières	4 598	-	4 598
Total	10 262	0	10 262

4-5 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.									
1— Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)									
- Worex	1 797	5 200	4 844	1 426 177	99,99	9 297		18 673	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	527 649	27 211	705 365	100,00	141 214	14 649	19 000	0
- Société des SPR (Stockages pétroliers du Rhône)	1 372	8 251	593	4 391	50,01	1 372			0
2— Participations (10 à 50 % du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	13 689	6 870*	20 259*	33,33	2 790			2 292
- Société des TRAPIL (Transports pétroliers par pipelines)	13 241	29 595	40 967*	173 644*	17,23	8 760			7 436
- SPBA (Société pétrolière du bec d'Ambès)	167	17 679	1 504*	10 683*	34,00	2 592			510
- SOGEP (Société de gestion des produits pétroliers)	12 443	6 480	(60)*	5 788*	37,00	4 978			0
B/Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1— Filiales françaises						40			0
2— Participations dans des sociétés françaises						4 020	1 024	14 228	5 508

* Chiffres de 2017.

4-6 Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	690 021	(33 096)	656 925
Produits intermédiaires et finis	653 690	(84 453)	569 237
Autres	498		498
Total	1 344 209	(117 549)	1 226 660

4-7 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	10 263			10 263
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	200 000	70 000		270 000
Autres réserves facultatives	363 249	70 000		433 249
Report à nouveau	89 128	475		89 603
Résultat 2017	159 756		(159 756)	
Résultat 2018			(107 963)	(107 963)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	-			-
- pour hausse des prix	66 209		(66 209)	0
- pour dépréciation fiscale des stocks	2 814		(2 814)	0
- pour plus-values réinvesties	195			195
- pour amortissements dérogatoires	18 932	2 522	(1 469)	19 985
Total	1 028 835	142 997	(338 211)	833 621

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.

- Exxon Mobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	2018	2017	2016	2015	2014
Montant de la réserve début de période	200	-	30	500	560
Affectation à la réserve	70	200	-	-	-
Prélèvement sur la réserve	-	-	(30)	(470)	(60)
Montant de la réserve fin de période	270	200	0	30	500

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires*	213 924	4 704	(13 296)	(693)	204 639
Autres provisions					
- Pour perte de change	5 376	2 215	(5 376)	-	2 215
- Pour risques exceptionnels	4 152	198	(1 488)	(107)	2 753
- Pour charges exceptionnelles**	53 801	20 161	(5 915)	-	68 047
Total	277 252	27 278	(26 075)	(800)	277 655

* Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite. En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe. Au 31 décembre 2018, la société n'a pas préfinancé ses engagements de retraite. L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier

étalé jusqu'en 2030. La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des sûretés réelles ou personnelles de type cautionnement. Au 31 décembre 2018 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s'élèvent à 347 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés ont été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.

** Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

4-9 Variation des autres dépréciations

(en milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	598	-	-	598
Sur immobilisations corporelles	616	-	(616)	0
Sur immobilisations financières	1 218	-	-	1 218
Sur actif circulant	1 491	117 549	(1 376)	117 664
Total	3 924	117 549	(1 992)	119 481

Au 31 décembre 2018, une dépréciation d'un montant de 117 549 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2019. La dépréciation constatée en 2017 pour le montant de 1 363 milliers d'euros a été reprise.

4-10 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à un an au plus	Montant de liquidité de l'actif à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	-		
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	653 371	653 371	
Autres créances	310 287	310 287	
Sous-total	963 658	963 658	0
Charges constatées d'avance	5 988	5 988	
Total général	969 646	969 646	0

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

4-11 État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Charges à payer	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Factures non parvenues	175 313	116 999
Dettes fiscales et sociales	12 097	24 492
Impôts sur les sociétés à payer	0	0
Avoirs à établir	4 218	2 874
Autres charges à payer	72 398	23 990
Total	264 026	168 355

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Factures à établir	32 482	18 177
Avoirs à recevoir	9 346	8 574
Impôts sur les sociétés à recevoir	24 541	24 052
Autres produits à recevoir	18 035	25 641
Total	84 404	76 444

4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	151 924	23 140	
Créances rattachées à des participations	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	306 219	106 396	
Autres créances	184 252	15 673	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	18 448	3 821	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 953	106 928	
Au résultat			
Charges financières	1 859	-	
Produits financiers	-	-	

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2018		2017	
	Quantité milliers m ³	Valeur millions d'euros	Quantité milliers m ³	Valeur millions d'euros
Carburants aviation	1 456	707	1 389	544
Supercarburants automobile	4 842	2 165	5 439	2 094
Gazole et fioul domestique	11 337	6 146	10 942	5 146
Fiouls lourds	1 152	399	978	276
Gaz de pétrole liquéfié	683	169	652	138
Produits semi-finis et autres produits	4 365	1 560	4 393	1 125
Ventes de carburants et combustibles	23 835	11 146	23 793	9 323
Ventes de lubrifiants et spécialités	1 242	923	1 475	981
Total ventes de produits raffinés hors taxes	25 077	12 069	25 268	10 304
Ventes de pétrole brut	405	137	1 093	333
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	25 482	12 206	26 361	10 637
<i>dont volumes ventes activités distribution sur marché intérieur (ventes en France hors ventes directes raffinage)</i>	14 976	8 028	14 469	6 775
Ventes de produits pétroliers hors taxes		12 206		10 637
Ventes de services hors taxes		145		145
Sous-total		12 351		10 782
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 207		2 144
Chiffre d'affaires*		14 558		12 926
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		11 793		9 956
- Export		2 765		2 970
Total		14 558		12 926

* Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2018 est positif de 14 millions d'euros et comprend des dividendes reçus pour 15,7 millions d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	1 859	-
Produits financiers		
Intérêts reçus	-	-
Dividendes reçus	-	15 746

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un profit de 50,2 millions d'euros et comprend les éléments suivants :

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2018
Cessions d'actifs immobilisés	2 439
Coûts de restructuration	(2 649)
Dotations aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(17 355)
Autres charges et produits exceptionnels	(212)
Dotations & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	67 969
Total résultat exceptionnel	50 192

4-17 Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2018, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 40 millions d'euros (contre 91 millions d'euros positifs en 2017).

C. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice actif/(passif)	Montant en fin d'exercice actif/(passif)	Variation sur l'exercice (accroissement)/allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(67)	(67)	-
Provisions pour hausse des prix	(22796)	0	22796
Amortissements dérogatoires	(6518)	(6881)	(363)
Autres	(969)	0	969
Total provisions réglementées	(30 350)	(6 948)	23 402
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	79744	75720	(4024)
Autres	4176	2325	(1851)
Total charges non déductibles temporairement	83 920	78 045	(5 875)
Déficits reportables	161 295	200 637	39 342
Total	214 865	271 734	56 869

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu de la perte fiscale de l'exercice 2018 qui s'élève à 114 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 583 millions d'euros à fin décembre 2018. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 201 millions d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2018, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 24 414 milliers d'euros.

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2018	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(165024)	6963	(158061)
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	50097	0	50097
Contribution exceptionnelle et additionnelle 2018	-	0	0
Résultat comptable	(114 927)	6 963	(107 964)

B. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(en milliers d'euros)

Exercice 2018	(charge)/produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	0
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	6343
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	620
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	6 963

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du conseil d'administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2018 s'élève à 231 milliers d'euros (375 milliers d'euros en 2017). Au 31 décembre 2018, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 1 713 milliers d'euros (1 687 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

4-20 Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2018	2017
Engagements pour retraite du personnel*	435 505	463 610
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	37 673	37 673
Contrat Air Liquide**	94 811	104 297
Engagements d'achats d'immobilisations***	1 843	2 841
Engagements locations capacités de stockage****	-	21 941
Engagements locations diverses*****	8 695	6 008
Autres engagements donnés*****	69 981	64 173
Total	648 508	700 543

* Estimation sur une base actualisée au taux de 1,90 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2018 s'établit à 35 millions d'euros.

** Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004

(hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée de 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

*** Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

**** Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

***** Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

***** Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	Redevances payées*		Redevances restant à payer*		
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	6 395	56 389	5 817	9 047	-
Total	6 395	56 389	5 817	9 047	-

* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Les engagements de crédit-bail concernent le pétrolier DHT China de type Very large crude carrier pris en affrètement long terme le 17 avril 2009. Si ce bien avait été acquis par la société, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2018 aurait été de 4 014 milliers d'euros et le montant des amortissements constatés aux cours des exercices précédents aurait été de 31 771 milliers d'euros.

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	2018	2017
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 684	250 633
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	148 100	189 652
Total	398 784	440 285

4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2018	2017	2018	2017
Cadres	245	259	26	25
Agents de maîtrise, employés et techniciens	88	102	12	17
Ouvriers	8	8	5	3
Total	341	369	43	45

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

4-22 CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'année 2018 ressort à 47 775 euros et a été constaté en diminution des charges de personnel de l'année. Compte tenu de la position bénéficiaire du groupe fiscal intégré ce crédit d'impôt a été constaté en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan dans le poste « dettes fiscales et sociales ».

La société Esso S.A.F. étant mère d'un groupe fiscal intégré, les crédits d'impôt obtenus par les filiales membres du groupe ont été transférés à la mère qui les a constatés en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan le poste « dettes fiscales et sociales ».

À fin décembre 2018, le montant total de la créance au titre du CICE au titre de l'exercice 2018 inscrit en créance sur l'État compte tenu de la situation déficitaire du groupe intégré Esso S.A.F. s'établit à 864 755 euros.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société Esso S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Esso S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations — points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Notes 1.4 et 4.6 de l'annexe aux comptes sociaux.)

Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élevaient à 1 344 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2018. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockage opérés par Esso ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers. Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de leur importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockages opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

- (i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :
- nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
 - nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, cela afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaire physique ;
 - nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.
- (ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers
- pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement

comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti).

- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti).

Évaluation des titres de participation

(Notes 1.3 et 4.5 de l'annexe aux comptes sociaux.)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 175 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluation légale le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction ; nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

- Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :
- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités ;
 - pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
 - pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
 - s'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - réaliser avec la direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle et obtenir des explications les supportant ;
 - corroborer les données clés du modèle avec des éléments de source interne ;
 - analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini –, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Grant Thornton était dans la 18^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 12^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables

retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Alexandre Mikhail
Associé

MAZARS

Juliette Decoux
Associée

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

1.1. Avenant à la convention Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Cette convention concerne les services rendus dans différents

domaines aux sociétés affiliées françaises, par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018. Cet avenant concerne des nouveaux services rendus par la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. dans le cadre du suivi de ces activités.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 11 769 563 euros au titre de l'exercice 2018.

1.2. Avenant à la convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

La convention de services signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd est un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018. Cet avenant porte sur la révision annuelle de la redevance.

Le montant net des prestations facturées, au titre de cette convention, par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, à Esso S.A.F. s'est élevé à 1 078 019 euros, au titre de l'exercice 2018.

1.3. Avenant à la convention de sous-location « Tour Manhattan » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018 afin de réactualiser le pourcentage d'occupation dans le cadre de la restitution de locaux.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 241 485 euros au titre de l'exercice 2018.

1.4. Avenant à la convention de sous-location complémentaire entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Ce rapport annuel a été édité par la direction des affaires générales d'Esso S.A.F.
Conception/Réalisation : All Contents
Crédits photos : © Christophe Delacroix



Esso Société Anonyme Française
au capital de 98 337 521,70 euros
Tour Manhattan
5/6 place de l'Iris - Esplanade Nord
Courbevoie (Hauts-de-Seine)
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :
Tour Manhattan — 5/6 place de l'Iris
92095 Paris-La Défense cedex
Téléphone : 01 49 67 90 00

Documents présentés
à l'assemblée générale
des actionnaires le 19 juin 2019
et communiqués au Comité social et
économique de l'Unité économique
et sociale Esso S.A.F./Esso Raffinage/
ExxonMobil Chemical France



Une marque d'ExxonMobil